

RAPPORT ANNUEL 2025



**LE CAPITAL
INVESTI:
ÉLARGIR L'ACCÈS
AU FINANCEMENT
ET MULTIPLIER LES
OPPORTUNITÉS**





” Au cours des 25 dernières années, la SID a été à l’avant-garde du développement du secteur privé dans nos pays membres, en habilitant les communautés et en créant un impact économique et social durable.

Dr. Khalid Khalafalla

Président-Directeur Général par intérim
La Société Islamique pour le
Développement du secteur privé





Table des matières

Lettre de transmission

Message du PDG par intérim

CHAPITRE 1

A propos de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

CHAPITRE 2

La SID en chiffres

Aperçu de la SID en 2025

Une année de croissance maîtrisée : les opérations de la SID en 2025

Impact cumulatif depuis la création de la SID

5 CHAPITRE 3

6 Nos opérations, activités et performances – Faits saillants de 2025 22

Libération des secteurs prioritaires en Ouganda : Ligne de financement de 30 millions USD accordée à la Banque ougandaise de développement 24

8 Transformation du système de santé au Kazakhstan: Projet d'hôpital multidisciplinaire PPP de Kokshetau 26

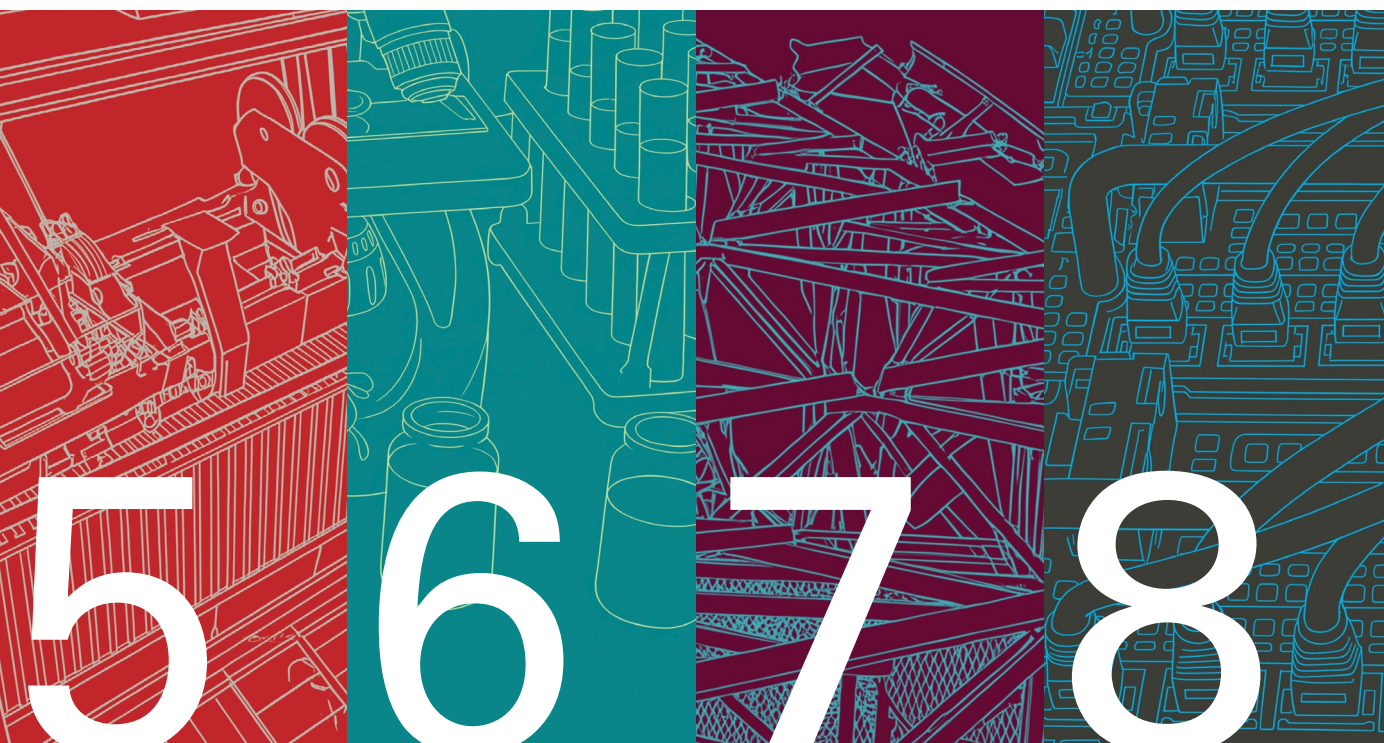
12 Renforcement du financement des exportations Turques grâce à un mécanisme consorcial inédit 28

14 Promotion d'une croissance manufacturière durable en Jordanie 30

16 Première ligne de financement de la SID en faveur du Royaume de Bahreïn 32

Soukook mondial 2025 de la SID: Consolidation de la présence sur les marchés 34

Investissements en capitaux propres et sorties stratégiques : trois études de cas 36

**CHAPITRE 4****Synergies et partenariats de la SID en 2025**

- Synergies au sein du Groupe de la BID
- Partenariats institutionnels stratégiques
- Distinctions et marques de reconnaissance
- La SID en photos

CHAPITRE 5**Efficacité du développement**

- Développements et réalisations clés
- Résultats du sondage 2025 sur l'efficacité du développement

CHAPITRE 6**Notre gouvernance****CHAPITRE 7****Nos pratiques****CHAPITRE 8****Annexes**

- Glossaire des acronymes et abréviations
- Approbations et des décaissements depuis la création de la SID
- Faits saillants financiers
- États financiers et rapport du commissaire aux comptes
- Rapport D'audit de Charia

40
44
46
48
50
56
58
61

62
70
74
76
77
78
79
170

Ce que nous faisons

Nous finançons des projets destinés à stimuler la concurrence, à promouvoir l'entrepreneuriat, à créer des opportunités d'emploi et à renforcer le potentiel d'exportation.

Nous mobilisons également des ressources additionnelles au profit des projets, en favorisant le développement de la finance islamique, en attirant des cofinanceurs et en accompagnant les gouvernements ainsi que les acteurs du secteur privé dans la création, le développement et la modernisation des entreprises privées et des marchés de capitaux. Nous fournissons en outre des services consultatifs sur les meilleures pratiques de gestion et sur le renforcement du rôle de l'économie de marché.





Lettre de Transmission

à l'Assemblée générale

S.E. M. le Président de l'Assemblée générale

Société islamique pour le développement
du secteur privé

Au nom d'Allah, le Tout Clément, le Très
Miséricordieux

Monsieur le Président,

Assalamou alaikoum warahmatullahi wabarakatouh

Conformément à l'Accord portant création de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) et à son règlement intérieur, j'ai l'honneur, au nom du Conseil d'administration, de soumettre à l'Assemblée générale le 26ème Rapport annuel de la SID au titre de l'exercice 2025. Ce rapport présente les opérations de la SID en 2025, notamment ses interventions au profit du secteur privé, son impact sur le développement et sa performance financière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Dr Muhammad AL JASSER

Président du Conseil d'administration
Société islamique pour le développement
du secteur privé



Message du Président Directeur général par intérim

” Dans un environnement mondial durablement incertain, mettant à l'épreuve les entreprises et institutions, la SID est demeurée résolument concentrée sur ses priorités stratégiques : accompagner les entrepreneurs, consolider les écosystèmes financiers et permettre aux entreprises privées d'investir, de se développer et de générer des opportunités économiques.

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux,
le Très Miséricordieux

Chers partenaires et parties prenantes,

Chaque exercice offre l'occasion de prendre du recul, afin d'évaluer non seulement les résultats obtenus et les étapes franchies, mais aussi de réaffirmer notre mission fondamentale. Pour la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), l'année 2025 s'est distinguée par des avancées significatives, une transition menée avec discernement et le renforcement de notre conviction quant au rôle central du secteur privé dans la construction d'économies résilientes et inclusives au sein de nos pays membres

Dans un environnement mondial durablement incertain, mettant à l'épreuve les entreprises et institutions, la SID est demeurée résolument concentrée sur ses priorités stratégiques : accompagner les entrepreneurs, consolider les écosystèmes financiers et permettre aux entreprises privées d'investir, de se développer et de générer des opportunités économiques. Nos réalisations en 2025 témoignent de notre conviction que l'impact sur le développement se construit avec constance, grâce à des partenariats solides, une discipline rigoureuse et une compréhension fine des besoins locaux.

Transformer notre mandat en résultats concrets

Tout au long de l'année, la SID a traduit son mandat en résultats concrets grâce à une mise en œuvre ciblée et une croissance maîtrisée. Nous avons approuvé de nouvelles opérations pour un montant total de **555.6 millions USD**, principalement destinées à élargir l'accès au financement et à renforcer les entreprises privées dans nos pays membres. En approfondissant nos partenariats avec les institutions financières et en soutenant de manière sélective des investissements dans l'économie réelle, la SID a permis aux entreprises de surmonter un contexte opérationnel exigeant tout en posant les bases d'une croissance durable et inclusive.

Parallèlement, nous avons maintenu un rythme soutenu de décaissements et une exécution rigoureuse du portefeuille afin de garantir que les financements approuvés bénéficient effectivement aux projets et entreprises capables de générer un impact significatif. Ces efforts reflètent non seulement notre discipline opérationnelle, mais également la confiance constante que nous accordent nos partenaires et pays membres – une confiance que nous nous engageons à honorer par une mise en œuvre orientée vers un impact mesurable et durable.

Préparer le prochain chapitre

Au-delà de la mise en œuvre, l'année 2025 a également été marquée par une phase de réflexion stratégique et de préparation. Nous avons officiellement lancé l'exercice stratégique **Together 2030**, un processus complet et inclusif visant à définir l'orientation stratégique de la SID pour les années à venir. Sa finalisation en 2026 permettra d'affiner nos priorités, de renforcer notre impact et d'assurer un alignement parfait sur les objectifs globaux, la vision à long terme et le mandat de développement du Groupe de la BID. Cet exercice illustre notre engagement collectif à écouter, à apprendre et à positionner la SID pour servir encore plus efficacement ses pays membres.

Reconnaissance du leadership et des partenariats

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au **Conseil d'administration** de la SID et à son **président**, dont l'orientation stratégique et la supervision éclairée continuent de guider l'action et l'intégrité de la Société. Leur engagement durable envers la SID et le développement de nos pays membres demeure essentiel. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à l'ingénieur Hani Salem Sonbol pour son leadership et sa contribution au cours des deux dernières années en tant que PDG par intérim, qui ont été essentiels pour assurer la continuité et la stabilité de la société durant cette période.

Nos collaborateurs au cœur de la SID

Je tiens à souligner que les progrès réalisés par la SID reposent avant tout sur les efforts de son personnel. J'exprime toute ma gratitude à la direction et à nos équipes pour leur professionnalisme, leur résilience et leur dévouement. Leur travail – souvent discret – reflète pleinement les valeurs de la SID et renforce notre rôle en tant que partenaire de développement fiable. Servir nos pays membres n'est pas seulement notre mandat, c'est une responsabilité que nos équipes assument avec fierté et détermination.

Perspectives

À l'approche des prochaines étapes, je demeure optimiste quant à l'avenir de la SID. Portés par notre mission, enrichis par notre expérience et alignés avec le Groupe de la BID, nous continuerons à développer des solutions pour le secteur privé afin de favoriser une croissance inclusive, renforcer la résilience et générer un impact durable à long terme. L'avenir repose sur le partenariat, l'innovation et une ambition partagée – et la SID est pleinement prête à assumer son rôle dans cette dynamique.

Ensemble, avec nos partenaires et nos pays membres, nous poursuivrons nos efforts pour bâtir des économies propices à la prospérité des entreprises et à l'épanouissement des communautés.

Avec mes sincères remerciements,



Dr. Khalid Khalafalla

Président Directeur général par Intérim
Société islamique pour le développement du
secteur privé

CHAPITRE 1

A propos de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

Depuis sa création en 1999, la SID a constitué un catalyseur de progrès et un soutien à la prospérité des entreprises, en encourageant l'entrepreneuriat et en promouvant une croissance économique pérenne. Nous avons soutenu le financement de projets transformateurs, facilité des partenariats stratégiques et renforcé les capacités de nos membres.

1



A propos de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) est une organisation multilatérale affiliée à la Banque islamique de développement (BID). Elle a été établie lors de la vingt-quatrième réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la BID, tenue à Djeddah en Rajab 1420H (novembre 1999), et son siège est établi à Djeddah, en Arabie saoudite.

Le capital autorisé de la SID s'élève à 4 milliards USD, dont 2 milliards USD sont disponibles à la souscription. Ses actionnaires comprennent **la BID, 56 pays membres ainsi que cinq institutions** financières publiques, reflétant une structure actionnariale diversifiée et internationale.

NOTRE MISSION

Compléter le rôle joué par la banque islamique de développement (BID) à travers le développement et la promotion du secteur privé visant à stimuler la croissance et la prospérité économique.

Depuis sa création, la SID s'emploie à **promouvoir une croissance économique inclusive et durable** en positionnant le développement du secteur privé comme un moteur essentiel de la prospérité dans ses pays membres. En complément du mandat élargi du Groupe de la BID, la mission de la SID consiste à **catalyser l'activité du secteur privé** à travers des solutions financières conformes à la charia, des partenariats stratégiques structurants et des programmes de renforcement des capacités.

Guidée par les principes islamiques, la SID vise à :

- Identifier des opportunités et initiatives favorisant la croissance du secteur privé.
- Fournir une large gamme **de produits et services financiers propices au développement du secteur privé.**
- **Mobiliser des ressources additionnelles** au profit du secteur privé dans les pays membres.
- Promouvoir le **développement des marchés financiers et des marchés de capitaux islamiques.**

NOTRE VISION

Devenir une institution financière multilatérale islamique de premier plan axée sur le développement du secteur privé.

La portée de nos opérations

Depuis plus de 20 ans, nous intervenons dans plusieurs régions, fournissant des services financiers et soutenant la croissance dans les moments et endroits stratégiques.

- | | | | | | |
|----------------|------------------|------------------|---------------|--------------------|-------------------------|
| 1 Afghanistan | 10 Cameroun | 19 Guinée Bissau | 28 Libye | 37 Sultanat d'Oman | 46 Suriname |
| 2 Albanie | 11 Tchad | 20 Indonésie | 29 Malaisie | 38 Pakistan | 47 Syrie |
| 3 Algérie | 12 Comores | 21 Iran | 30 Maldives | 39 Palestine | 48 Tajikistan |
| 4 Azerbaïdjan | 13 Côte d'Ivoire | 22 Iraq | 31 Mali | 40 Qatar | 49 République togolaise |
| 5 Bahreïn | 14 Djibouti | 23 Jordanie | 32 Mauritanie | 41 Arabie Saoudite | 50 Tunisia |
| 6 Bangladesh | 15 Égypte | 24 Kazakhstan | 33 Maroc | 42 Sénégal | 51 Turquie |
| 7 Bénin | 16 Gabon | 25 Koweït | 34 Mozambique | 43 Sierra Leone | 52 Turkménistan |
| 8 Brunei | 17 Gambie | 26 Kyrgyzstan | 35 Niger | 44 Somalie | 53 Emirats Arabes Unis |
| 9 Burkina Faso | 18 Guinée | 27 Liban | 36 Nigéria | 45 Soudan | 54 Ouganda |
| | | | | | 55 Ouzbékistan |
| | | | | | 56 Yémen |



**Siège social
de la SID**
(Djeddah, Arabie
Saoudite)



DISCLAIMER: Les frontières ou les noms de pays utilisés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la SID. Toutes les cartes sont à titre indicatif et n'impliquent pas l'expression d'une opinion de la SID concernant le statut juridique de tout pays ou territoire ou concernant la délimitation des frontières.

CHAPITRE 2

La SID en chiffres

Depuis sa création, la SID a fait du développement du secteur privé une priorité stratégique, reconnaissant son rôle essentiel dans la création d'emplois, l'essor des capacités d'exportation et la promotion d'une croissance durable et inclusive.

2

REMARQUE :

Dans la section suivante, la somme des pourcentages ne correspond pas toujours à 100,0 % en raison des arrondis.



2.1 Aperçu de la SID en 2025

Les chiffres dans cette section mettent en évidence nos réalisations en 2025, ainsi que les données cumulatives sur les activités de la SID depuis sa création.

555.6 MILLIONS USD 'APPROBATIONS

71.6% INVESTIS DANS LE SECTEUR FINANCIER AVEC LES MPME COMME BÉNÉFICIAIRES FINAUX

APPROBATIONS PAR RÉGION

● AFRIQUE SUBSAHARIENNE
21.55%

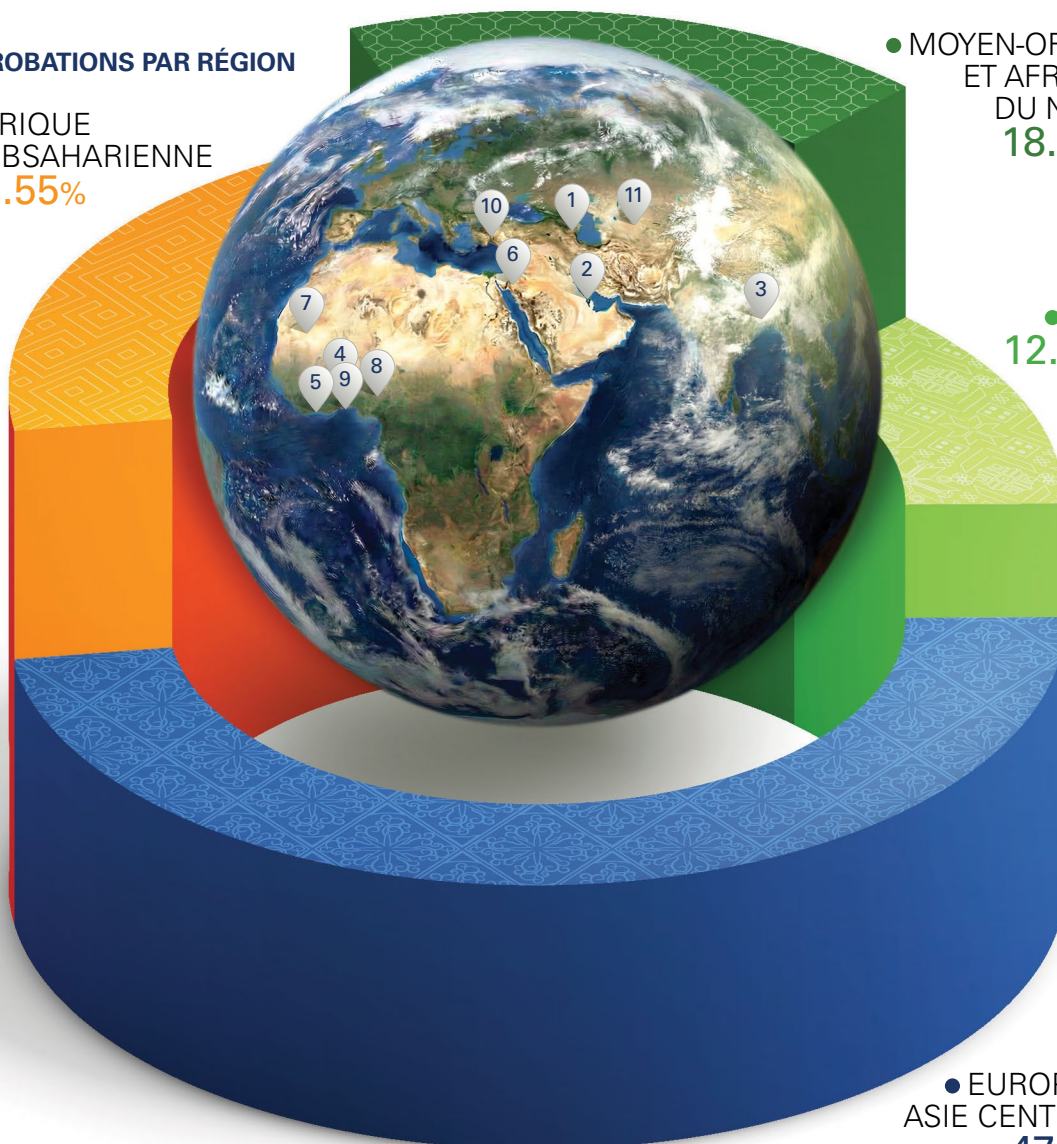
● MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD
18.00%

● ASIE
12.60%

● EUROPE ET ASIE CENTRALE
47.86%

11 PAYS COUVERTS

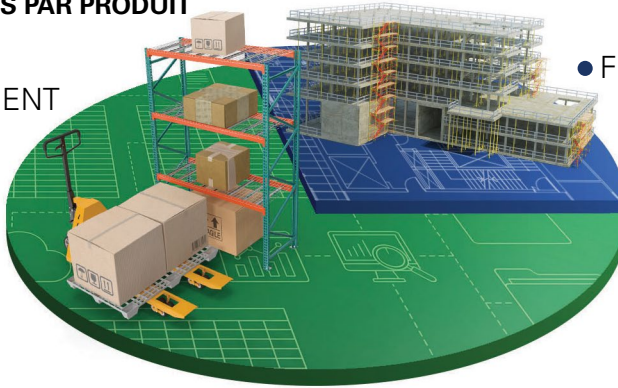
- | | | | | | |
|---------------|--------------|-----------------|--------------|------------------------|----------------|
| 1 Azerbaïdjan | 3 Bangladesh | 5 Côte d'Ivoire | 7 Mauritanie | 9 République togolaise | 11 Ouzbékistan |
| 2 Bahreïn | 4 Bénin | 6 Jordanie | 8 Nigéria | 10 Turquie | |



UN TOTAL DE 22 PROJETS APPROUVÉS

APPROBATIONS PAR PRODUIT

● LIGNE DE FINANCEMENT
397.6
MILLIONS
USD



● FINANCEMENT À TERME
158.0
MILLIONS
USD

APPROBATIONS PAR SECTEUR



● ENERGIE
8.48%
1 PROJET



● INDUSTRIE ET MINES
9.16%
3 PROJETS



● TRANSPORT
10.80%
2 PROJETS



● FINANCES
71.56%
16 PROJETS

2.2 Une année de croissance disciplinée : les opérations de la SID en 2025

Depuis sa création, la SID a fait du développement du secteur privé une priorité stratégique, reconnaissant son rôle essentiel dans la création d'emplois, l'essor des capacités d'exportation et la promotion d'une croissance durable et inclusive.

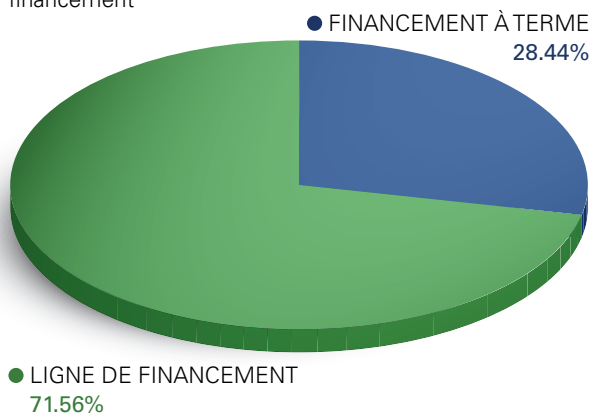
Depuis sa création, la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) s'est appuyée sur une conviction fondamentale: un secteur privé dynamique, bien financé et résilient constitue un moteur essentiel d'une croissance durable, de création d'emplois et de stabilité économique dans ses pays membres. En s'attaquant aux contraintes structurelles – notamment l'accès au financement. La SID vise à libérer pleinement le potentiel entrepreneurial, à attirer des capitaux privés et à soutenir la transformation productive des économies dans une diversité de contextes régionaux.

Dans un environnement mondial marqué par une incertitude persistante, des coûts de financement élevés et des capacités de résilience économiques différentes des pays membres, le rôle de catalyseur financier de la SID est demeuré particulièrement déterminant en 2025. La Société a maintenu son positionnement en privilégiant les interventions visant à renforcer l'intermédiation financière, à soutenir les entreprises privées viables et à faciliter les investissements à long terme dans les infrastructures et les secteurs productifs qui soutiennent un développement inclusif.

En 2025, le montant total des approbations a atteint 555.6 millions USD, reflétant un déploiement discipliné et régulier du capital en cohérence avec son mandat stratégique. Les approbations sont demeurées solidement ancrées dans les instruments de crédit,

APPROBATIONS PAR PRODUIT | 2025

Répartition des approbations de projets de la SID par instrument de financement, mettant en évidence la domination continue des opérations des lignes de financement



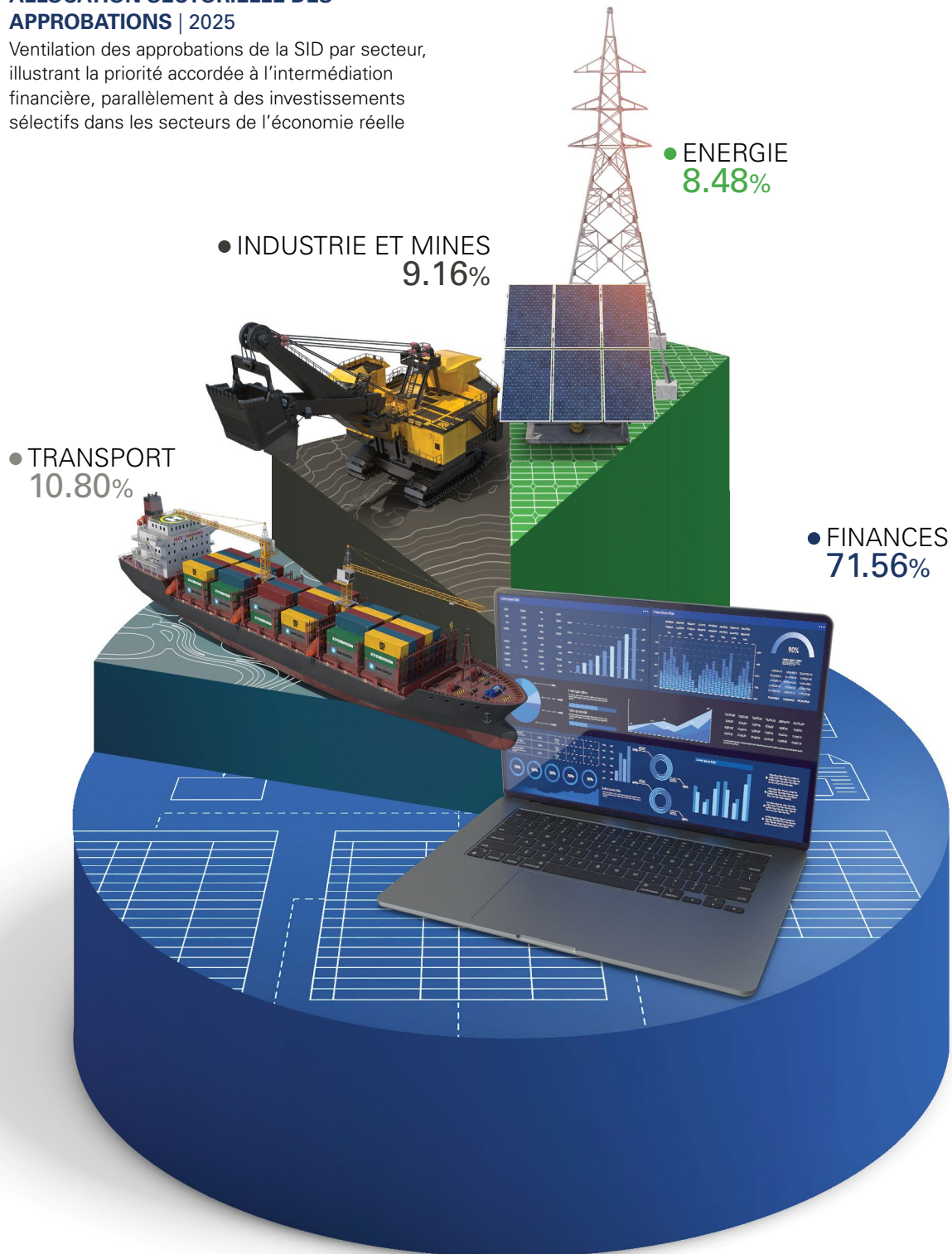
” Dans un environnement mondial marqué par une incertitude persistante, des coûts de financement élevés et des capacités de résilience économiques différentes des pays membres, le rôle de catalyseur financier de la SID est demeuré particulièrement déterminant en 2025.

les lignes de financement représentant 71.56%. Cette ambition réaffirmée illustre l'engagement continu de la SID à collaborer avec des institutions financières partenaires afin d'élargir l'accès au financement – en particulier pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), qui jouent un rôle central dans la création d'emplois et la diversification économique. Les financements à terme ont représenté 28.44% des approbations, soutenant des investissements ciblés dans des secteurs prioritaires de l'économie réelle.

D'un point de vue sectoriel, le secteur financier a représenté 71.56% des nouvelles approbations, confirmant l'orientation stratégique de la SID en faveur de l'approfondissement des marchés financiers et du renforcement des capacités des institutions financières

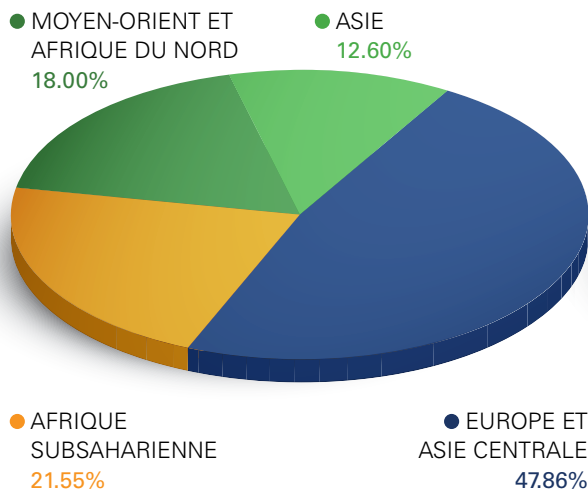
ALLOCATION SECTORIELLE DES APPROBATIONS | 2025

Ventilation des approbations de la SID par secteur, illustrant la priorité accordée à l'intermédiation financière, parallèlement à des investissements sélectifs dans les secteurs de l'économie réelle



APPROBATIONS PAR RÉGION | 2025

La répartition régionale des approbations de la SID reflète une présence étendue et diversifiée à travers les pays membres



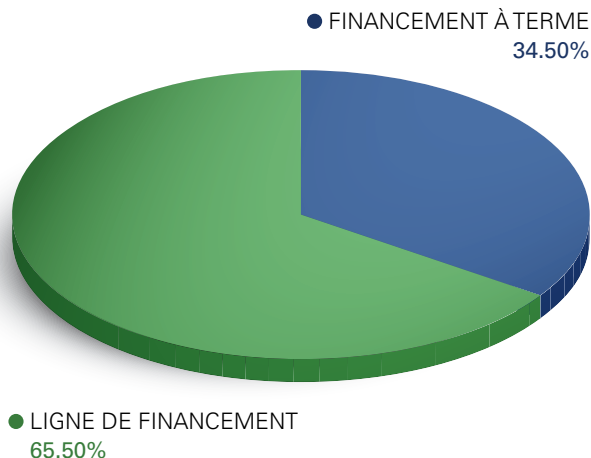
nationales. Les investissements dans les secteurs non financiers ont été alloués de manière sélective au transport (10.80%), à l'industrie et aux mines (9.16%) ainsi qu'à l'énergie (8.48%), reflétant le rôle de la SID dans l'amélioration de la mobilité, le soutien au développement industriel et le renforcement de la résilience énergétique – des facteurs essentiels à la croissance durable du secteur privé à long terme.

Concernant la répartition régionale, les approbations de la SID en 2025 ont été allouées à l'Europe et l'Asie centrale (47.86%), l'Afrique subsaharienne (21.55%), Moyen Orient et l'Afrique du Nord (18.00%) et l'Asie (12.60%). Cette répartition témoigne de la capacité de la SID à répondre aux besoins de financement variés tout en maintenant une empreinte géographique diversifiée au sein de ses pays membres.

Sur le plan de la mise en œuvre, la SID a continué à transformer les engagements en impact tangible. A cet effet, les décaissements ont progressé régulièrement au cours de l'année, soutenant l'exécution des projets en cours et renforçant l'accent mis sur la qualité du portefeuille, l'efficacité opérationnelle et la livraison en temps opportun. Cette discipline d'exécution garantit que les ressources approuvées se traduisent par une activité économique réelle, en investissements privés et en résultats de développement concrets.

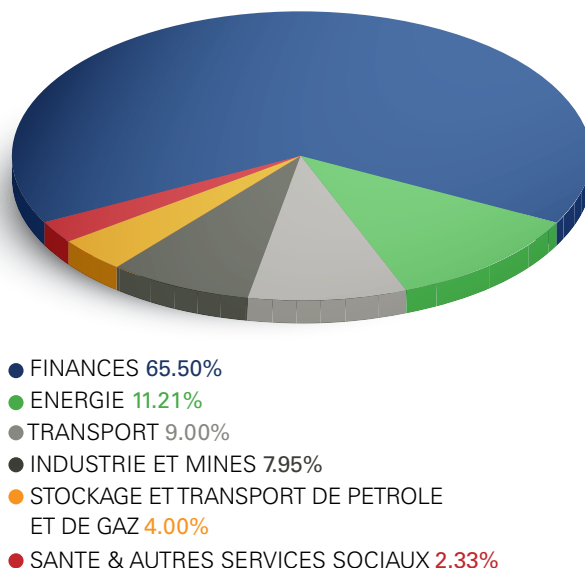
DÉCAISSEMENTS PAR PRODUIT | 2025

Répartition des décaissements de projets de la SID par instrument de financement, reflétant l'exécution des opérations approuvées au cours de l'année



DÉCAISSEMENTS PAR SECTEUR | 2025

Répartition des décaissements de projets de la SID par secteur, soulignant la concentration du financement dans les secteurs économiques prioritaires



LES DÉCAISSEMENTS ONT ENREGISTRÉ UNE PROGRESSION RÉGULIÈRE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, SOUTENANT LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS EN COURS ET CONFORTANT L'ATTENTION ACCORDÉE PAR LA SID À LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE, À L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET AU RESPECT DES DÉLAIS.

LE SECTEUR FINANCIER A REÇU LA PART LA PLUS IMPORTANTE, REPRÉSENTANT

65.5%
DU TOTAL DES DÉCAISSEMENTS.



2.3 Impact cumulatif depuis la création de la SID

Depuis sa création, la SID a atteint environ 7.1 milliards USD en approbations cumulées et plus de 5.6 milliards USD en décaissement cumulés, reflétant son apport soutenu au développement du secteur privé dans ses pays membres.

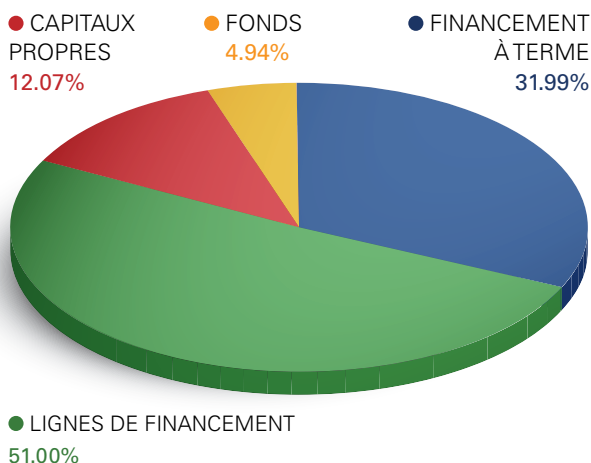
Depuis le lancement de ses opérations en 1999, la SID a progressivement renforcé son rôle en tant qu'institution de financement du développement dédiée à la promotion du secteur privé. A la fin de 2025, les approbations cumulées s'élevaient à environ 7.1 milliards USD, illustrant plus de deux décennies d'engagement soutenu dans un large éventail de secteurs et de régions. Durant cette période, la SID a approuvé plus de 450 projets, élargissant sa présence à 41 pays membres.

Conformément à son mandat, le portefeuille cumulé de la SID a été majoritairement orienté vers les instruments de financement par le crédit, avec les lignes de financement et les opérations de financement à terme représentant près de 80% du total des approbations. Cette structure reflète la stratégie de longue date de la SID consistant à tirer parti des intermédiaires financiers pour accroître son échelle, de portée et l'impact de ses interventions. Les investissements en capitaux propres et les fonds sont venus compléter cette approche en soutenant le renforcement institutionnel, le développement des marchés de capitaux et l'engagement à plus long terme du secteur privé.

Sur le plan sectoriel, le secteur financier constitue la plus grande part des approbations cumulées, représentant environ 60 % du total des engagements, principalement orientés vers le financement des PME par l'intermédiaire d'institutions partenaires. L'industrie et les mines constituent la deuxième allocation en importance,

APPROBATIONS PAR PRODUIT DEPUIS LA CRÉATION

Composition à long terme du portefeuille d'approbations de la SID par instrument de financement



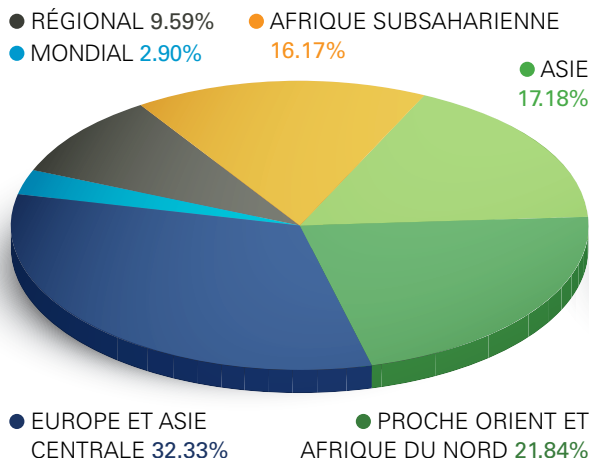
soutenant l'expansion des capacités de production et les activités à plus forte valeur ajoutée. Le reste du portefeuille couvre des secteurs tels que l'énergie, les transports, la santé, l'immobilier, l'information et la communication, et les services sociaux, reflétant l'approche d'investissement flexible et réactive de la SID.

Géographiquement, les approbations cumulées de la SID démontrent une présence régionale large et diversifiée. L'Europe et l'Asie centrale, la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et l'Asie représentent chacune une part significative du portefeuille, en complément des opérations régionales et multi-pays. Cette large portée souligne le rôle de la SID en tant que partenaire de développement fiable soutenant la croissance du secteur privé dans des contextes économiques variés.

Les décaissements cumulés ont atteint 5.6 milliards USD et continuent de croître, reflétant l'attention soutenue portée par la SID à la mise en œuvre, au rendement du portefeuille et à la traduction des engagements financiers en impact tangible sur le développement. La SID restera déterminée à renforcer son rôle de catalyseur - en mobilisant davantage de capitaux privés, soutenant les entreprises résilientes et contribuant au développement inclusif et durable dans ses pays membres.

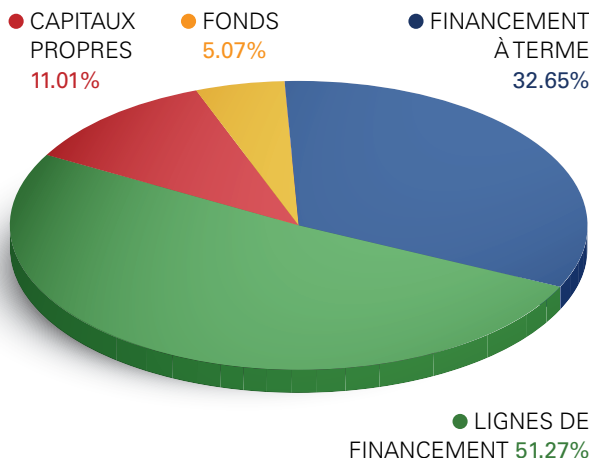
APPROBATIONS CUMULÉES PAR RÉGION DEPUIS LA CRÉATION

Composition à long terme du portefeuille d'approbation de la SID par région



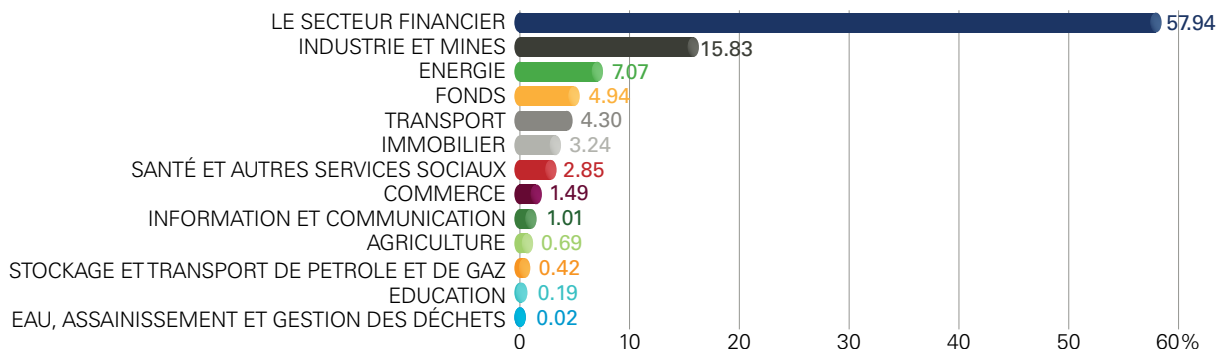
CUMULATIVE DISBURSEMENTS BY PRODUCT SINCE INCEPTION

Distribution of disbursements by product, reflecting implementation progress across ICD's portfolio



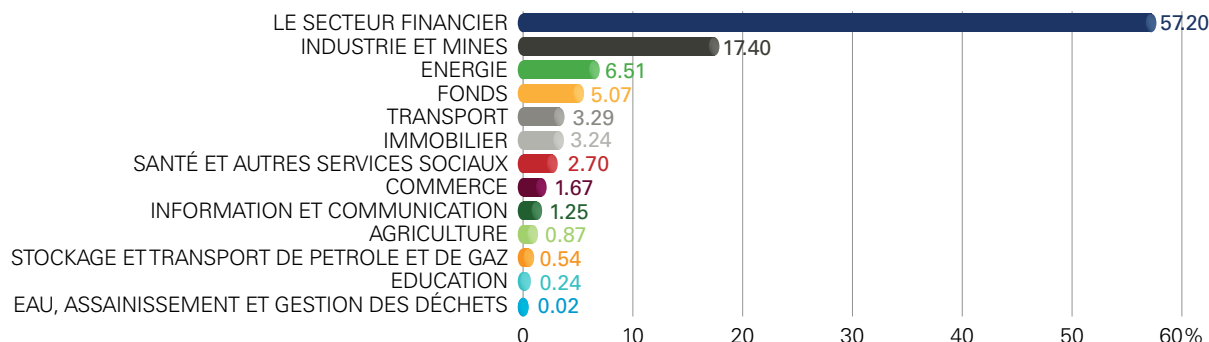
APPROBATIONS CUMULÉES PAR SECTEUR DEPUIS LA CRÉATION

Composition à long terme du portefeuille d'approbation de la SID par secteur



APPROBATIONS CUMULATIVES DE PROJETS PAR SECTEUR DEPUIS LA CRÉATION

Composition à long terme du portefeuille d'approbations de la SID par secteur



CHAPITRE 3

Nos opérations, activités et performances: Faits saillants de 2025

En 2025, la SID a poursuivi son engagement en élargissant l'accès des entreprises du secteur privé aux financements islamiques dans ses pays membres. Cette section présente des études de cas illustrant l'impact de nos interventions sur les entreprises, l'emploi et le développement de l'économie réelle.

3



3.1 Libération des secteurs prioritaires en Ouganda : Financement de 30 millions USD en faveur de la Banque ougandaise de développement

La première opération de lignes de financement de la SID en Ouganda illustre la manière dont des partenariats ciblés avec des banques nationales de développement peuvent faciliter l'accès des secteurs prioritaires et des PME à la finance islamique à moyen et long terme.

Contexte et objectif

En 2025, la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), membre du Groupe BID, a approuvé et décaissé une ligne de financement de 30 millions USD à la Banque ougandaise de développement (UDBL). Cette opération marque la première ligne de financement de la SID en Ouganda et dans l'ensemble de l'Afrique de l'Est, conformément à son objectif stratégique d'approfondir le développement du secteur privé en Afrique subsaharienne grâce à des canaux de financement évolutifs et conformes à la charia.

Institution partenaire et conception du mécanisme

L'UDBL est l'institution de financement du développement public en Ouganda, détenue à 100% par l'Etat et chargée pour soutenir les entreprises des secteurs de croissance clés de croissance, conformément au Plan national de développement du pays. En tant que partenaire stratégique, la banque

propose des financements concessionnels aux secteurs prioritaires et cible particulièrement les PME actives dans l'agriculture et de l'agroalimentaire, les infrastructures, le tourisme, l'industrie manufacturière ainsi que le capital humain (éducation et santé).

Le financement de 30 millions USD accordé à SID a été structuré sous forme de Mourabaha sur matières premières à long terme, fournissant à UDBL des ressources conformes à la charia à moyen et long terme. Grâce à son implantation et à sa spécialisation sectorielle, l'UDBL orientera ces ressources vers des investissements productifs des PME locales actives dans l'agroalimentaire, l'éducation, les immobilisations (terrains, bâtiments, machines, équipements), l'industrie manufacturière et la santé.

Mise en œuvre et impact sur le développement

En s'appuyant sur la présence locale, l'expertise sectorielle et le mandat d'UDBL, le financement de la SID devrait permettre:

- d'élargir l'accès à la finance islamique à long terme pour des PME qui rencontrent généralement des obstacles pour financer leurs investissements et leur croissance,
- d'accroître les investissements dans les secteurs prioritaires soutenant la diversification économique, la création de valeur et la résilience,
- de générer des résultats tangibles en matière de développement : création d'emplois, gains de productivité et amélioration des services publics dans les secteurs agricole, industriel et social.

Cette opération illustre également la pertinence de l'intégration de la finance islamique dans le cadre d'une institution de financement du développement (IFD) classique, grâce à une structuration conforme à la charia, tout en demeurant alignée sur les priorités nationales.

Importance stratégique et perspectives

Ce financement constitue une étape stratégique pour la SID. Il ouvre une nouvelle zone géographique — l'Ouganda et l'Afrique de l'Est — pour ses produits financiers et établit un modèle reproductible de collaboration avec d'autres banques publiques de développement. Il prépare également le terrain pour de futurs cofinancements, des lignes de crédit renouvelées et un accompagnement technique visant à renforcer les compétences en finance islamique au sein de l'UDBL et du système financier local.

Pour l'Ouganda, l'opération illustre l'intérêt d'associer une IFD nationale, dotée d'une connaissance fine du pays, à l'expertise de la SID dans le développement du secteur privé. Pour la SID, elle renforce son rôle catalytique dans la création d'écosystèmes privés inclusifs et résilients grâce à la mobilisation de financements ciblés et durables.

ALIGNEMENT SUR LES ODD

Ce financement contribue de manière déterminante à l'atteinte de plusieurs Objectifs de développement durable (ODD), en élargissant l'accès à des ressources financières islamiques à long terme pour les secteurs productifs et les PME. Il soutient notamment :



ODD 8 – Travail décent et croissance économique: Promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, ainsi que de l'emploi productif grâce au financement des PME et à la création d'emplois.



ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures: Renforcement d'infrastructures résilientes, promotion d'une industrialisation inclusive et durable et stimulation de l'innovation, notamment à travers des investissements dans l'agriculture, la fabrication, l'éducation et la santé.



ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs: Consolidation des partenariats en s'appuyant sur une banque nationale de développement comme canal efficace pour déployer des solutions de financement islamique axées sur l'impact.



3.2 Transformation du système de santé au Kazakhstan: le projet d'hôpital multidisciplinaire en PPP de Kokshetau

Ce projet constitue une nouvelle référence pour les PPP dans le secteur de la santé en Asie centrale : il renforce les systèmes de santé, crée des emplois et améliore les services pour des centaines de milliers de personnes.

Défi

La région d'Akmola dépendait d'hôpitaux construits il y a plus de 55 ans : surchargés, sous-équipés et répartis sur plusieurs sites. Les patients devaient parcourir de longues distances pour accéder à des soins spécialisés, tandis que le personnel travaillait dans des infrastructures obsolètes. Avec plus de 500 consultations externes par jour, la ville de Kokshetau avait un besoin urgent d'un hôpital moderne et centralisé.

Aperçu

Pays	Kazakhstan
Secteur	Santé / Infrastructures PPP
Valeur	365 millions d'euros
SPV	Renell Kokshetau LLP
Promoteur	Rönesans Holding
Financeurs	EBRD, AIIB, DEG, SID, Proparco, DBK
Construction	2024–2026
Capacité	630 lits d'hospitalisation

Solution

En 2024, le gouvernement du Kazakhstan et le ministère de la Santé, en partenariat avec Turar Healthcare, ont lancé le projet d'hôpital multidisciplinaire de Kokshetau

dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Ce pôle médical régional de 111.000 m² regroupe les services d'urgence, de chirurgie, de diagnostic et de formation.

Partenariat

Un consortium PPP solide a réuni les acteurs nationaux et internationaux :

- BERD et AIIB (105 millions d'euros chacune)
- DEG, SID, Proparco et DBK cofinancent le reste du projet

Dirigé par Rönesans Holding, le projet a démarré fin 2024 après la signature d'un accord majeur à Astana.

État d'avancement

A la fin de 2025, la mobilisation, les travaux de terrassement, le compactage du sol, les travaux de pieux (9550 pieux) et l'étanchéité des fondations ont été achevés en totalité. Les travaux de béton monolithique sont terminés à 70 %. La superstructure du bâtiment de services a été achevée, et la superstructure du bâtiment principal de l'hôpital a atteint un taux d'avancement de 64 %. Le projet emploie actuellement 1730 travailleurs actifs, dont 430 spécialistes internationaux, et prévoit l'augmentation de l'effectif à 2000.

Impact

The Kokshetau PPP Hospital Project stands as:

- Un modèle efficace de partenariat public-privé
- Un pôle d'attraction pour les investissements internationaux
- Un moteur de développement socio-économique
- Un centre médical régional appuyé sur une expertise mondiale
- Une réponse durable à l'un des besoins sociaux les plus urgents de la région

Avant	Après (2026)
Hôpitaux construits depuis 55 ans	Pôle de soins ultramoderne de 630 lits
Installations dispersées	Centre régional intégré
Lent accès aux soins	Prestation de services moderne et efficace
Équipements obsolètes	IRM, accélérateur linéaire, Salles de radiologiesuites
Formation limitée	Enseignement médical et recherche sur site

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

630 LITS D'HOSPITALISATION ET

63 LITS DE JOUR

23 SALLES D'OPÉRATION ET

38 UNITÉS DE SOINS INTENSIFS

EQUIPEMENTS D'IRM ET DE RADIOLOGIE DE POINTE

CENTRE DE FORMATION CLINIQUE LIÉ À L'UNIVERSITÉ ET L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MÉDECINE DE KOKSHETAU

ALIGNEMENT SUR LES ODD

Le projet contribue de manière significative à plusieurs Objectifs de développement durable, en élargissant l'accès à des services de santé de qualité et en renforçant la résilience du système de santé régional. Il soutient directement :



ODD 3 – Bonne santé et bien être : Amélioration de la capacité hospitalière, modernisation des équipements médicaux et renforcement des programmes de formation clinique, afin de garantir des soins accessibles, sûrs et efficaces pour tous.



ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures : Développement d'une infrastructure médicale moderne, intégrée et durable, contribuant à renforcer la qualité, la fiabilité et l'efficacité des services de santé régionaux.



ODD 17 – Revitalizing global partnerships for sustainable development by mobilizing public and private capital for critical social infrastructure.



3.3 Renforcement du financement des exportations turques grâce à un financement consortial inédit


La SID a piloté son premier et plus important financement consortial en Turquie, mobilisant des partenaires de la finance islamique pour soutenir les exportations, renforcer la croissance du secteur privé et approfondir la finance conforme à la charia sur le marché.

Présentation du projet

En 2025, la SID a structuré et finalisé avec succès un financement consortial conforme à la charia de 145 millions USD pour Türkiye İhracat Kredi Bankası A.Ş. (Turk Eximbank), la banque publique de crédit à l'exportation. Il s'agit du plus important financement consortial de la SID à ce jour, ainsi que sa première opération de ce type en Turquie.

EN 2025, LA SID A STRUCTURÉ ET FINALISÉ AVEC SUCCÈS UN FINANCEMENT CONSORTIAL CONFORME À LA CHARIA DE

145 MILLIONS USD
POUR TÜRKİYE İHRACAT
KREDİ BANKASI A.Ş.

 Cette collaboration illustre la capacité de la SID à attirer des partenaires régionaux pour cofinancer des projets de développement à fort impact dans les pays membres.

Structure et rôles

Le financement a été structuré sous la forme de la Mourabaha en marchandises d'une durée de trois ans, offrant une solution pleinement conforme à la charia et adaptée aux exigences de financement de la Turk Eximbank. La SID a agi en tant qu'arrangeur principal mandaté, teneur de livre et agent d'investissement, démontrant sa maîtrise de structuration et son leadership dans le domaine des syndications islamiques.

Partenariat et mobilisation

Le financement syndiqué a été largement sursouscrit, témoignant de la forte confiance des investisseurs et de la crédibilité de la SID sur le marché. La SID a mobilisé 100 millions USD auprès de grandes banques islamiques du CCG, notamment :

- Warba Bank et Kuwait International Bank en tant que co-arrangeurs principaux, et
- Al Rayan Bank en tant que co-arrangeur principal.

Cette collaboration illustre la capacité de la SID à attirer des partenaires régionaux pour cofinancer des projets de développement à fort impact dans les pays membres.

Impact sur le développement

Ce mécanisme renforce la capacité de Turk Eximbank à fournir des liquidités et à soutenir les exportateurs du secteur privé, consolidant ainsi la compétitivité commerciale de la Turquie et sa croissance tirée par les exportations. En offrant une alternative conforme à la charia au financement conventionnel, cette opération contribue à développer la finance islamique au sein du secteur bancaire turc et soutient la mission plus large de la SID en faveur du développement du secteur privé dans ses pays membres.

ALIGNEMENT SUR LES ODD

La facilité syndiquée contribue de manière significative à l'avancement des Objectifs de développement durable, en renforçant le financement des exportations pour les entreprises du secteur privé et en approfondissant l'offre de financement conforme à la charia en Turquie. Elle soutient principalement :



ODD 8 – Travail décent et croissance économique: Promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, grâce à l'amélioration de la liquidité des exportateurs et au soutien de la création d'emplois tirée par les exportations.



ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures: Appui à une industrialisation inclusive et durable, ainsi qu'à l'innovation, par un accès renforcé au financement du commerce et de l'investissement.



ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs: Renforcement des partenariats mondiaux pour le développement durable, grâce à la mobilisation coordonnée des banques islamiques régionales dans le cadre d'une transaction structurée conjointement.

3.4 Promotion d'une croissance manufacturière durable en Jordanie

Ce projet consolide le secteur manufacturier jordanien en renforçant les capacités industrielles, créant des emplois de qualité et favorisant une croissance durable et inclusive dans l'ensemble de l'économie.

Présentation du projet

En 2025, la SID a approuvé et décaissé un financement de 20 millions USD conforme à la charia en faveur d'Applied for Plastics Industries (API), un important fabricant jordanien de tissus non tissés destinés aux produits d'hygiène personnelle, aux équipements de protection individuelle (EPI) du secteur de la santé (blouses, masques, etc.) et à des usages agricoles.

Détails et objectifs de l'investissement

Ce financement a permis à API d'investir dans des équipements de production de pointe, créant ainsi une nouvelle ligne de fabrication et augmentant considérablement sa capacité de production. L'adoption de cette technologie de pointe devrait améliorer l'efficacité opérationnelle, la qualité des produits et la diversification, renforçant ainsi la position concurrentielle d'API sur les marchés régionaux et internationaux.

Impact développemental et social

Cet investissement soutient la modernisation du secteur manufacturier jordanien et contribue aux objectifs nationaux de développement économique grâce à une croissance industrielle durable. Le projet devrait créer plus de 400 emplois, dont 80 réservés aux femmes, renforçant ainsi l'inclusion des femmes et l'emploi local en cohérence avec les priorités de développement inclusif de la SID.

Grâce à cet investissement stratégique, la SID réaffirme son engagement à soutenir la production à valeur ajoutée, la création d'emplois et la compétitivité du secteur privé dans ses pays membres.

LE PROJET DEVRAIT
CRÉER PLUS DE 400 EMPLOIS,
DONT 80 RÉSERVÉS AUX FEMMES,
 RENFORÇANT AINSI L'INCLUSION DES FEMMES ET L'EMPLOI LOCAL EN COHÉRENCE AVEC LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA SID.

99 Grâce à cet investissement stratégique, la SID réaffirme son engagement à soutenir la production à valeur ajoutée, la création d'emplois et la compétitivité du secteur privé dans ses pays membres.

ALIGNEMENT SUR LES ODD

Le projet contribue à plusieurs Objectifs de développement durable (ODD), notamment:



ODD 8 – Travail décent et une croissance économique



ODD 9 – Industrie, l'innovation et les infrastructures



ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs



3.5 Première ligne de financement de la SID au Royaume de Bahreïn

Cette ligne de financement améliore l'accès à des ressources conformes à la charia, soutenant la croissance du secteur privé, la création d'emplois et la diversification économique au Bahreïn.

Aperçu

En décembre 2025, SID a approuvé sa première ligne de financement au Royaume de Bahreïn, en accordant un montant de 30 millions USD à Kuwait Finance House B.S.C. (c) (KFH Bahrain). Cette transaction historique représente une avancée stratégique majeure, renforçant la présence de la SID au Bahreïn et consolidant ses partenariats avec des institutions financières islamiques de premier plan.

Objectif de la ligne de financement

Cette ligne de financement permet à KFH Bahrain de proposer des financements conformes à la charia à des projets éligibles du secteur privé, dans divers secteurs économiques. Elle améliore l'accès au financement pour les entreprises qui stimulent l'activité économique réelle et la croissance durable.

Impact sur le développement

Cette ligne devrait contribuer :

- au développement et à la résilience du secteur privé
- à la création d'emplois et à la croissance des entreprises
- la diversification économique au Bahreïn et potentiellement dans d'autres pays membres

Importance stratégique

Cette ligne renforce le rôle catalyseur de la SID en permettant aux intermédiaires financiers locaux d'amplifier leur impact et de proposer des financements conformes à la charia là où ils sont le plus nécessaires. Elle contribue également à la diversification du portefeuille de la SID et à l'expansion de ses activités dans les pays membres.

» Cette transaction historique représente une avancée stratégique majeure, renforçant la présence de la SID au Bahreïn et consolidant ses partenariats avec des institutions financières islamiques de premier plan.

ALIGNEMENT SUR LES ODD

La facilité contribue directement à plusieurs Objectifs de développement durable, en élargissant l'accès au financement conforme à la charia pour les entreprises productives au Bahreïn. Elle soutient notamment :



ODD 8 – Travail décent et croissance économique: Promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, grâce au renforcement du secteur privé et à la création d'emplois de qualité.



ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures: Appui à une industrialisation et une innovation inclusives et durables, en finançant les secteurs de l'économie réelle qui favorisent la diversification économique.



ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs: Renforcement de partenariats efficaces pour le développement durable, en alignant les ressources de la SID avec l'expertise et la portée d'un intermédiaire financier national.

INFORMATIONS CLÉS

TYPE DE FACILITÉ : LIGNE DE FINANCEMENT

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE: KUWAIT FINANCE HOUSE BAHRAIN

PAYS: ROYAUME DE BAHREÏN

MONTANT: 30 MILLIONS USD

DATE D'APPROBATION: DÉCEMBRE 2025



3.6 Soukook mondial de la SID 2025 : Consolidation de la présence sur les marchés

L'émission publique de Soukook de la SID en 2025 illustre de manière exemplaire le solide profil de crédit de la SID qui se traduit par des résultats concrets sur les marchés en faveur des pays membres.

En 2025, SID a émis avec succès un Soukook public à 5 ans d'un montant de 500 millions USD, sursouscrit quatre fois, témoignant de la confiance marquée des investisseurs dans sa solvabilité. L'émission a suscité une forte demande de plusieurs banques centrales de pays membres, notamment l'Indonésie, la Libye, l'Arabie saoudite (SAMA) et Oman, en plus d'investisseurs institutionnels, confirmant la position de la SID comme émetteur supranational de premier plan sur les marchés mondiaux des capitaux islamiques.

EN 2025, SID A ÉMIS AVEC
SUCCÈS UN
SOUKOOK PUBLIC À
5 ANS
D'UN MONTANT DE
500 MILLIONS USD,
SURSOUSCRIT QUATRE FOIS,
TÉMOIGNANT DE LA CONFIANCE
MARQUÉE DES INVESTISSEURS
DANS SA SOLVABILITÉ.

Structure, demande et tarification

Le Soukook a été structuré selon la stratégie de financement à long terme de la SID, permettant de mobiliser des ressources stables en USD à moyen terme pour soutenir ses opérations en faveur du secteur privé. La sursouscription a permis à la SID une marge de manœuvre pour resserrer la tarification initiale traduisant ses solides notations de crédit par des conditions de financement favorables. Cela, à son tour, renforce sa capacité à prêter à des conditions compétitives tout en préservant la solidité de son bilan.

Valeur stratégique pour les pays membres

L'opération a permis de :

- Mobiliser des ressources substantielles destinées à financer des PME, des institutions financières et des projets stratégiques conformes à la charia,
- Renforcer le rôle des banques centrales des pays membres dans le soutien à la finance islamique du développement,
- Fournir un indice de référence liquide pour les futures émissions de Soukook des fonds souverains et entreprises des pays membres, contribuant au développement du marché mondial des Soukook et réduisant les barrières à l'entrée pour les nouveaux émetteurs.

Bilan et répliquabilité

L'émission démontre la capacité de la SID – et plus largement du Groupe BID – à mobiliser des financements importants et diversifiés en s'appuyant sur sa notation de qualité, son expérience et ses relations institutionnelles. Elle confirme l'importance des opérations de marché bien structurées et répliquables pour attirer des investisseurs régionaux et internationaux tout en réorientant les ressources vers des investissements productifs dans les pays membres.

ALIGNEMENT SUR LES ODD

L'émission de Soukook contribue pleinement aux Objectifs de développement durable en mobilisant des ressources importantes, conformes à la charia, destinées à être réinvesties dans des projets du secteur privé au sein des pays membres. Elle soutient notamment :



ODD 8 – Travail décent et croissance économique: En favorisant une croissance économique durable et la création d'emplois grâce à la mise à disposition de financements à long terme pour les PME ainsi que d'investissements privés stratégiques.



ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures: En appuyant le développement de l'industrie, de l'innovation et des infrastructures par le financement d'actifs productifs et de projets à forte valeur ajoutée.



ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs: En renforçant les partenariats mondiaux pour le développement durable, notamment à travers la mobilisation des marchés de capitaux, l'approfondissement des marchés de capitaux islamiques, l'engagement des banques centrales des pays membres et l'établissement d'un point de référence pour les futures émissions.



3.7 Investissements en capitaux propres et sorties stratégiques : trois études de cas

Les investissements en capital de la SID visent à développer des institutions capables de renforcer les écosystèmes du secteur privé dans ses pays membres. En mobilisant des capitaux patients, la SID soutient la croissance de plateformes stratégiques, notamment sur les marchés où l'infrastructure financière islamique reste limitée.

Au-delà du capital, la SID apporte, à travers un pilotage actif, un soutien à l'amélioration de la gouvernance, le renforcement opérationnel et la résilience à long terme. A un certain niveau de maturité, la SID accompagne le transfert de propriété responsable vers des partenaires crédibles, permettant le recyclage des capitaux tout en préservant l'impact sur le développement.

Les études de cas ci-dessous illustrent la contribution de la SID au renforcement de l'architecture de la finance islamique - allant de l'infrastructure mondiale de liquidités jusqu'aux plateformes bancaires des marchés émergents.



Renforcement de l'infrastructure mondiale de liquidités de la finance islamique : La Société internationale de gestion de la liquidité islamique (IILM), Malaisie

Présentation

Créée en 2010, la Société internationale de gestion de la liquidité islamique (IILM) est une institution financière multilatérale émettant des instruments de liquidité de haute qualité, à court terme et conformes à la charia. Basée à Kuala Lumpur, l'IILM joue un rôle essentiel dans le stabilité et la gestion des liquidités du système financier islamique mondial.

L'IILM bénéficie du soutien d'une coalition de banques centrales et d'autorités monétaires d'Indonésie, du Koweït, de Malaisie, du Nigéria, du Qatar, de Turquie, des Émirats arabes unis et de Maurice, ainsi que de la SID.

Contribution de la SID

La participation de la SID soutient le développement d'une infrastructure financière islamique robuste, renforçant la confiance mondiale dans les instruments de liquidité islamique.

Impact stratégique

L'IILM demeure le seul émetteur mondial de Soukous à court terme conformes à la charia. Avec des émissions cumulées dépassant 130 milliards USD, elle renforce l'accès global aux liquidités et soutient la stabilité systémique des institutions financières islamiques.

FAITS SAILLANTS EN 2025

22.9 MILLIARDS USD
ÉMIS SUR 21 ADJUDICATIONS

MOYENNE MENSUELLE :

1.9 MILLIARD USD
(+73 % EN GLISSEMENT ANNUEL)

PROGRAMME DES
SOUKOUS PORTÉ À

8.5 MILLIARDS USD
(RECORD)

SOUKOUS EN CIRCULATION
EN HAUSSE DE 55 % EN
GLISSEMENT ANNUEL À

6.4 MILLIARDS USD

RÉSEAU DE NÉGOCIANTS
PRINCIPAUX ÉLARGI DE 12 À

16 INSTITUTIONS



Développement de plateformes bancaires islamiques sur les marchés frontières : Tamweel Africa Holding (TAH), Afrique de l'Ouest

Présentation

Tamweel Africa Holding (TAH) a été créée en 2009 par la SID en tant que plateforme stratégique pour développer et promouvoir les services bancaires islamiques en Afrique de l'Ouest. Elle a contribué à la création et au développement d'institutions bancaires islamiques au Sénégal, en Guinée, au Niger et en Mauritanie.

Contribution de la SID

La SID a agi comme catalyseur pour:

- renforcer les cadres de gouvernance
- accompagner les autorités réglementaires
- développer les opérations bancaires islamiques
- bâtir des franchises bancaires durables

Étape clé en 2025

En 2025, la SID a finalisé la transition de propriété de TAH, incluant la cession de sa participation dans la Banque Islamique du Sénégal (BIS) et d'autres actifs au groupe CFOA, acteur financier majeur en Afrique de l'Ouest.

L'expérience TAH illustre une approche d'investissement centrée sur le développement : bâtir des institutions sur le long terme puis assurer des sorties responsables lorsque maturité et stabilité sont atteintes, permettant à la SID de réallouer son capital vers de nouvelles priorités stratégiques.



Redressement réussi et transition responsable : La Banque islamique de Guinée (BIG), Guinée

Présentation

Fondée en 1983, la Banque islamique de Guinée (BIG) est la première banque privée de Guinée opérant selon les principes de la charia. La SID y a investi en 2009 avant de transférer sa participation à TAH, dans le cadre de son approche régionale en Afrique de l'Ouest.

Parcours de transformation

Dès le début de la pandémie de COVID-19, la SID, via TAH et en étroite coordination avec la BID et le Conseil d'administration de la Banque, a soutenu un vaste programme de redressement axé sur :

- Le renforcement de la gouvernance
- L'amélioration des processus de contrôle de gestion
- Le consolidation des cadres de gestion des risques et de contrôle interne
- La stabilisation financière et la discipline opérationnelle

Étape marquante en 2025

En 2025, le redressement a abouti au transfert réussi de la BIG à Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR), un groupe financier et d'investissement basé en Afrique de l'Ouest, positionné pour soutenir la prochaine phase de croissance de la Banque.

Impact stratégique

L'évolution de la BIG démontre la capacité de la SID à utiliser ses fonds propres comme capital patient, à renforcer les institutions par une gestion active et à réaliser des sorties responsables une fois la durabilité et l'alignement stratégique sont solidement établies.

RÉSULTATS OBTENUS (2021–SEPTEMBRE 2025)

LE BÉNÉFICE NET EST PASSÉ DE 5 MILLIARDS DE GNF (0,6 MILLION USD)

À **46** MILLIARDS DE GNF (6 MILLIONS USD)

LE TOTAL DES ACTIFS A QUADRUPlé

EQULES FONDS PROPRES ONT AUGMENTÉ DE **50%**

LE TAUX DE COUVERTURE DES CRÉANCES DOUTEUSES

A ATTEINT **80%**

CHAPITRE 4

Synergies et partenariats de la SID

La SID collabore avec un large éventail de parties prenantes pour renforcer le rôle du secteur privé face aux défis mondiaux du développement. Cette section illustre comment les partenariats stratégiques constituent désormais un pilier central des interventions de la SID, générant des résultats à fort impact et soutenant une croissance durable et inclusive.

4





En 2025, les partenariats se sont imposés comme un levier essentiel pour promouvoir une croissance inclusive dans un contexte d'incertitude mondiale et d'évolution des priorités de développement. L'année a confirmé une conviction institutionnelle clé : le développement durable repose sur une collaboration intentionnelle, une mise en œuvre coordonnée et une responsabilité partagée, plutôt que sur des interventions isolées.

Sous l'impulsion de sa direction, la SID a renforcé son rôle de catalyseur, à l'interface entre le dialogue politique, la mobilisation de capitaux et la mise en œuvre opérationnelle. Les partenariats, initialement envisagés comme des mécanismes d'appui, sont devenus de véritables instruments stratégiques permettant d'amplifier l'impact, de renforcer la résilience institutionnelle et de répondre plus efficacement aux priorités des pays membres. La Division des partenariats a joué un rôle déterminant en appuyant les initiatives de cofinancement, en facilitant le partage des connaissances et en renforçant la coordination au sein du Groupe de la BID.

La SID a progressivement adopté une approche écosystémique dépassant les engagements transactionnels. La collaboration est désormais structurée pour mobiliser le secteur privé et s'aligner sur les priorités nationales de développement. Les ateliers, missions et échanges techniques s'inscrivent dans des cadres de partenariats élargis, orientés vers l'exécution, la réactivité institutionnelle et des résultats mesurables, plutôt que de simples engagements ponctuels.

» Les partenariats, initialement envisagés comme des mécanismes d'appui, sont devenus de véritables instruments stratégiques permettant d'amplifier l'impact, de renforcer la résilience institutionnelle et de répondre plus efficacement aux priorités des pays membres.

Cette évolution s'est également reflétée en interne, avec une transformation organisationnelle visant une coordination intégrée entre les unités opérationnelles, les bureaux régionaux et les entités du Groupe de la BID. Ce fonctionnement harmonisé a permis de mieux relier le dialogue en amont et la mise en œuvre en aval, renforçant ainsi la contribution de la SID au développement tiré par le secteur privé.

À l'approche de 2026, l'expérience de 2025 constitue une base solide pour les engagements futurs. Les partenariats sont désormais considérés comme des piliers essentiels de la mission de la SID. En approfondissant des relations fondées sur la confiance, la coordination opérationnelle et des objectifs communs, la SID réaffirme son engagement à promouvoir le développement du secteur privé et une croissance inclusive dans ses pays membres.

99 Les partenariats sont désormais considérés comme des piliers essentiels de la mission de la SID.



4.1 Synergies du Groupe de la BID

Comité de coordination technique (CCT)

Sous la direction de la SID, le Forum des PDG et les réunions des entités du CCT ont été institutionnalisés en tant que mécanismes permanents de coordination, de résolution conjointe des problématiques et d'harmonisation des missions. L'introduction d'un plan de missions trimestriel consolidé a permis de rationaliser les interventions, réduire les chevauchements et renforcer l'intégration institutionnelle au sein du Groupe, optimisant ainsi un déploiement plus efficace des ressources.

Intégration opérationnelle entre la SID et la SIACE

Deux ateliers techniques spécialisés ont approfondi la collaboration en matière de marchés de capitaux et d'harmonisation des stratégies de gestion des risques. Ils ont conduit à l'élaboration de procédures communes pour l'accueil et l'évaluation des clients, à la mise en place de feuilles de route partagées pour les projets, et à l'intégration formelle des instruments de la SIACE dans les processus de financement de la SID. Ces avancées ont renforcé la coordination interne et amélioré la qualité et l'efficacité des services rendus.

Optimisation des partenariats du Groupe

La SID a intensifié sa collaboration avec la fonction PGARM de la BID afin d'assurer un alignement étroit sur l'approche partenariale du Groupe et d'intégrer la plateforme 3i. Cette coordination a permis d'harmoniser les indicateurs clés de performance, d'améliorer la fiabilité des données et de rationaliser les processus liés aux partenariats inter entités, renforçant la cohérence institutionnelle et la mobilisation efficace des ressources.



Comité de coordination technique (CCT) : Renforcer les synergies du Groupe

En 2025, le Comité de coordination technique (CCT) a continué d'assumer un rôle central dans l'harmonisation opérationnelle et le renforcement de la collaboration au sein du Groupe BID. Grâce à des mécanismes de coordination formalisés, des indicateurs de performance partagés et des protocoles d'engagement institutionnalisés, le CCT a converti les synergies institutionnelles en résultats tangibles, soutenant directement le développement du secteur privé dans les pays membres.

En 2025, la SID a présidé les réunions des entités du CCT ainsi que le Forum des PDG, renforçant l'intégration opérationnelle entre la SID, la Banque islamique de développement (BID), la Société islamique d'assurance des investissements et du crédit à l'exportation (SIACE) et la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC). Les efforts de coordination ont porté en priorité sur les financements conjoints, les instruments d'atténuation des risques et le développement commercial collaboratif. Une priorité essentielle a été l'instauration d'un suivi systématique de l'initiation, de l'approbation et du volume des transactions conjointes, afin de garantir que la coopération se traduise rapidement par des résultats concrets et mesurables.

Les lignes de financement conjointes, les syndications et les opérations assorties de garanties d'assurance ont bénéficié d'un partage d'information renforcé et d'un suivi rigoureux entre les entités. Cette coordination accrue a optimisé la capacité collective du Groupe à mobiliser des capitaux, tout en améliorant la visibilité des opportunités communes et la réactivité institutionnelle.

La collaboration avec la SIACE sur les solutions d'atténuation des risques a contribué à renforcer la bancabilité des transactions et à soutenir un déploiement plus structuré et efficace de financements conformes à la charia, en particulier pour les PME et les investissements dans les infrastructures.

Au-delà des opérations conjointes, le CCT a consolidé une culture institutionnelle fondée sur le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel. Les activités de développement commercial, les ateliers techniques et les sessions de partage intra Groupe ont gagné en fréquence, en profondeur et en orientation stratégique. En outre, ces échanges ont renforcé la compréhension des mandats, des instruments et des capacités de chaque entité, facilitant la conception de solutions intégrées adaptées aux besoins des pays membres.

En prévision de 2026, le CCT a adopté un ensemble élargi d'indicateurs clés de performance, incluant désormais le suivi des décaissements effectifs, et non plus uniquement des approbations. Cette évolution marque une avancée vers une collaboration davantage orientée vers les résultats, l'impact et la redevabilité. Le cadre renforcé du CCT démontre ainsi que des mécanismes de coordination structurés sont essentiels pour accroître l'efficacité collective, réduire les risques de fragmentation institutionnelle et amplifier l'impact du Groupe BID en faveur d'une croissance inclusive, durable et résiliente.

Catalyser la synergie du Groupe : L'opération TAEF

ALIGNEMENT STRATÉGIQUE SUR LE FONDS ARABE POUR L'ÉNERGIE (TAEF)

La SID a renforcé et structuré sa relation stratégique avec le Fonds arabe pour l'énergie (TAEF), tout en facilitant la coordination du Groupe dans le cadre d'une opération énergétique transfrontalière majeure impliquant deux pays membres. En présentant cette opportunité stratégique aux membres du CCT, la SIACE a pu structurer et accorder au TAEF une garantie d'un montant de 250 millions de USD, soutenant ainsi la réalisation de l'opération. Cette initiative illustre la capacité de la SID à agir en catalyseur de synergies institutionnelles, à favoriser une coopération élargie au sein de l'écosystème financier islamique, aboutissant à des résultats financiers tangibles.

4.2 Partenariats institutionnels stratégiques



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Banque africaine de développement (BAD)

Un atelier technique de cofinancement, conduit de manière approfondie et structurée, a permis d'examiner plus de soixante projets couvrant les secteurs de l'énergie, des transports et du développement industriel. Cet exercice analytique conjoint a abouti à l'identification d'un portefeuille ciblé d'opportunités de collaboration prioritaires, assorti d'un mécanisme de suivi actif pour certaines opérations stratégiques, notamment dans le domaine des énergies renouvelables au Cameroun. Cette approche méthodique illustre la manière dont un processus systématique, fondé sur une analyse concertée des projets, peut être traduit en engagements opérationnels concrets et en actions à forte valeur ajoutée.



Cassa Depositi e Prestiti (CDP), Italie

La SID a engagé un partenariat stratégique avec la CDP et la BID afin d'explorer les opportunités de financement des énergies renouvelables en Afrique, en mettant l'accent sur l'alignement stratégique et la complémentarité opérationnelle entre les instruments concessionnels européens et les mécanismes de la finance islamique. Cette collaboration trilatérale a conduit à l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle pour le développement de projets, mobilisant les avantages comparatifs de chaque institution tout en garantissant une stricte conformité aux principes de la charia.



Ministère algérien des Finances

La SID a organisé et coordonné un atelier technique de haut niveau avec le ministère algérien des Finances afin d'appuyer les préparatifs institutionnels en vue de l'émission de soukous souverains. La session a offert une assistance technique structurée, comprenant des orientations pratiques, des cadres de planification par scénarios et des analyses adaptées au contexte juridique, réglementaire et macroéconomique spécifique de l'Algérie. Cet engagement constitue une contribution stratégique à la diversification des sources de financement souverain, démontrant la capacité de la SID à fournir un appui technique ciblé au niveau des politiques publiques.



AFC Capital Partners

La SID et AFC Capital Partners ont conjointement animé un atelier technique spécialisé consacré au traitement des instruments de capitaux propres dans le cadre des référentiels d'adéquation des fonds propres. La session a examiné en détail les méthodologies de notation, les pratiques réglementaires alignées sur les accords de Bâle, ainsi que les enseignements issus du processus d'examen de l'adéquation des fonds propres du G20. Cet engagement a permis à la SID de renforcer son expertise institutionnelle en matière de planification et d'optimisation du capital, notamment dans le contexte du financement du développement durable. Il a également contribué à éclairer ses décisions stratégiques relatives à la gestion et à l'optimisation de son bilan.



Banque de l'Industrie (BOI) et Banque d'import-export du Nigéria (NEXIM Bank)

Des ateliers de renforcement des capacités, conduits en partenariat avec des institutions nigérianes de financement du développement, ont abouti à la formalisation de cadres de coopération structurés, notamment à travers la signature de protocoles d'accord et le lancement de projets conjoints. Ces initiatives couvrent les domaines du financement des PME, du développement des énergies renouvelables, de l'émission de soukous et de la facilitation du financement des exportations. Elles témoignent de l'engagement de la SID à s'inscrire dans une logique de partenariat institutionnel de long terme, visant à renforcer les capacités locales tout en générant des opportunités de financement concrètes, durables et à fort impact économique.

Fonds TCX

La SID a collaboré étroitement avec le Fonds TCX au développement d'un instrument de couverture de change en monnaie locale conforme à la charia, lequel a obtenu une approbation officielle en 2025. Cette solution innovante permet d'élargir l'accès au financement en monnaie locale sur les marchés fragiles et émergents, tout en atténuant les risques de change. Elle a également renforcé la coordination opérationnelle et technique entre la SID, la Trésorerie de la BID et TCX, facilitant la mise en œuvre de solutions financières adaptées aux contextes nationaux spécifiques.



Groupe Texel

La collaboration avec le Groupe Texel s'est concentrée sur la structuration de mécanismes d'assurance contre le risque de non-paiement et sur des solutions avancées de transfert de risques, conçues pour optimiser l'utilisation du bilan de la SID. Ces instruments permettent de libérer des capacités de prêt supplémentaires grâce à une mobilisation accrue de capitaux privés. Ils démontrent comment des partenariats stratégiques en matière de gestion des risques peuvent renforcer l'efficacité institutionnelle, améliorer l'allocation du capital et amplifier l'impact sur le développement.

4.3 Distinctions et marques de reconnaissance depuis la création depuis la création

● 2012

« Prix de l'excellence institutionnelle 2012 »
The World Islamic Banking Conference (WIBC) 2012

● 2013

« Meilleure initiative financière islamique »
Tatweej Academy for Excellence Awards 2013

● 2014

« Prix d'excellence pour le développement du secteur privé islamique – MENA 2014 »
International Finance Magazine 2014

« Meilleur fournisseur de crédit-bail islamique »
et « Meilleur conseiller en finance islamique »
CMO Organization 2014

« Prix de l'excellence commerciale de la banque islamique »
Acquisition International Magazine 2014

« Banque islamique de l'année »
ACQ Global Awards 2014

« Meilleur développeur du secteur privé – Moyen-Orient »
IAIR Awards on Global Economy and Sustainability 2014

« Meilleure banque de développement »
CPI Financial 2014



2015

« Institution la plus remarquable pour sa contribution à la Finance Islamique”

Kuala Lumpur Islamic Finance Forum (KLIFF) 2015

« Opération Africaine de l’Année» pour son rôle dans l’émission du premier Soukook souverain de 100 milliards de FCFA de la République du Sénégal”

Islamic Finance News (IFN) 2015

« Opération transfrontalière de l’année» pour son rôle dans l’opération Mourabaha de produits historiques de 100 millions USD avec Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ”

Islamic Finance News (IFN) 2015

« Prix d’excellence pour la contribution exceptionnelle au développement de la Finance Islamique dans le secteur privé”

The London Sukuk Summit 2015

« Prix de l’économie islamique – Catégorie Monnaie et Finance”

Dubai Chamber of Commerce and Industry and Thomson Reuters 2015

« Prix de la meilleure initiative de financement”

African Banker Magazine 2015

« Meilleure banque de développement”

CPI Financial 2015

2016-17

« Opération souveraine de l’année 2016”

Islamic Finance News (IFN) 2017

« Le meilleur programme de développement du capital humain 2017”

Global Islamic Finance Awards (GIFA)

2019

« Contribution exceptionnelle à l’innovation financière responsable ESG Global 2019”

Capital Finance International (CFI) 2019

2020

« Cross-Border Deal of the Year» et «Pakistan Deal of the Year» 2019 pour la facilité de

financement à deux devises pour le projet éolien de 50 MW de NASDA Green Energy”

Islamic Finance News (IFN) 2020

2021

« Meilleur contributeur à l’industrie de la Finance Islamique”

AlHuda Centre of Islamic Banking & Economics 2021

« La meilleure transaction de l’année au Koweït» pour l’émission de Soukook Niveau 2 de 300 millions USD de la banque Internationale de Koweït”

Islamic Finance News (IFN) 2021

« L’Impact Social /SRI/ESG La meilleure transaction de l’année » pour les Soukook durables de 1,5 milliard USD de la BID”

Islamic Finance News (IFN) 2021

2022

Le projet BRAVE a obtenu une mention honorable aux Global SME Finance Awards

Global SME Finance Awards 2022

2023

« L’opération de l’année des Marchés islamiques émergents de l’année 2022 pour le financement

de 4 millions USDD en faveur du River Med Pharm en collaboration avec Asia Alliance Bank”

Islamic Finance News (IFN) 2023

2025

« L’opération de l’année 2025 pour l’émission de Soukook de 3,0 milliards USD de l’État du Qatar”

Islamic Finance News (IFN) 2025

4.4 La SID en photos

Le concours de photographie mobile de la SID a invité les citoyens de tous ses pays membres à soumettre leurs meilleures photographies. Ce concours visait à mettre en valeur la culture, le patrimoine, la population et le développement de leur pays à partir de leur perspective individuelle. Les pages suivantes montrent un groupe de photos choisies par l'éditeur.



FINALISTE

Le dernier potier

par Asif Ahmed
@asifahmedfilms
BANGLADESH

Dans un petit village rural, j'ai rencontré une grand-mère de 105 ans qui continue de travailler chaque jour comme potière. Elle s'appelle Usha Rani. Ses mains, façonnées par les facteurs du temps et du labeur, racontent une histoire de résilience au-delà de l'âge.



FINALISTE

Les travailleurs de l'économie rouge

par Md Shafiu Islam
@shafiuislamshaikot
BANGLADESH

Une grande quantité de piments est cultivée dans les zones de chars du nord du Bangladesh. Les piments sont soigneusement triés et séchés par des travailleuses, puis vendus à des entreprises d'épices.



FINALISTE

Graines de progrès

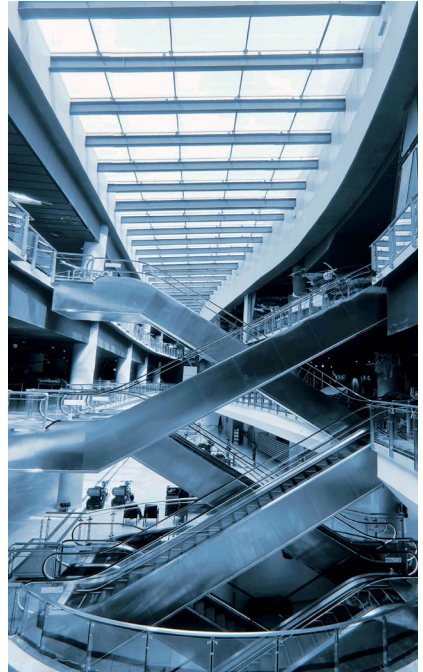
par Andaru Firmansyah
@fotonya_andaru
INDONESIA

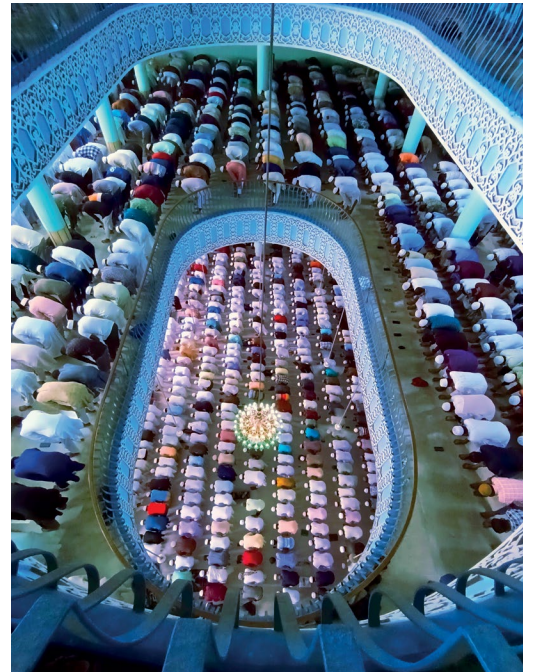
Au coucher du soleil, une femme rurale vanne soigneusement du riz fraîchement récolté, préservant une tradition qui continue de soutenir sa communauté. Son travail reflète la dignité, la résilience et le rôle vital des femmes dans le renforcement de la sécurité alimentaire.






Les photographies
présentées dans ces
pages ont été
vivement saluées par l'éditeur.









 Les photographies présentées dans ces pages ont été vivement saluées par l'éditeur.



CHAPITRE 5

Efficacité du développement (ED)

Atteindre une efficacité du développement optimale demeure une priorité essentielle pour la mission de la SID en tant qu'institution de financement du développement. Ce chapitre présente les mécanismes de suivi, de mesure et d'évaluation de notre impact.

5



5.1 Développements et réalisations en 2025

Renforcement de l'efficacité du développement

- Institutionnalisation des outils d'évaluation couvrant l'ensemble du cycle de vie des investissements.
- Standardisation transversale des indicateurs de résultats en matière de développement.
- Amélioration de l'outil d'anticipation et de reporting du développement (DART) afin de renforcer la prise de décision fondée sur des données probantes et mesurables.

Promotion d'un développement piloté par le secteur privé

- Engagement stratégique de haut niveau en faveur de la mobilisation des capitaux privés lors des Assemblées annuelles du Groupe de la BID.
- Soutien structuré aux écosystèmes d'innovation à travers le concours de pitches « Startups & Innovation » de la BID.
- Consolidation du rôle de catalyseur de la SID en faveur de l'entrepreneuriat et d'une croissance inclusive et durable.

Impact et supervision au niveau national

- Missions d'évaluation et de supervision menés en Égypte, en Turquie et en Jordanie.
- Examen approfondi de projets dans les secteurs de la santé, de l'agroalimentaire, de la construction et des services financiers.

99 Une avancée majeure en 2025 a été l'application élargie et systématisée des outils d'évaluation d'impact sur le développement à l'ensemble du cycle d'investissement.

- Accent renforcé sur l'additionnalité en matière de développement, l'impact économique local et les performances environnementales.

Intégration de la durabilité et des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- La durabilité a été érigée en priorité stratégique dans le cadre de la stratégie décennale du Groupe de la BID.
- L'Unité d'impact de durabilité (SIU) est opérationnelle en tant que point d'ancrage institutionnel pour faire progresser les pratiques de durabilité et pour intégrer les principes ESG.
- Lancement du Cadre de durabilité (cinq piliers, feuille de route progressive).

Renforcement des capacités et des connaissances

- Des sessions de sensibilisation aux critères ESG et à leur application ont été organisées en interne et en externe.
- Des supports de connaissance ont été déployés afin de construire un langage institutionnel commun autour des critères ESG.

Partenariats stratégiques

- Lancement d'une analyse de double matérialité (DMA) en partenariat avec l'IDFC
- Constitution d'une base factuelle robuste en vue d'intégrer progressivement les priorités ESG dans la stratégie et les opérations

En 2025, la SID a consolidé et affirmé son positionnement en tant qu'institution du secteur privé résolument tournée vers l'impact au sein du Groupe BID. Tirant parti des réformes structurelles et des outils clés mis en place au cours des dernières années, elle a renforcé son architecture d'efficacité du développement, approfondi l'intégration systématique de l'impact dans l'ensemble de ses opérations et traduit ses engagements stratégiques en résultats tangibles, tant au niveau des projets que des pays membres.



CAS PARTICULIER : HÔPITAL MUNICIPAL DE MANISA (TURQUIE, PPP)

- 1.5 MILLION DE PATIENTS
PRIS EN CHARGE PAR AN
- CAPACITÉ DE
558 LITS
- ENVIRON 927 EMPLOIS
SOUTENUS CHAQUE ANNÉE

Institutionnalisation de la mesure et du reporting d'impact

Une avancée majeure en 2025 a été l'application élargie et systématisée des outils d'évaluation d'impact sur le développement à l'ensemble du cycle d'investissement. Les méthodologies d'évaluation ont été affinées, harmonisées et pleinement intégrées aux processus de sélection, d'évaluation et de supervision des projets, renforçant ainsi la cohérence institutionnelle.

Les indicateurs de résultats en matière de développement ont été progressivement harmonisés entre les secteurs, facilitant l'agrégation des données et permettant une meilleure visibilité des contributions de la SID à la création d'emplois, au développement des PME et à l'inclusion financière.

Des améliorations substantielles apportées à l'outil DART – plateforme interne dédiée à l'évaluation de la maturité des projets et à leur alignement stratégique – ont été présentées lors d'un atelier spécialisé. Les participants ont pris part à des sessions interactives visant à approfondir les méthodologies de notation, leur articulation avec les processus d'investissement et les mécanismes renforçant la transparence, la redevabilité et la prise de décision fondée sur des données objectives.

Lors des Assemblées annuelles du Groupe de la BID en Algérie, le Bureau de l'efficacité du développement (DEO) a organisé une session stratégique de haut niveau mettant en exergue le rôle déterminant du

secteur privé dans l'accélération du développement durable. Les discussions ont porté sur la mobilisation de capitaux privés, la promotion de l'entrepreneuriat et la structuration d'investissements à fort impact, illustrées par des études de cas démontrant la convergence entre viabilité économique et bénéfices sociaux et environnementaux mesurables.

Parallèlement, le DEO a contribué activement au succès du concours « Startups & Innovation » 2025, renforçant les liens entre startups, investisseurs et partenaires de développement. Cette initiative a confirmé le rôle catalytique de la SID dans la promotion de l'innovation entrepreneuriale et de la croissance inclusive.

Missions d'évaluation et de supervision : Égypte, Turquie et Jordanie

Tout au long de l'année 2025, le DEO a mené des missions structurées d'évaluation et de supervision sur de projets financés par la SID en Égypte, en Turquie et en Jordanie. Ces missions ont analysé l'état d'avancement des projets, leur additionnalité en matière de développement et leur impact socio-économique et environnemental, notamment sur les écosystèmes entrepreneuriaux locaux.

À titre d'exemple, l'hôpital municipal de Manisa en Turquie, développé dans le cadre du programme de transformation du système de santé sous forme de partenariat public-privé (PPP), constitue un projet

emblématique de financement structuré à fort impact social. Doté de 558 lits et couvrant une superficie de 97,515 m², l'établissement accueille plus de 1.5 million de patients par an et soutient en moyenne 927 emplois annuels. Ce projet illustre clairement la manière dont la mobilisation de capitaux privés, associée à des mécanismes PPP innovants, peut générer des retombées sociales durables.

Intégration du développement durable et des critères ESG

Conformément au mandat de la SID visant à promouvoir une croissance inclusive du secteur privé, la durabilité a été formellement intégrée comme pilier stratégique central de la nouvelle Stratégie décennale du Groupe BID. Pour concrétiser cet engagement, la SID a créé l'Unité de l'impact de durabilité (UID) au début de 2024, afin d'intégrer systématiquement les principes ESG dans les opérations de la SID, tout en assurant leur cohésion avec les valeurs de la finance islamique et les objectifs de développement.

En mars 2025, la SID a officiellement lancé son Cadre de développement durable, structuré autour de cinq piliers et d'une feuille de route progressive. La phase initiale s'est concentrée sur le renforcement des capacités internes, la préparation institutionnelle et l'établissement d'une compréhension commune des concepts ESG, posant ainsi les bases d'une intégration complète dans les processus décisionnels clés.

Renforcement des capacités et culture ESG

Dans le cadre de la phase 1, l'UID a mis en œuvre un programme structuré de sensibilisation et de formation, marqué par deux jalons principaux :

- **Janvier 2025:** Organisation d'une session interne réunissant des experts externes pour analyser les tendances mondiales en matière de durabilité et leur pertinence stratégique pour le mandat de la SID.
- **Mai 2025:** Organisation d'une session externe lors des Assemblées annuelles de la BID en Algérie, axée sur l'opérationnalisation des cadres de durabilité par les institutions de financement du développement.

Ces initiatives ont été complétées par la diffusion

Les priorités de durabilité seront progressivement incorporées à la stratégie d'entreprise, aux structures de gouvernance, aux systèmes de gestion des risques et aux cadres de performance.

continue de supports pédagogiques numériques, renforçant progressivement une culture ESG commune et un langage institutionnel harmonisé.

Partenariats stratégiques et diagnostics analytiques

Afin de consolider les fondements analytiques de son programme de durabilité, la SID a engagé un partenariat stratégique avec l'International Development Finance Club (IDFC) pour mener une analyse de double matérialité (DMA). Lancée en septembre 2025, cette initiative vise à identifier les impacts, risques et opportunités ESG les plus significatifs pour la SID. Prévue pour s'achever en mai 2026, la DMA fournira une base analytique robuste et structurée, destinée à intégrer progressivement les priorités de durabilité dans la stratégie, la gouvernance et les opérations.

Ce partenariat témoigne de l'engagement de la SID en faveur de l'apprentissage par les pairs avec d'autres banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement, tout en veillant à l'alignement sur des normes internationales adaptées à son mandat spécifique.

A l'avenir, la SID traduira ces fondations stratégiques en pratiques institutionnelles pleinement intégrées. Les priorités de durabilité seront progressivement incorporées à la stratégie d'entreprise, aux structures de gouvernance, aux systèmes de gestion des risques et aux cadres de performance. Les phases ultérieures clarifieront les responsabilités, intégreront les critères ESG dans les processus décisionnels et introduiront des indicateurs mesurables permettant de suivre les progrès réalisés, garantissant ainsi une trajectoire institutionnelle orientée vers un développement durable, inclusif et à fort impact.

5.2 Résultats du sondage sur l'efficacité du développement en 2025

La SID mène un sondage annuel pour recueillir systématiquement des données sur les contributions de ses clients et partenaires à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et pour évaluer les impacts spécifiques qu'ils ont eus sur le développement.

RÉSULTATS DU SONDRAGE ANNUEL SUR L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

	2025
Nombre de nouveaux clients ayant eu accès à la finance islamique à la suite de l'intervention de la SID	682,360
Nombre de nouveaux clients de la finance	100,044
Nombre de nouveaux clients féminins	19,240
PME bénéficiaires du soutien de la SID	2,381
PME bénéficiaires du soutien de la SID dirigées par des femmes	585
Montant total du financement accordé aux PME	661,987,585 USD
Nombre d'emplois soutenus	347,216
Nombre d'emplois soutenus (des femmes)	77,178
Nombre de nouveaux emplois créés	23,531
Nombre de nouveaux emplois créés (des femmes)	7,288
Femmes aux postes de direction	803
Achats sur le marché intérieur	1,005,928,545 USD
Les ventes à l'exportation générées	557,319,669 USD
Les revenus gouvernementaux générés	283,837,677 USD
Dépenses consacrées au développement communautaire	8,778,712 USD
Energie totale produite (KWh)	2,473,856,348
Capacité énergétique totale financée (MW)	1,062
Nombre total de patients desservis	3,546,726
Nombre total d'étudiants inscrits	51,438
Nombre total d'agriculteurs bénéficiaires	51,851
Total des unités de logement	3,281
Nombre de personnes formées	11,299

REMARQUE : Le sondage annuel de la SID sur l'efficacité du développement comprenait des questions spécifiques concernant la contribution des projets soutenus par la SID aux ODD. Des informations complémentaires figurent dans le Rapport annuel sur l'efficacité du développement 2025.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2025

CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES :

LA SID A SOUTENU **2,381 PME** AVEC **661.9 MILLIONS USD** DE FINANCEMENT, DONT **585 ENTREPRISES** DIRIGÉES PAR DES FEMMES.

100,044 NOUVEAUX CLIENTS ONT EU ACCÈS À LA FINANCE ISLAMIQUE EN 2025.

283.8 MILLIONS USD DE REVENUS GOUVERNEMENTAUX ONT ÉTÉ GÉNÉRÉS PAR LES INITIATIVES DE LA SID.

EMPLOI ET IMPACT SOCIAL :

347,216 EMPLOIS ONT ÉTÉ SOUTENUS, DONT **77,178 POUR LES FEMMES**.

23,531 NOUVEAUX EMPLOIS ONT ÉTÉ CRÉÉS, DONT **7,288** SONT DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI POUR LES FEMMES.

803 FEMMES OCCUPAIENT DES POSTES DE DIRECTION DANS LES ENTREPRISES SOUTENUES.

INFRASTRUCTURE ET DURABILITÉ :

1.0 MILLIARD USD D'ACHATS SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR ET **557.3 MILLIONS USD** DE VENTES À L'EXPORTATION ONT ÉTÉ GÉNÉRÉS.

2.5 MILLIARDS DE KWH D'ÉNERGIE ONT ÉTÉ PRODUITS, AVEC **1,062 MW** DE CAPACITÉ FINANCÉE.

3,546,726 PATIENTS ONT REÇU DES SERVICES DE SANTÉ, **51,438 ÉTUDIANTS** ÉTAIENT INSCRITS À DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS ET **3,281 UNITÉS D'HABITATION** ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉES.

CHAPITRE 6

Notre gouvernance

La SID demeure fermement engagée envers les principes de bonne gouvernance. Cette section illustre comment l'implication stratégique du Conseil d'administration, de la haute direction et d'un personnel hautement qualifié contribue collectivement à bâtir une institution orientée vers l'autonomisation durable du secteur privé.

6





6.1 Assemblée Générale

L'Assemblée générale constitue la plus haute autorité décisionnelle de la SID. Chaque pays membre y est représenté par un délégué dûment désigné. Tous les pouvoirs de la Société émanent de l'Assemblée générale, qui peut déléguer au Conseil d'administration l'exercice de ses prérogatives, à l'exception de celles expressément réservées en vertu de l'Accord portant création de la SID.

6.2 Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'administration supervise la conduite générale des opérations de la SID. Il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par l'Accord portant création de la SID ou délégués par l'Assemblée générale. Ses responsabilités incluent notamment :

- L'adoption des politiques, règles et règlements généraux,
- La définition de la stratégie opérationnelle,
- L'approbation du budget administratif annuel.

Le CA est également habilité à interpréter les dispositions de l'Accord, proposer des amendements, et entreprendre toute action jugée appropriée pour assurer la bonne conduite des affaires de la Société ou faire progresser son mandat.

Le Conseil est composé de dix membres, dont le Président de la BID qui en assure la présidence d'office. Les autres membres représentent la BID, des groupes régionaux de pays membres (Afrique, Asie, Asie arabe), des institutions financières publiques, ainsi qu'un membre permanent d'Arabie saoudite, représentant le principal détenteur de parts.



Conformément à l'Accord portant création de la SID, le CA se réunit en sessions ordinaires selon les besoins de la Société, sous réserve d'un quorum d'au moins deux tiers des voix. Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées à tout moment par le Président ou à la demande de trois membres. Les membres nommés par la Banque disposent chacun d'une répartition égale des voix qui lui sont attribuées. Chaque membre vote selon le nombre de voix ayant conduit à son élection.

Le CA est autorisé, en vertu du Règlement intérieur, à exercer l'ensemble des pouvoirs non réservés à l'Assemblée générale et à définir les conditions permettant au Président du CA de soumettre certaines questions selon une procédure accélérée.

Conseil d'administration à la fin 2025

1. Dr. Muhammad Al Jasser (Président)
2. Dr. Hamad Suleiman Al Bazai
3. Dr. Mohammed Mahmoud Isa-Dutse
4. Dr. Alhassan Allie Mansaray
5. M. Mohamed Hedi Mejai
6. Dr. Ayman Faisal Alfi
7. M. Zakaria Nachid
8. M. Hamad Madi Al-Hajri
9. M. Batyr Shirmedov
10. Dr. Ahmad Jamali



6.3 Comité Exécutif

Le Comité exécutif, établi conformément à l'Accord portant création de la SID avec ses membres nommés parmi les membres du CA. Il constitue l'organe de prise de décision accélérée et dispose du pouvoir :

- D'examiner et d'approuver toutes les opérations de financement et d'investissement, les sorties des investissements en actions et les radiations/dépréciations de la SID;
- D'examiner le rendement des opérations de financement et d'investissement existantes et s'assurer qu'elles sont conformes au mandat de développement de la SID,
- D'examiner les progrès réalisés par la SID dans l'accomplissement de son mandat en matière d'efficacité du développement,
- De recommander au CA l'approbation des plans d'affaires et du budget annuel de la SID, en plus de tous les autres pouvoirs énoncés dans l'Accord, le mandat du Comité exécutif ou celui qui peut lui être délégué par le CA de temps à autre.

Le Comité exécutif compte jusqu'à six membres, dont deux sièges sont attribués de manière permanente au Président du CA et au représentant de l'Arabie saoudite. Sa composition est renouvelée annuellement.

Membres du Comité exécutif du Conseil à la fin 2025

1. Dr. Muhammad Al Jasser
(Président du Conseil d'administration)
2. Dr. Ayman Faisal Alfi
3. Dr. Alhassan Allie Mansaray
4. M. Batyr Shirmedov
5. Dr. Ahmad Jamali



6.4 Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération (CNR) assiste le CA dans la supervision des questions relatives à la rémunération et aux ressources humaines. Il est composé de quatre membres, dont un membre indépendant disposant d'une expertise avérée en gestion des ressources humaines. Sa composition repose sur un système annuel de rotation.

6.5 Comité d'Audit, de gestion des risques et de conformité

Le Comité d'Audit constitue en son sein un Comité d'audit, de gestion des risques et de conformité (CAGC), nommé pour un mandat de trois ans. Ce Comité supervise les fonctions d'audit interne, de gestion des risques et de conformité de la SID, et présente ses conclusions au Comité d'Audit. Le CAGC comprend trois membres du CA et un expert indépendant nommé par le Comité. Les membres siègent pendant l'intégralité de leur mandat.

Comité d'audit, de gestion des risques et de conformité à la fin 2025

1. Dr. Ayman Faisal Alfi (président)
2. Dr. Mohammed Mahmoud Isa-Dutse
3. M. Hamad Madi Al-Hajri
4. Prof. Abdullah Saghaier Al Hussaini (Expert Independent)

6.6 Le Président-directeur général

Le Président-directeur général (PDG), sous la supervision générale du Président du Conseil d'Administration, assure la gestion quotidienne de la SID. Il supervise également la nomination des agents et du personnel et, dans les limites fixés par le CA, le PDG approuve les opérations de financement et d'investissement. Le Conseil d'Administration a nommé Dr. Khalid Khalfalla au poste de Président-directeur général par intérim de la SID lors de sa 122^{ème} réunion tenue le 19 mars 2025.

6.7 Conseil de la Charia de la BID

Depuis 2012, le Comité de la Charia de la SID est intégré à celui de la BID, formant le Conseil de Charia du Groupe de la BID. Il est chargé de conseiller le Groupe de la BID sur la conformité à la Charia de ses produits et opérations. Le Conseil est composé d'éminents universitaires suivants :

Conseil de la Charia du Groupe de la BID à la fin 2025

1. Dr. Mohammad Ali Ibrahim Al-Qari
2. Dr. Nizam Muhammad Saleh Yaqoubi
3. Dr. Aznan Hasan
4. Dr. Sa'id Adekunle Mikail
5. M. Mufti Muhammad Hassan Kalem



6.8 La Direction de la SID

1. Dr. Khalid Khalafalla, PDG par intérim
2. Mr. Mohammed Ataur Chowdhury, Directeur général par intérim, Département des prises de participation
3. Mr. Mohammad Asheque Moyeed, Directeur général par intérim, Département des services bancaires
4. Mr. Ousmane Diagne, Directeur général, Département du développement des ressources humaines
5. Mr. Osman Buyukmutlu, Directeur général, Département de la stratégie
6. Dr. Mohammed Alyami, Directeur général, Bureau d'efficacité du développement
7. Dr. Mansur Noibi, Directeur général, Département des affaires juridiques et de conformité
8. Mr. Samer Babelli, Directeur général, Département des finances
9. Mr. Nourredine Lafhel, Directeur général, Bureau des opérations spéciales
10. Mr. Mohammed Kamran Mohammed Rafiq, Directeur général, Département de la gestion des risques
11. Mr. Hussam Abuaisheh, Directeur général, Département d'audit interne
12. Mr. Nazih Al-Naser, Directeur général, Département des services institutionnels et de la communication

6.9 Changements au sein de la haute direction

Au cours de l'année 2025, plusieurs évolutions majeures ont eu lieu au sein de la haute direction :

1. Dr. Khalid Khalafalla a été nommé Président-directeur général par intérim de la SID lors de la 122^{ème} réunion du CA tenue le 19 mars 2025, à la suite de la retraite de l'ingénieur Hani Salem Sonbol (ancien Président-directeur général par intérim de la SID).
2. M. Ousmane Diagne a été nommé Directeur général du département du développement des ressources humaines, à compter du 20 août 2025.
3. M. Mohammad Asheque Moyeed a été nommé Directeur général par intérim du département des services bancaires, à compter du 22 septembre 2025.
4. M. Nazih Al-Naser a été nommé Directeur général du département des services institutionnels et de la communication, à compter du 20 août 2025.
5. M. Mohammed Kamran Mohammed Rafiq a été nommé Directeur général du département de la gestion des risques, à compter du 24 juillet 2025.



DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES 2025 ET AU-DELÀ

En 2025, le département du développement des ressources humaines a accompli des avancées significatives dans le développement du leadership, l'acquisition de talents et la transformation de la culture d'entreprises. Parmi les principales réalisations, nous pouvons compter le déploiement réussi de programmes de leadership, l'achèvement des priorités stratégiques établies, ainsi que l'introduction de modèles de gestion du personnel plus agiles, notamment l'adoption stratégique d'une modalité d'emploi à durée déterminée pour l'ensemble des nouvelles recrues, ainsi que la mise en place d'un contrat global flexible. Le département a par ailleurs renforcé les initiatives de numérisation, de gouvernance et d'engagement, atteignant et, dans plusieurs cas, dépassant les objectifs de performance et renforçant les valeurs culturelles de la SID à travers des ateliers structurés et des sessions interactives.

Dans le futur, l'année 2026 constituera une étape charnière pour la SID avec l'élaboration de sa stratégie quinquennale. Le département est pleinement aligné sur les orientations stratégiques afin d'accompagner cette transition, en mettant l'accent sur la continuité du leadership, l'accélération du développement des compétences et le renforcement de la culture organisationnelle. Des initiatives telles que

l'intégration des neurosciences dans le programme le développement du leadership, la mise en œuvre des plans d'apprentissage ciblés et le renforcement des cadres de gouvernance améliorés garantiront l'agilité et le caractère prospectif et anticipatif du département

Au cours de l'année à venir, le département orientera ses efforts vers le développement du leadership par le biais d'interventions ciblées et le renforcement des capacités du personnel, grâce à des plans d'apprentissage et de perfectionnement découlant de l'exercice de profilage des talents. La continuité du leadership assurée par des programmes structurés de planification de la succession et d'enrichissement stratégique des talents constituera une priorité, afin de garantir la pérennité d'un cadre de leadership solide au sein de la SID. Cette approche contribuera également à renforcer la capacité organisationnelle d'adaptation face à l'évolution des besoins et de l'environnement d'affaires. Notre objectif principal est le renforcement durable des capacités de leadership, le développement du personnel et la promotion de l'apprentissage continu, tout en réaffirmant les valeurs culturelles de la SID visant à assurer une cohérence comportementale accrue et une plus grande clarté organisationnelle.

CHAPITRE 7

Nos Pratiques

La SID a instauré des mécanismes institutionnels et de gouvernance visant à garantir les plus hauts standards de conformité, de régularité, de transparence, d'intégrité et de légalité dans l'ensemble de ses activités, transactions et opérations. Cette section réaffirme notre engagement indéfectible à assurer une responsabilité exemplaire, à maintenir un haut niveau de transparence, à renforcer la confiance du public et à optimiser l'efficacité de nos initiatives de développement.

7





7.1 Gestion des risques de la SID

La fonction de gestion des risques se consacre à la maîtrise des risques liés au crédit, aux investissements en actions, au marché, aux opérations et à la reprise, tout en veillant à la viabilité financière de la SID et au renforcement de sa réputation institutionnelle. Elle soutient également la mise en œuvre du Plan stratégique en favorisant une compréhension approfondie des risques et en élaborant des réponses adaptées, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, de renforcer les synergies avec les entités du Groupe BID et de maintenir des relations solides avec les agences de notation ainsi qu'avec les parties prenantes.

Dans un environnement mondial en évolution constante, la gestion des risques de la SID s'aligne sur les meilleures pratiques du secteur, contribuant à accroître la performance ainsi que la résilience institutionnelle. Cette fonction supervise l'élaboration d'un cadre global de gestion des risques, incluant les politiques, les lignes directrices, les opérations et les systèmes d'information. Des équipes spécialisées assurent la gestion du portefeuille en mettant l'accent sur la continuité des activités, l'évaluation proactive des risques, la production de rapports et la mise en œuvre de mesures d'atténuation adaptées.

En 2025, s'appuyant sur les résultats positifs des années précédentes, la fonction de gestion des risques a réalisé des avancées significatives, notamment à travers la révision et l'élaboration de politiques et de lignes directrices portant sur les risques de crédit, les risques opérationnels ainsi que les risques de prix et de liquidité. L'accent est maintenu sur la mise en

œuvre d'un cadre intégré et robuste de gestion des risques, garantissant l'adoption de pratiques conformes aux objectifs institutionnels de la SID et renforçant sa capacité à opérer dans un environnement international en constante mutation.


7.2 Conformité

S'appuyant sur la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la connaissance de la clientèle du Groupe BID, la SID veille strictement à ce que toutes ses activités respectent ses règles, procédures et lignes directrices internes. L'ensemble des opérations est soumis à un examen rigoureux, à une diligence raisonnable attentive, à un suivi renforcé et à une surveillance effectuée au moyen de systèmes automatisés de filtrage et d'alerte. Ces outils couvrent les principaux programmes internationaux de sanctions, les embargos, les personnes politiquement exposées (PPE) ainsi que les listes de sanctions légales et réglementaires.

Cette politique, approuvée par le Conseil d'administration en 2025, intègre les recommandations les plus récentes, impartiales et apolitiques d'organismes internationaux spécialisés, notamment celles du Groupe d'Action Financière (GAFI) et de la Résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Par ailleurs, la SID adhère pleinement aux politiques et directives applicables à l'ensemble des entités du Groupe BID, notamment celles relatives à l'intégrité, à la divulgation d'informations, à la protection des lanceurs d'alerte et des témoins, au code de conduite et aux règles de prévention de la corruption. Ces mesures visent principalement à prévenir et à traiter les conflits d'intérêts, la corruption ainsi que toute autre pratique illicite, y compris la fraude, la collusion, l'obstruction et la coercition.

Les enjeux de conformité sont pris en charge par une Unité de Conformité dédiée, placée sous la supervision directe du PDG. Cette unité présente des rapports semestriels aux Comités d'Audit, de Gestion des risques et de Conformité ainsi qu'au Conseil d'administration. Elle est également responsable des missions suivantes :

- Élaboration et mise en œuvre des politiques, manuels et procédures en matière de conformité ;

 **Dans un environnement mondial en évolution constante, la gestion des risques de la SID s'aligne sur les meilleures pratiques du secteur, contribuant à accroître la performance ainsi que la résilience institutionnelle.**

- Supervision et surveillance des activités de prévention, détection et lutte contre le blanchiment d'argent (BA) et le financement du terrorisme (FT) ;
- Organisation de programmes de formation et de sensibilisation ;
- Assistance et conseil à la Haute Direction et aux employés.

Ces missions permettent d'identifier, d'atténuer et d'éliminer les risques liés au BA et au FT dans l'ensemble des opérations de la SID.

7.3 Audit interne

La fonction d'audit interne fournit au Conseil d'administration et à la Haute Direction des assurances, des analyses et des conseils indépendants et objectifs, renforçant l'engagement de la SID à atteindre ses objectifs institutionnels. Dotée de l'autorité nécessaire pour exécuter son mandat, la fonction maintient son indépendance vis à vis de la Haute Direction en relevant directement du Conseil d'administration via le Comité de Vérification, de Gestion des risques et de Conformité.

En 2025, la fonction d'audit interne a réalisé une évaluation complète portant sur la gestion du portefeuille de trésorerie, les opérations commerciales des lignes financières, les activités liées au risque de marché ainsi que les paramètres du modèle de dépréciation utilisé pour estimer les pertes liées aux activités de financement. Consciente du rôle essentiel d'un personnel hautement qualifié et des enjeux croissants de cybersécurité, la fonction d'audit concentrera ses efforts en 2026 sur l'évaluation des initiatives de développement des compétences ainsi que sur les avancées technologiques, afin de renforcer davantage la proposition de valeur de la SID pour ses pays membres.

En parallèle, des évaluations approfondies seront menées sur la gestion des portefeuilles d'actions et bancaires ainsi que sur l'impact des activités juridiques de la SID, dans le but de préserver et d'accroître la valeur institutionnelle. En interne, la fonction continuera à optimiser sa capacité à fournir des services de haute qualité, tout en assurant une conformité totale aux normes internationales d'audit interne.

» Ces missions permettent d'identifier, d'atténuer et d'éliminer les risques liés au BA et au FT dans l'ensemble des opérations de la SID.

7.4 Les affaires juridiques

Le Département des affaires juridiques a poursuivi son mandat avec constance, fournissant un appui juridique précis, efficace et opportun afin de protéger les intérêts de la SID et d'accompagner sa mission. Il joue également un rôle essentiel dans la gestion des risques juridiques associés aux opérations et aux affaires institutionnelles, tant internes qu'externes.

Par ailleurs, le Département des affaires juridiques et de conformité assure un soutien stratégique aux unités opérationnelles et organisationnelles, et fournit des avis juridiques sur l'ensemble des projets, opérations et accords de la SID, contribuant ainsi à garantir la solidité juridique et la conformité institutionnelle des activités.

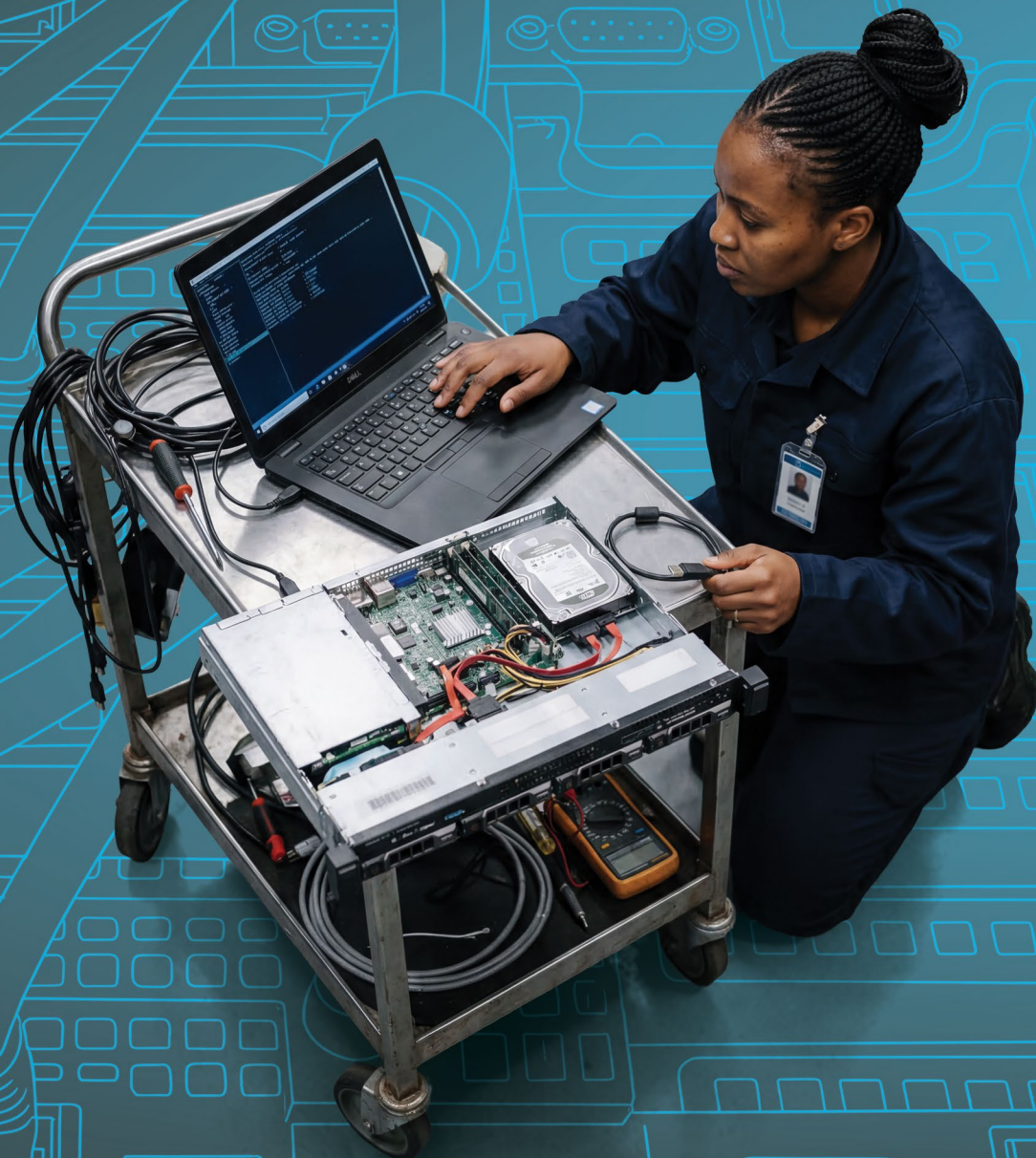


CHAPITRE 8

Annexes

Glossaire des acronymes et abréviations	74
Tableau des approbations et des décaissements depuis la création de la SID	75
Faits saillants financiers	76
Etats Financiers Consolides Et Rapport du Commissaire Aux Comptes	77
Rapport D'audit de Charia	170

8



ANNEXE 1 Glossaire des acronymes et abréviations

AATB	Programme des ponts commerciaux arabo-africains	BID	Banque islamique de développement
GCA	Groupe de coordination arabe	SIACE	La Société islamique pour l'assurance des investissements et des crédits à l'exportation
AUM	Actifs sous gestion	SIFC	Société internationale islamique de financement du commerce
APIF	Fonds d'investissement des biens Awqaf	RAS	Royaume d'Arabie saoudite
BOAD	Banque ouest-africaine de développement	LOF	Ligne de financement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique	MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
BIO	Société Belge d'investissement pour les pays en développement	IMFD	Institution multilatérale de financement du développement
BRAVE	Aide à la résilience des entreprises porteuses de valeur ajoutée	BMD	Banque multilatérale de développement
TCAC	Taux de croissance annuel composé	MPME	Micro, petite et moyenne entreprise
CED	Cadre pour la mesure de l'efficacité du développement	IFNB	Institution financière non bancaire
PED	Politique pour la mesure de l'efficacité du développement	NPL	Prêt non productif
IFD	Institution financière de développement	OFID	Fonds pour le développement international de l'OPEC
EAIF	Fonds de développement des infrastructures de l'Afrique émergente	OCI	Organisation de coopération islamique
CCG	Conseil de coopération du Golfe	ODD	Objectifs de développement durable
IDFC	Club International de financement du développement	PME	Petite et moyenne entreprise
FSID	Fonds de solidarité islamique pour le développement	USD	Dollar américain
SID	Société islamique pour le développement du secteur privé	FCC	Fonds commun de créances
IFI	Institution financière internationale	SRI	Investissement éthique
CEI	Centrale électrique indépendante	AT	Assistance technique
		WFDI	Fédération mondiale des institutions de financement du développement

ANNEXE 2 Tableau des approbations et des décaissements depuis la création de la SID

Pays	Approbations (USD million)	Décaissements (USD million)
Albania	4.35	4.10
Azerbaïdjan	165.20	126.25
Bahreïn	98.81	48.24
Bangladesh	670.90	568.91
Bénin	58.00	59.42
Burkina Faso	40.44	41.02
Cameroun	75.04	72.54
Tchad	5.50	5.50
Côte d'Ivoire	119.11	116.32
Djibouti	4.00	4.00
Egypte	315.02	299.79
Gambie	6.15	6.15
Guinée	14.64	12.99
Indonésie	98.80	80.77
Iran	51.86	36.31
Jordanie	104.78	100.31
Kazakhstan	199.25	57.12
Koweït	64.13	64.13
Kirghizistan	38.90	22.09
Libye	49.00	10.00
Malaisie	152.66	100.55
Maldives	43.40	51.44
Mali	105.79	66.53
Mauritanie	93.99	57.70
Maroc	20.36	20.38
Mozambique	35.00	20.09
Niger	21.44	13.23
Nigéria	70.00	203.21
Pakistan	246.93	131.98
Palestine	7.00	4.00
Arabie Saoudite	428.08	380.11
Sénégal	241.90	220.77
Sierra Leone	6.00	12.00
Sudan	70.76	52.80
Suriname	2.00	-
Syrie	67.52	56.30
Tadjikistan	43.50	42.42
Togo	29.60	43.30
Tunisie	54.71	51.64
Turquie	996.67	647.43
Turkménistan	20.00	25.75
Émirats Arabes Unis	80.90	80.90
Ouganda	80.00	80.00
Ouzbékistan	817.96	724.80
Yémen	131.49	99.73
Régional/Global	1019.79	675.88
Total	7071.34	5598.92

REMARQUE :

Les décaissements vers certains pays peuvent sembler plus élevés que les approbations en raison de la mise en œuvre de projets régionaux ou mondiaux.



ANNEXE 3 Faits saillants financiers

	2025 (Millions USD)	2024 (Millions USD)
Déclaration de revenus :		
Revenu Total	190	181
Total des dépenses d'exploitation	59	54
Revenu net (perte)	35	24
Bilan :		
Actifs Liquides	1,509	1,910
Actifs Opérationnels nets	1,594	1,366
Autres actifs	34	37
Actifs détenus en vue de la vente	64	311
Total d'actifs	3,250	3,625
Emprunts et dettes à long terme	1,977	2,425
Fonds propres	1,272	1,200
Ratios:		
Rendements sur actifs	1.0%	0.7%
Rendements sur fonds propres	2.8%	2.0%
Dette / fonds propres	155.4%	202.1%
Fonds propres / Actifs	39.2%	33.1%
Liquidité / Total d'Actifs	46.4%	52.7%

ANNEXE 4 Etats financiers et rapport du commissaire aux comptes

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2025

Rapport du commissaire aux comptes indépendant

Excellences Président et membres de l'Assemblée générale

La Société islamique pour le développement du secteur privé

Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite

Rapport d'audit des états financiers consolidés de la SID :

Opinion :

Nous avons audité les états financiers de la Société Islamique pour le Développement du secteur privé (la « Société »), et ses affiliées (le « Groupe ») qui comprennent les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, le compte de Résultat consolidé, l'état de variation consolidé des fonds propres des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice comptable au titre dudit exercice; ainsi que les notes annexes à ces états financiers, y compris un résumé des principales politiques comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent fidèlement, à tous égards, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que son compte de Résultats d'Exploitation, ses flux de trésorerie et les variations des fonds propres des membres au titre dudit exercice, conformément aux normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques, élaborées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (« OCAIFI »).

Nous estimons que le Groupe s'est également conformé aux règles et principes de la Charia, tels qu'ils ont été déterminés par le Comité de la Charia du Groupe de la Banque Islamique de Développement (« GBID ») au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.



Etats financiers consolidés et rapport du commissaire aux comptes POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2025

Fondement de l'opinion :

Notre audit s'est déroulé en observance des normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques publiées par l'OCAIFI, et les Normes Internationales d'Audit (ISA). Nos responsabilités - en vertu de ces normes - sont décrites en détail dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupe, tel qu'il a été exigé par le Code de déontologie de l'OCAIFI pour les Comptables et Commissaires aux comptes des Institutions Financières Islamiques (Code de l'OCAIFI), le Code de déontologie des Comptables professionnels (Code IESBA), ainsi que les exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers consolidés en vigueur dans la juridiction locale, et nous avons aussi rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et au Code de l'OCAIFI ; et estimons que les éléments probants que nous avons obtenus, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions-clés de l'audit :

Ce sont celles qui - selon notre jugement professionnel - ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit dans leur ensemble, et dans l'élaboration de notre opinion à ce sujet. Nous ne donnons pas d'opinion sur ces questions. Pour chaque question-clé ci-dessous, notre description de la façon dont notre audit a traité la question, est fournie dans ce contexte.

Questions clés-de l'audit	Comment notre audit a traité la question clé de l'audit
<p>Provision pour les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers :</p> <p>Au 31 décembre 2025, les actifs financiers du Groupe s'élevaient à 1.3 milliard USD (2024 : 1 milliard USD), représentant 29% du total des actifs. La provision pour pertes de crédit attendues («PCA») de 89.3 millions USD au 31 décembre 2025 (2024 : 86.3 millions USD).</p> <p>L'audit des provisions pour dépréciation des actifs financiers est un domaine-clé digne d'intérêt, en raison de sa taille et de l'importance des estimations et des jugements utilisés pour classer les actifs financiers en diverses étapes, en déterminant les exigences en matière de provisions connexes, la complexité des jugements, des hypothèses et des estimations issus des modalités de pertes de crédit attendues.</p> <p>Le Groupe comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (PCA), pour un montant égal aux PCA de 12 mois (étape 1), ou aux PCA à vie (étape 2). Une provision pour les PCA à vie est requise pour un volet financier, si le risque de crédit y relatif a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale.</p> <p>Les PCA sont une estimation pondérée en fonction de la probabilité de la valeur actuelle des pertes de crédit. Il s'agit de la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus au Groupe en vertu du contrat, et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir en raison de la pondération de plusieurs scénarios économiques futurs, actualisée au taux de profit effectif de l'actif. Le Groupe utilise des modèles statistiques pour les calculs des PCA, et les variables-clés utilisées sont la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD), et l'exposition en cas de défaut (ECD), telles que définies dans la note 3 des états financiers.</p> <p>La partie matérielle des actifs financiers est évaluée via l'augmentation significative du risque de crédit (ASRC), et l'évaluation des PCA. Pour ce faire, la direction doit saisir toutes les informations prospectives qualitatives</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous avons pu acquérir une compréhension du processus opérationnel des actifs financiers, celui de gestion du risque de crédit, de la politique de dépréciation et de pertes de crédit, et le processus d'estimation des provisions pour dépréciation des actifs des projets pour les contreparties et la méthodologie de modélisation des PCA. 2. Nous avons évalué et évalué la conception et la mise en œuvre de contrôles automatisés et/ou manuels sur : <ul style="list-style-type: none"> • l'approbation, l'exactitude et l'exhaustivité des provisions pour dépréciation, et sur le type de gouvernance sur le suivi du modèle ; via des réunions clés de la Direction et des Comités, parties au processus d'approbation des provisions pour dépréciation des actifs des projets ; • les résultats du modèle; • la comptabilisation et l'estimation des provisions pour dépréciation. 3. Sur une base d'échantillonnage, nous avons choisi des actifs financiers et évalué : <ul style="list-style-type: none"> • l'identification du ASRC par le Groupe (Étape 2), l'évaluation de la classification des créances douteuses (Étape 3), si les cas significatifs de dépréciation ont été identifiés en temps opportun, de même si les actifs financiers ont été classés en différentes étapes, et si la détermination des défauts/expositions - individuellement dépréciés - a été effectuée. • Les informations prospectives intégrées dans les calculs de dépréciation, en impliquant nos spécialistes pour remettre en question les multiples scénarios économiques choisis et la pondération associée appliquée. • la méthode de calcul pratiquée et son degré de conformité aux exigences de la Norme Comptable Financière no 30. • les ajustements post-modèle et les superpositions de gestion (le cas échéant), afin d'évaluer et ces

Etats financiers consolidés et rapport du commissaire aux comptes POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2025

Questions clés-de l'audit	Comment notre audit a traité la question clé de l'audit
<p>et quantitatives raisonnables et justifiables lors de l'évaluation de ASRC ou au cours de l'évaluation des critères de dépréciation de crédit pour l'exposition. Le jugement de la Direction peut également intervenir dans les dérogations manuelles de tri par étapes conformément aux politiques du Groupe.</p> <p>L'estimation des montants des PCA, pour les actifs de projets est effectuée par le biais des modalités des PCA, avec intervention manuelle limitée, cependant il est important que les modèles (PD, PCD, ECD et ajustements macroéconomiques) soient valides tout au long de la période de référence, et font l'objet d'un processus d'examen par un expert indépendant.</p> <p>Cette question a été considérée comme une question d'audit clé et l'audit a été axé sur cette question en raison de l'importance relative des actifs financiers et de la complexité des jugements, des hypothèses et des estimations utilisés dans les modèles des PCA.</p> <p>Se reporter aux notes :</p> <p>N°3 : des états financiers pour la méthode comptable de dépréciation des actifs financiers</p> <p>N°26 : pour la déclaration des dépréciations</p> <p>N°31 : pour la proclamation des risques de crédit ainsi qu'aux principales hypothèses et facteurs considérés dans la détermination des PCA.</p>	<p>ajustements et les facteurs qualitatifs dont le Groupe a tenu compte pour les comptabiliser, en cas de limites des données ou du modèle. Lorsque de tels ajustements postérieurs au modèle ont été appliqués, nous les avons rapprochés avec le modèle et le processus de gouvernance.</p> <p>4. Nous avons testé les modèles et les applications informatiques utilisés dans le processus de dépréciation de crédit, et vérifié l'intégrité des données utilisées comme entrées dans les modèles de dépréciation.</p> <p>5. Le Groupe a effectué une validation externe du modèle des PSA et PCD, y compris du modèle macroéconomique, au cours de la période de référence. Nous avons examiné ce processus de validation externe des modèles, et son impact sur les résultats de l'estimation de la dépréciation. Finalement, nous avons actualisé notre évaluation de la méthodologie et du cadre conçu et mis en œuvre par le Groupe pour déterminer si les résultats des modèles de dépréciation et les répartitions par étapes, paraissent raisonnables et reflètent les prévisions utilisées par le Groupe pour déterminer les conditions économiques futures, à la date de déclaration.</p> <p>6. Aussi, avons-nous fait appel à nos spécialistes pour nous aider à examiner les calculs du modèle, à évaluer les intrants connexes et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées dans le modèle des PSA, en particulier quant à la probabilité, la perte et l'exposition en cas de défaut. Les variables et scénarios macroéconomiques prévisionnels, les pondérations probabilistes, ainsi que les hypothèses utilisées dans les ajustements postérieurs au modèle, mentionnés ci-dessus.</p> <p>7. Nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers, vis-à-vis des exigences des normes comptables financières publiées par l'OCAIFI.</p>

Autres informations

Il s'agit d'informations incluses dans le rapport annuel 2025 du Groupe - autres que les états financiers et le rapport de notre Commissaire aux comptes y afférent – relevant de La Direction . Ce rapport, établi par le Groupe, devrait être mis à notre disposition à une date postérieure au rapport du Commissaire aux comptes.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas ces autres informations, et nous n'exprimerons aucune conclusion à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre tâche consiste à prendre connaissance d'autres informations identifiées ci-dessus, une fois disponibles ; et ce faisant, à déterminer si elles sont significativement incompatibles avec les états financiers, ou nos connaissances acquises lors de l'audit, ou à déceler tout caractère qui semble matériellement inexact.

Responsabilités de la Direction et du Staff chargé de l'établissement des états financiers :

Ces états financiers et l'engagement du Groupe à fonctionner conformément aux règles et principes de la Charia, relèvent de la responsabilité de la Direction du Groupe, et des responsables de la gouvernance.

En ce sens, La Direction est dépositaire de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, en parfaite adéquation avec les normes comptables financières publiées par l'OCAIFI, et tout contrôle interne éventuel jugé nécessaire et apte à la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une malencontreuse erreur.

Lors de la préparation des états financiers, il est dévolu à la Direction d'estimer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de promulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'en utiliser le principe ; à moins que la Direction ait l'intention de liquider le Groupe, ou de mettre un terme à ses opérations, ou manque d'autres alternatives réalistes de substitution.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser les rapports financiers du Groupe.



Etats financiers consolidés et rapport du commissaire aux comptes POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2025

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nous désirons obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies notables – consécutives à des pratiques frauduleuses ou de simples d'erreurs -, et de produire un rapport de Commissaire aux comptes contenant notre opinion. Cette assurance raisonnable reste d'un niveau élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué - conformément aux normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques, publiées par l'OCAIFI, et les normes internationales d'audit (ISA) - détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme manifestes si - individuellement ou globalement - on peut logiquement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs, prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques publiées par l'OCAIFI et l'ISA, nous émettons notre jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel, tout au long de l'audit. Nous sommes par ailleurs parvenus à :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives – frauduleuses ou fortuites - dans les états financiers, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude, est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur. Ainsi, la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le dépassement du contrôle interne.
- Acquérir des connaissances du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Évaluer la pertinence des politiques comptables utilisées, et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la Direction.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe de continuité de l'exploitation, et - sur la base des éléments probants obtenus - relever s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute crucial sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Dans l'affirmative, nous serions tenus d'attirer l'attention - dans notre rapport de commissariat aux comptes - sur les informations y afférentes, figurant dans les états financiers ou - si ces informations sont insuffisantes - de modifier notre opinion. Nos conclusions restent donc fondées sur les éléments probants obtenus à la date de notre rapport de commissariat aux comptes. Cependant, des événements ou des impératifs futurs éventuels, pourraient aboutir à l'obligation de cessation des activités du Groupe.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers retracent les opérations et autres événements sous-jacents, d'une manière présentant une image fidèle.
- Planifier et effectuer l'audit du groupe pour obtenir suffisamment d'éléments probants d'audit appropriés concernant les informations financières des entités ou des activités au sein du Groupe pour exprimer un avis sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de l'exécution de l'audit du Groupe. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et ses constatations significatives, y compris les lacunes à fort impact du contrôle interne, que nous serions amenés à relever dans notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration indiquant que nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et les munissant de toute information relative aux relations - et éventuellement des réponses aux autres questions - qui peuvent raisonnablement être considérées comme ayant une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures de protection connexes.

A partir des questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui sont les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'année en cours, et qui constituent donc les questions-clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit - à moins que la loi ou la réglementation empêchent la divulgation publique de la question - ou lorsque, dans des circonstances extrêmement rares, nous estimons qu'une question donnée ne devrait pas figurer dans notre rapport, vu ses retombées négatives, au détriment d'avantages d'intérêt public.

Deloitte.

Deloitte and Touche & Co
Comptables agréés



Waleed Bin Moha'd Sobahi

Expert-Comptable Agréé

License No. 378

21/04/2026G

04/11/1447H



Etat consolide de la situation financiere

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif			
Espèces et quasi-espèces	5	170,213	144,333
Placements en marchandises et Wakala	6	79,808	366,292
Placements Soukook, fonds propres et autres titres	7	1,338,641	1,479,091
Financement Mourabaha	8	823,907	461,436
Vente à tempérament	9	139,361	334,540
Ijarah muntahia bittamleek	10	330,577	241,065
Actifs de contrats Istisna'a	11	8,215	8,717
Placements en fonds propres des membres	13	182,024	162,316
Investissement dans des actifs immobiliers	14	78,852	78,282
Autres actifs	15	33,964	37,152
		3,185,562	3,313,224
Actifs détenus en vue de la vente	36	64,049	311,429
Actif, total		3,249,611	3,624,653
Passif			
Soukooks émis	16	1,111,552	1,313,233
Financement Mourabaha des marchandises	17	779,552	805,518
Charges à payer et autres dettes	18	75,967	30,381
Passif au titre des prestations définies	19	4,500	5,190
Contribution à verser au Fonds de solidarité de la SID	20	1,987	1,807
		1,973,558	2,156,129
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	36	3,790	268,388
Passif, total		1,977,348	2,424,517
Fonds propres des membres			
Capital-actions	21	1,589,512	1,589,512
Pertes accumulées	22	(398,231)	(432,517)
Réserve de la valeur juste		23,699	4,345
Gains/(pertes) actuarielles		11,308	10,927
Réserve de couverture des flux de trésorerie		(1,898)	(2,285)
Autre réserve		7,673	3,507
Réserve pour conversion de devises		(332)	(18,544)
Fonds propres attribuables aux actionnaires du Groupe mère		1,231,731	1,154,945
Les participations sans contrôle		40,532	45,191
Fonds propres des membres, total		1,272,263	1,200,136
Passif et fonds propres des membres, total		3,249,611	3,624,653
Engagements	33		

Les notes en annexe (page 1 à 38) font partie intégrante des états financiers

Compte de resultat consolide

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produit net			
Produit de placements en marchandises		15,579	29,574
Produit de placements en Soukook	7.1	46,420	40,613
Produit d'actifs de financement	12	81,099	81,874
Produit de fonds propres	13.2	19,135	20,803
Autres revenus	23	18,626	9,975
Produit total des opérations poursuivies		180,859	182,839
Coût de financement		(83,577)	(94,444)
Produit net des opérations poursuivies		97,282	88,395
Charges d'exploitation			
Charges du Personnel		(44,849)	(41,798)
Autres charges administratives		(13,156)	(11,835)
Dépréciation		(523)	(364)
Charges d'exploitation, total		(58,528)	(53,997)
Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur provenant des opérations poursuivies		38,754	34,398
Perte de valeur	26	(13,220)	(10,122)
Gain net pour l'exercice provenant des opérations poursuivies		25,534	24,276
Produits de placements non conformes à la charia	20	180	619
Transfert vers le Fonds de solidarité de la SID	20	(180)	(619)
Résultat net de l'exercice avant impôts provenant des opérations poursuivies		25,534	24,276
Impôt sur le revenu		(11)	(76)
Résultat net de l'exercice après impôts provenant des opérations poursuivies		25,523	24,200
Opérations abandonnées			
Résultat / perte net de l'exercice après impôts provenant des opérations abandonnées	36	9,417	(700)
Gain net pour l'exercice		34,940	23,500
Attribuable à :			
Actionnaires du Groupe mère		34,286	23,605
Les participations sans contrôle		654	(105)
		34,940	23,500

Les notes en annexe (page 1 à 38) font partie intégrante des états financiers

Compte de resultat consolide des autres elements du resultat global

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Gain net pour l'exercice		34,940	23,500
Autres éléments du résultat global:			
Éléments qui ne seront pas reclassifiés à l'état des résultats :			
Pertes actuarielles sur les passifs liés aux avantages sociaux des employés	19.3	381	11,326
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement dans l'état des résultats :			
Variations de la juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global		19,065	17,560
Variation de la réserve de couverture des flux de trésorerie		387	1,584
Variations des autres réserves		4,166	(860)
Variations de la juste valeur des biens immobiliers		550	(719)
Différence de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger		18,475	(6,888)
		42,643	10,677
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		43,024	22,003
Attribuable aux:			
Actionnaires de la société mère		42,500	23,278
Participation sans contrôle		524	(1,275)
Résultat global total de l'exercice		77,964	45,503
Attribuable aux:			
Actionnaires de la société mère		76,786	46,883
Participation sans contrôle		1,178	(1,380)

Les notes en annexe (page 1 à 38) font partie intégrante des états financiers



Etat consolide de variation des fonds propres des membres

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

	Capital libéré	Pertes accumulées	Résultat net	Réserve de juste valeur	(gains)/pertes Actuariels
Solde au 1 janvier 2024	1,587,553	(456,122)	-	(12,838)	(399)
Résultat net / (perte) de l'exercice	-	-	23,605	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	17,183	11,326
Total du Résultat global	-	-	23,605	17,183	11,326
Augmentation du capital libéré	1,959	-	-	-	-
Transfert aux pertes accumulées	-	23,605	(23,605)	-	-
Cession d'une filiale (note 36)	-	-	-	-	-
Distribution en espèces	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2024	1,589,512	(432,517)	-	4,345	10,927
Résultat net de l'exercice	-	-	34,286	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	19,354	381
Total du Résultat global	-	-	34,286	19,354	381
Transfert aux pertes accumulées	-	34,286	(34,286)	-	-
Cession d'une filiale (note 36)	-	-	-	-	-
Distribution en espèces	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2025	1,589,512	(398,231)	-	23,699	11,308

Les notes en annexe (page 1 à 38) font partie intégrante des états financiers

Réserve de couverture des flux de trésorerie	Autres réserves	Réserve pour conversion de devises	Fonds propres attribuables aux actionnaires du Groupe mère	Les participations sans contrôle	Total
(3,869)	3,633	(11,855)	1,106,103	47,295	1,153,398
-	-	-	23,605	(105)	23,500
1,584	(126)	(6,689)	23,278	(1,275)	22,003
1,584	(126)	(6,689)	46,883	(1,380)	45,503
-	-	-	1,959	-	1,959
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	(724)	(724)
(2,285)	3,507	(18,544)	1,154,945	45,191	1,200,136
-	-	-	34,286	654	34,940
387	4,166	18,212	42,500	524	43,024
387	4,166	18,212	76,786	1,178	77,964
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	(4,412)	(4,412)
-	-	-	-	(1,425)	(1,425)
(1,898)	7,673	(332)	1,231,731	40,532	1,272,263

Etat consolide des flux de la tresorerie

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Opérations d'exploitation			
Résultat net de l'exercice avant impôts		25,534	24,276
Résultat net de l'exercice avant impôts – opérations abandonnées		12,834	108
Ajustements pour :			
Produit attribué aux participations sans contrôle		(654)	105
Dépréciation et amortissement		40,734	27,013
Charges de perte de valeur pour actifs financiers	26	20,937	17,992
Charges de financement		83,577	94,444
Provision pour passif au titre des avantages du personnel	19	4,348	5,279
(Gain / perte tiré de cession des opérations abandonnées		(5,275)	1,540
Part du produit des placements en associés		(22,885)	(21,142)
Gain / perte tiré des dérivés islamiques, net des pertes de change		(4,468)	(2,290)
		154,682	147,325
Variation des actifs et des passifs d'exploitation			
Placements en marchandises et placements Wakala		286,483	(341,229)
Placements Soukouk, fonds propres et autres titres		151,750	101,743
Financement Mourabaha		(371,104)	(71,831)
Vente à tempérament		147,917	(44,541)
Ijarah muntahia bittamleek		(134,260)	(39,949)
Actifs de contrats Istisna'a		513	3,132
Placements en associés		(9,918)	(7,805)
Autres actifs		51,142	(62,919)
Charges à payer et autres dettes		394,075	44,656
Contribution à verser au Fonds de solidarité de la SID		180	618
Trésorerie provenant des opérations		671,460	(270,800)
Coût de financement payé		(79,003)	(85,890)
Passif au titre des avantages sociaux payés		(4,657)	(4,452)
Impôt payé		(3,481)	(1,752)
Trésorerie nette affectée aux opérations d'exploitation		584,319	(362,894)

	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Opérations de placement			
Investissement dans des actifs immobiliers		(281)	1,180
Dividendes reçus des associés		6,340	-
Sortie de trésorerie sur la cession des activités abandonnées		(385,769)	1,417
Trésorerie nette (utilisée dans) / générée par des opérations d'investissement		(379,710)	2,597
Opérations de financement			
Produits de Soukook émis		500,000	500,000
Remboursement de Soukook émis		(700,896)	(998)
Produits du financement Mourabaha de marchandises		426,847	415,699
Remboursement du financement Mourabaha de marchandises		(485,267)	(597,479)
Dotations au capital-actions		-	1,959
Participations sans contrôle		(247)	(2,104)
Trésorerie nette (utilisée dans) / générée par des opérations d'investissement		(259,563)	317,077
Hausse nette des espèces et des quasi-espèces			
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice		207,131	257,040
Réserve pour conversion de devises		18,212	(6,689)
Espèces et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	5	170,389	207,131

Les notes en annexe (page 1 à 38) font partie intégrante des états financiers

Etat consolide de changements des actifs hors bilan sous gestion

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

	1 janvier 2024	Additions	Cessions/ retraits nets	Part du Moudarib	31 décembre, 2024
Actifs nets gérés pour le compte d'une institution financière	-	102,000	(102,000)	-	-
Total	-	102,000	(102,000)	-	-

	1 janvier 2025	Additions	Cessions/ retraits nets	Part du Moudarib	31 décembre, 2025
Actifs nets gérés pour le compte d'une institution financière	-	137,200	68,200	-	69,00
Total	-	137,200	68,200	-	69,00

Les notes en annexe (page 1 à 38) font partie intégrante des états financiers

Le Groupe a conclu un accord sous forme d'une Wakala avec une institution financière pour laquelle elle fournit des services de gestion de placements et agit à titre d'agent. Le Groupe n'est exposée à aucun rendement variable sur l'investissement de ces fonds et, par conséquent, ne contrôle pas ces fonds. Par conséquent, le Groupe ne comptabilise pas ces fonds dans son état consolidé de la situation financière. Durant l'année, le Groupe a gagné 81,018 USD (2024 : 314,917 USD) comme rémunération d'agent. La rémunération est convenue dans le cadre de l'accord-cadre entre la Société et l'institution financière.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

1. Organisation et opérations

La Société Islamique pour le Développement du secteur privé (la SID), est une institution internationale spécialisée. Elle a été créée en vertu d'un accord signé et ratifié par ses membres fondateurs ; et a commencé ses activités après la réunion inaugurale de son Assemblée Générale tenue le 6 Rabi Thani 1421 (8 juillet 2000).

Selon les termes de l'Accord portant sa création, sa mission est de promouvoir - dans le respect des principes de la Charia - le développement économique des pays membres, en encourageant et concourant à la création, la croissance et la modernisation d'entreprises privées produisant des biens et des services, afin de soutenir les efforts de développement déployés par la Banque Islamique de Développement (« BID »).

La Société Mère, en tant qu'institution financière multilatérale, n'est soumise à aucune autorité réglementaire externe. Elle fonctionne conformément au Contrat, aux règles et règlements internes approuvés. La Société Mère exerce ses activités commerciales à travers son siège social sis à Djeddah, en Arabie Saoudite.

Les principales activités du Groupe mère et de ses filiales (collectivement le « Groupe ») sont un large éventail de services financiers, y compris les services aux particuliers, aux entreprises, aux services bancaires d'investissement, aux services bancaires privés et au développement immobilier.

2. Bases de préparation :

Les états financiers sont élaborés conformément aux normes comptables de l'Organisation de Comptabilité et d'audit pour les Institutions Financières Islamiques (OCAIFI), et aux règles et principes de la Charia, édictés par le Comité de Charia du Groupe de la BID. Concernant les aspects non couverts par les normes de l'OCAIFI, la Société applique les normes internationales d'information financière (IFRS), du Conseil des normes comptables internationales (IASB) et leurs interprétations, publiées par le Comité d'interprétation des normes d'information financière internationale (IFRIC) de l'IASB, à condition de ne pas contrevir aux règles et principes de la Charia, tels qu'institués par le Comité correspondant du Groupe de la BID.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les états financiers consolidés de la Société (« société mère ») et des filiales suivantes (collectivement le « Groupe ») dans lequel la société mère exerce un contrôle et a donc été consolidée dans les présents états financiers consolidés ligne par ligne en combinant des éléments d'actif, de passif, de revenu et de charges similaires de la société et de ses filiales, sauf si la filiale est classée comme détenue en vue de la vente :

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Nom de l'entité	Pays d'immatriculation	Nature de l'activité	% Participation effective	
			2025	2024
Azerbaïdjan Leasing Company	Azerbaïdjan	Crédit-bail	-	100
ICD Asset Management Limited	Malaisie	Gestion d'actifs	100	100
Islamic Banking Growth Fund	Malaisie	Fonds capital-investissement	100	100
ICD Fixed Income Limited	Malaysia	Gestion d'actifs	100	100
ICD Unit Investment Fund (Labuan) LLP	Malaysia	Gestion d'actifs	66.6	66.6
Taiba Leasing	Ouzbékistan	Crédit-bail	100	100
Tamweel Africa Holding	Sénégal	Banque	100	100
Ijarah Management Company	Arabie Saoudite	Services consultatifs	100	100
Tahfeez United Company Limited (anciennement Capitas Company)	Arabie Saoudite	Crédit-bail	100	100
Banque Islamique de Guinee (note 36)	Guinee	Services bancaires	-	68.4
ASR Leasing LLC	Tadjikistan	Crédit-bail	-	67
Al Majmoua Al Mauritania	Mauritanie	Immobilier	53	53
Ewaan Al Fareeda Residential Co.	Arabie Saoudite	Immobilier	50	50
Taha Alam Sdn Bhd (note 36)	Malaisie	Services du Hajj & de la Omra	-	50

ICD Asset Management Limited comprend ICD Unit Investment Fund LLP (UIF) dont PwC a été nommé liquidateur. La liquidation de la FIU s'effectuera en deux phases : la phase 1 est consacrée à la monétisation des actifs et la phase 2, à la dissolution complète du Fonds.

Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de déclaration que celle de la Société Mère, selon des méthodes comptables cohérentes. Tous les soldes, transactions, produits, charges, bénéfices et pertes intra-groupe, ont été annulés en totalité lors de la consolidation. Les filiales furent entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle fut transféré à la Société jusqu'à la date à laquelle le contrôle aura cessé, ou que la filiale aura été classée comme détenue en vue de la vente. Dans ce cas de figure, les actifs et les passifs sont retirés ligne par ligne, et présentés comme actifs et passifs détenus en vue de la vente, en un seul poste de l'état de la situation financière. Le contrôle est rendu effectif lorsqu'il concerne pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'entreprise, et qu'il remplit dûment les deux conditions suivantes : a) Elle est directement exposée, et a droit, à des rendements variables (négatifs et positifs, respectivement) provenant de sa participation à ces activités; et b) Elle a la capacité d'influer sur ces rendements, grâce à son pouvoir de régir les politiques financières et d'exploitation d'une entité, afin de tirer profit de ses activités.

La participation sans contrôle dans l'actif net d'une filiale est comptabilisée séparément dans les fonds propres des membres du Groupe. Dans le compte de Résultat Consolidé, la participation sans contrôle est incluse dans le Résultat Net et indiquée séparément de celle des actionnaires.

Les participations sans contrôle comprennent le montant de ces participations à la date du regroupement initial d'entreprises, et leur part dans les variations des fonds propres des membres, depuis la date du regroupement. Les pertes applicables à la participation sans contrôle, au-delà de celle dans les fonds propres d'une filiale, sont imputées sur les intérêts du Groupe ; sauf dans le cas où la participation sans contrôle revêt une obligation contraignante, et

peut donner lieu à un investissement supplémentaire pour couvrir les pertes.

Les transactions sans contrôle sont gérées de la même manière que les transactions avec des parties externes. La vente de participations à des participations sans contrôle entraîne un gain ou une perte comptabilisés dans le compte de Résultat Consolidé. Les changements de participation dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle, sont comptabilisés comme une opération sur fonds propres.

La préparation des états financiers exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs. Elle sous-entend également que la Direction exerce son jugement dans le processus d'application des politiques comptables de la Société. Les domaines où le degré de jugement ou de complexité est plus élevé, et les domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers sont répertoriés dans la note 4.

Les états financiers sont préparés conformément à la convention sur les coûts historiques, à l'exception des éléments suivants contenus dans l'état de la situation financière :

- Investissements en associés sont évalués en utilisant la méthode comptable des fonds propres
- Autres investissements évalués à la juste valeur au moyen de fonds propres;
- Les swaps de taux de profit et de devises évalués à la juste valeur.
- Les investissements en Soukouk évalués à la juste valeur au moyen de fonds propres
- Le plan d'avantages postérieurs à l'emploi est mesuré au moyen du calcul de la valeur actualisée actuarielle fondée sur la méthode du crédit unitaire projeté.

Ces états financiers sont chiffrés et établis en dollars américains (« USD »), qui est également la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Ci-après un résumé des principales politiques comptables du Groupe :

Transactions et soldes :

Les opérations monétaires et non monétaires, libellées ou nécessitant un règlement dans une devise étrangère, sont converties en dollars américains ("USD") aux taux de change au comptant, aux dates de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont retransmis au taux de change en vigueur à la date de déclaration. Les écarts de change résultant de la reconstruction d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés dans le compte de Résultat séparé en gains/pertes de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur (y compris les prises de participation), sont transférés dans l'unité de compte au taux de change au comptant à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de la conversion de ces placements sont comptabilisés dans le compte de réserve de juste valeur sous les fonds propres des membres.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle, en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des opérations. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions, et de la conversion aux taux de change de fin de période des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés dans le compte de Résultat Consolidé. Les écarts de conversion sur les éléments non monétaires

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

comptabilisés à leur juste valeur, comme certains placements comptabilisés à leur juste valeur par fonds propres, sont inclus dans la réserve de juste valeur des placements.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe ayant une devise fonctionnelle différente de la devise de référence (Dollar US) sont convertis dans cette dernière comme suit :

- Les actifs et passifs de chaque état de la situation financière présenté, sont convertis au taux de clôture à la date de l'état en question ;
- Les produits et charges de chaque compte de Résultat, sont convertis aux taux de change moyens (à moins que cette moyenne ne soit pas une approximation raisonnable de l'effet cumulatif des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les revenus et les dépenses sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- Toutes les différences de change qui en résultent sont comptabilisées comme une composante distincte des fonds propres

Lors de la consolidation, les écarts de change résultant de la conversion de l'investissement net dans des opérations à l'étranger, et des instruments de financement et autres instruments de change désignés comme couvertures de ces investissements, sont portés aux fonds propres. Les pertes de conversion consécutives à une dévaluation ou une dépréciation importante (autre que temporaire) de la monnaie de l'investissement net dans une opération étrangère, lorsque cette dernière est convertie au taux de change au comptant à la date de l'état consolidé de la situation financière, sont comptabilisés en premier lieu comme une charge sur tout solde créditeur sur la composante séparée des fonds propres, et tout montant restant est comptabilisé comme une perte dans le compte de Résultat Consolidé. Lorsqu'une opération étrangère est partiellement cédée ou vendue, les écarts de change enregistrés en fonds propres sont comptabilisés dans le compte de Résultat Consolidé, dans les rubriques du gain ou de la perte à la vente.

Le Goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère, sont traités comme des actifs et des passifs de la dite entité, et convertis au taux de clôture.

3. Résumé des principales politiques comptables

Espèces et quasi-espèces :

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires et les placements en marchandises via des institutions financières, dont l'échéance est de trois mois au plus à la date d'acquisition.

Placements en marchandises et Wakala :

Les placements en marchandises sont effectués par le biais d'institutions financières, et utilisés pour l'achat et la cession de produit avec un bénéfice fixe. L'achat et la vente de produits sont délimités par les termes de l'accord entre le Groupe et d'autres institutions financières. Les placements en marchandises sont initialement comptabilisés au coût réel - y compris les charges d'acquisition liées au placement - et évalués par la suite au coût amorti, minoré de toute dépréciation.

Le placement Wakala est un accord par lequel une partie (le «Muwakkil» / «le mandant») donne mandat à un agent d'investissement (le «Wakeel» / «mandataire»), afin d'investir ses fonds (le «Capital Wakala») sur la base d'un contrat Wakala (la «Wakala»), en contrepartie de commissions spécifiées. Ces frais de la Wakala peuvent être une somme forfaitaire ou un pourcentage fixe du capital y afférent. Le Wakeel décide des investissements à effectuer à partir du capital Wakala, dans le respect des termes de l'accord de la Wakala. Cependant, le Wakeel supportera seul la perte en cas de faute, de négligence ou de violation des ou de l'un des termes de l'accord de la Wakala, de son fait exclusif.

Actifs du projet

Les actifs du projet comprennent Mourabaha, la créance d'Istisna'a, les ventes à tempérament et l'Ijarah Muntahia Bittamleek.

Les créances Mourabaha :

Les financements Mourabaha sont des accords par lesquels le Groupe cède à un client - au coût plus le bénéfice - un produit ou un bien, qu'elle avait acheté et acquis sur la foi d'une promesse d'achat par le client.

Financement de la vente à tempérament :

La vente à tempérament est un contrat de vente dont les remboursements sont effectués en versements sur une période préalablement convenue. Le prix de vente comprend le coût majoré d'une marge bénéficiaire convenue, sans aucune exigence de divulgation du coût réel.

Ijarah Muntahia Bittamleek : (Location avec transfert de propriété)

Il s'agit de biens achetés par le Groupe - à titre individuel ou conjointement avec d'autres entités - puis loués aux bénéficiaires pour utilisation, conformément à un accord d'Ijarah Muntahia Bittamleek. Selon les termes dudit accord, la propriété des biens loués est transférée aux bénéficiaires à l'expiration de la période de crédit-bail, et après règlement de l'intégralité du montant convenu. Le transfert de propriété d'un actif peut s'effectuer par transfert de contrôle (comportant des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces actifs) en vertu d'un contrat, comme suit :

- Contrat de vente : après la fin du terme Ijarah .
- Contrat de donation : après la fin de la durée du contrat .
- Contrat de vente de la propriété proportionnelle pendant la durée de l'Ijarah .

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Créance d'Istisna'a :

L'Istisna'a est une convention conclue entre le Groupe et un client, en vertu de laquelle la première cède au client un bien fabriqué ou acquis par l'acheteur pour le compte du Groupe, selon des spécifications et à un prix convenu d'avance. Après la réalisation du projet, l'actif Istisna'a est transféré au compte de créances d'Istisna'a.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs contractés par le Groupe envers les anciens propriétaires de l'entreprise acquise et de la participation émise par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants :

- des actifs ou passifs d'impôt différé et les actifs ou passifs liés aux avantages du personnel sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12 Impôts sur le résultat et IAS 19 Avantages du personnel, respectivement ;
- les passifs ou instruments de fonds propres liés aux accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise ou aux accords de paiement fondés sur des actions du Groupe conclus en remplacement des accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise sont évalués conformément à la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions à la date d'acquisition (voir ci-dessous) ; et
- les actifs (ou groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées sont évalués conformément à cette norme.

Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation antérieure de l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Si, après réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris excède la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est immédiatement comptabilisé au compte de résultat en tant que profit sur acquisition à des conditions avantageuses.

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe lors d'un regroupement d'entreprises comprend un accord de contrepartie conditionnelle, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée lors du regroupement d'entreprises. Les variations de juste valeur de la contrepartie conditionnelle qui sont qualifiées d'ajustements de la période d'évaluation sont ajustées rétrospectivement, avec les ajustements correspondants en contrepartie du goodwill. Les ajustements de la période d'évaluation sont des ajustements résultant d'informations supplémentaires obtenues pendant la « période d'évaluation » (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) concernant les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle qui ne sont pas qualifiées d'ajustements de la période d'évaluation dépend de la classification de la contrepartie conditionnelle. Les contreparties conditionnelles classées en fonds propres ne sont pas réévaluées aux dates de clôture ultérieures et leur règlement ultérieur est comptabilisé en fonds propres. Les autres contreparties conditionnelles sont réévaluées à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations précédemment détenues par le Groupe dans l'entité acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition et le profit ou la perte en résultant, le cas échéant, est comptabilisé en résultat. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise antérieures à la date d'acquisition, précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global, sont reclassés en résultat, lorsqu'un tel traitement serait approprié en cas de cession de ces participations.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est incomplète à la clôture de la période de reporting au cours de laquelle le regroupement intervient, le Groupe présente des montants provisoires pour les éléments pour lesquels la comptabilisation est incomplète. Ces montants provisoires sont ajustés au cours de la période de mesure (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs supplémentaires sont comptabilisés, pour refléter de nouvelles informations obtenues sur des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté les montants comptabilisés à cette date.

Placements

Les placements du Groupe sont classés par catégories comme suit :

i) Filiales

Une entité est considérée comme filiale du Groupe, si cette dernière peut exercer un contrôle sur l'entité. Un groupe contrôle un actif ou une entreprise, lorsqu'il détient la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ou de cette entreprise, en remplissant dûment les deux conditions suivantes :

- a) L'entité est directement exposée à des rendements variables (négatifs ou positifs, respectivement) découlant de son implication dans ces actifs ou activités; et
- b) Elle a la capacité d'influer sur ces rendements par son pouvoir sur les actifs ou l'entreprise.

ii) Entreprises associées

Une entité est considérée comme associée du Groupe, si celle-ci peut exercer une influence importante sur la dite entité. Une influence importante est présumée exister si le Groupe détient - directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales - 20 % ou plus des droits de vote dans l'entité, à moins que ce soit explicitement démontré autrement. Cependant, l'influence significative peut également s'opérer, par le biais d'un accord avec les autres actionnaires de l'entité, ou avec l'entité elle-même, sans tenir compte du niveau de la participation du Groupe au capital de l'entité concernée. Les investissements dans des entreprises associées doivent être évalués à la juste valeur et sont comptabilisés dans le coût (y compris les coûts de transaction directement liés à l'acquisition d'une société associée). L'investissement du Groupe dans les sociétés associées comprend le Goodwill (net de toute perte de valeur cumulée), identifié lors de l'acquisition.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

iii) Autres Placements en fonds propres

Les entités échappant à l'influence significative ou au contrôle important du Groupe, sont classées comme d'autres placements en fonds propres. Les placements en fonds propres sont destinés à être détenus à long terme et peuvent être cédés - en réponse à des besoins de liquidité - aux variations des prix du marché ou dans le contexte global des activités de développement du Groupe. Par conséquent, le Groupe a choisi d'exprimer tous ses placements en fonds propres, à leur juste valeur au moyen de ses fonds propres.

Placements cotés évalués à la juste valeur des fonds propres des membres

Initialement et postérieurement, ces investissements sont évalués à la juste valeur marchande, les gains ou pertes non réalisés découlant de la variation de leur juste valeur, sont comptabilisés directement dans la réserve de juste valeur, sous les fonds propres des membres ; jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé ou considéré comme déprécié. A ce moment-là, le gain ou la perte cumulatifs -précédemment enregistrés au titre des fonds propres des membres - sont imputés au compte de Résultat consolidé.

Placements non cotés en fonds propres et en fonds évalués à la juste valeur via les fonds propres des membres

Les placements non cotés en fonds propres à la juste valeur déterminée par des évaluateurs indépendants, les gains/pertes de juste valeur sont déclarés en réserve de juste valeur en fonds propres. S'il existe une preuve objective qu'une perte de valeur a été subie, le montant de la dépréciation est évalué comme l'écart entre la valeur comptable du placement et sa valeur recouvrable attendue. Les pertes de valeur constatées dans un compte de Résultat sont annulées au moyen de l'état de variation des fonds propres des membres. Après la désignation initiale, le Groupe ne doit pas reclasser les placements dans des titres de fonds propres, dans ou hors de la juste valeur au moyen de son état des variations dans la catégorie de fonds propres des membres.

Tous les autres placements (à l'exclusion de ceux comptabilisés à la juste valeur au moyen d'un compte de Résultat) sont évalués pour dévalorisation conformément à l'approche de dépréciation.

iv) Placements Soukouks

Les Soukouks sont des certificats de valeur égale représentant une part indivise dans la propriété d'actifs corporels, d'usufruits, de services ou (dans la propriété) d'actifs d'un projet particulier, évalués aux coûts amortis ou à la juste valeur par fonds propres.

Les placements Soukouks comptabilisés à leur juste valeur via des fonds propres

Un placement sera évalué à sa juste valeur au moyen des fonds propres, si les deux conditions suivantes sont remplies :

- le placement est détenu dans un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint par la collecte des flux de trésorerie attendus et la vente des investissements.
- le placement représente un instrument de type dette non monétaire, ou un autre instrument de placement ayant un rendement effectif raisonnablement déterminable.

Les placements Soukouks comptabilisés au coût amorti

Un instrument d'investissement est mesuré au coût amorti aux deux conditions ci-après :

- le placement est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de détenir ces investissements afin de collecter les flux de trésorerie attendus jusqu'à l'échéance de l'instrument.
- le placement représente un instrument de type dette ou un autre instrument de placement ayant un rendement effectif raisonnablement déterminable.

Ces placements sont évalués selon la méthode du bénéfice effectif à la comptabilisation initiale, déduction faite des versements de capital/remboursement, et de toute réduction pour dépréciation.

Tout autre instrument de placement non classé selon le coût amorti ou la juste valeur par fonds propres, est classé comme juste valeur au moyen d'un compte de Résultat consolidé.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe fait un choix irrévocable quant à la désignation de certains instruments de fonds propres qui ne sont pas estimés à la juste valeur, soit par leur imputation dans un compte de résultat, soit pour être classés comme des placements à la juste valeur comme des fonds propres.

Modèle d'affaires : Le modèle d'affaires reflète la façon dont le Groupe gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie. A savoir, si l'objectif du Groupe est uniquement de percevoir les flux de trésorerie contractuels des actifs, ou s'il est orienté vers la perception des flux de trésorerie contractuels et ceux découlant de la vente des actifs. Si aucune de ces possibilités n'est applicable (par exemple si les actifs financiers sont détenus à des fins de négociation), alors les actifs financiers sont classés dans la catégorie « autre » du modèle d'affaires et mesurés à la juste valeur via le compte de Résultat. Les facteurs pris en compte par le Groupe pour déterminer le modèle d'affaires d'un groupe d'actifs, reposent sur l'expérience passée à constater la façon dont les flux de trésorerie pour ces actifs ont été recueillis, la façon dont le rendement de l'actif a été évalué et communiqué au Personnel de gestion-clé, comment les risques ont été évalués et gérés, et comment les gestionnaires sont rémunérés.

Dépréciation des placements détenus à leur juste valeur, à la suite d'une variation des fonds propres des membres

Le Groupe exprime son jugement sur la dépréciation des actifs financiers - y compris les placements en fonds propres des membres à leur juste valeur au moyen de leurs fonds propres - à chaque date de déclaration. Il se traduit par la détermination d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des placements en fonds propres, en-deçà du coût. Cette détermination exige un arbitrage. Pour ce faire, le Groupe évalue - entre autres facteurs - la volatilité normale des cours des actions. De plus, le Groupe pourrait estimer que la dépréciation est appropriée, lorsqu'il y a des preuves probantes de détérioration de la santé financière de l'entité faisant l'objet d'un investissement, du rendement de l'industrie et du secteur, des changements technologiques et des flux de trésorerie opérationnels et de financement.

Le Groupe considère 30 % ou plus de part de dépréciation, comme un seuil raisonnable pour une baisse importante en deçà de son coût, peu importe la durée de la baisse. La baisse prolongée représente une diminution en deçà du coût qui persiste pendant un an ou plus, peu importe le montant.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Perte de valeur du Goodwill

Les autres actifs incorporels acquis par le biais de regroupements d'entreprises ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie des entités acquises, à des fins de test de perte de valeur. Le Groupe vérifie si le Goodwill ou les actifs incorporels ont subi une perte de valeur conformément à la méthode comptable y relative.

Perte de valeur des actifs financiers autres que l'instrument de fonds propres

Le Groupe applique l'approche de la perte de crédit aux instruments de financement mesurés au coût amorti. Pour évaluer l'ampleur du risque du crédit, les actifs financiers sont répartis en trois (3) catégories suivant le risque encouru :

- i. Étape 1 - Pas d'augmentation significative du risque de crédit;
- ii. Étape 2 - Augmentation significative du risque de crédit (ASRC); et
- iii. Étape 3 - Actifs financiers dépréciés.

L'allocation aux différentes étapes est fondée sur le degré de détérioration de la qualité du crédit de l'actif financier. A chaque clôture d'un exercice, le Groupe évalue s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit pour les expositions - depuis la comptabilisation initiale - en comparant le risque de défaut éventuel sur la durée de vie restante, entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale. En cas d'une augmentation importante du risque de crédit, le Groupe constituera une provision perpétuelle pour perte en fonction de "la perte de crédit attendue" (PCA), plutôt que de la PCA à 12 mois.

Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, Le Groupe compare le risque de défaut sur l'instrument financier à la date de clôture, calculé sur la base de l'échéance résiduelle de l'instrument, avec le risque de défaut anticipé pour l'échéance résiduelle à la date de clôture, lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier. En entreprenant cette évaluation, le Groupe prend en compte des informations quantitatives et qualitatives raisonnables et justifiables, notamment l'expérience passée et les informations prospectives disponibles sans frais ni efforts excessifs, fondées sur l'expérience passée du Groupe et sur une évaluation de crédit par des experts.

Plusieurs scénarios économiques constituent la base de la détermination de la probabilité de défaut lors de la comptabilisation initiale, et aux dates d'information ultérieures. Divers aspects économiques conduiront à une probabilité de défaut différente. C'est le concours par pondération de ces différents scénarios, qui constitue la base d'une probabilité de défaut moyenne pondérée permettant de déterminer si le risque de crédit a sensiblement augmenté.

Les informations prospectives englobent les perspectives des pays, et des secteurs dans lesquels les contreparties du Groupe opèrent. Elles sont aussi obtenues à partir de rapports d'experts économiques, d'analystes financiers, d'organismes gouvernementaux, de groupes de réflexion pertinents et d'autres organisations similaires ..., ainsi que de la prise en compte de diverses sources d'informations économiques réelles et prévisionnelles. Le Groupe attribue à ses contreparties une cote pertinente du risque de crédit interne en fonction de leur qualité de crédit. Les informations quantitatives sont un indicateur principal d'une augmentation significative du risque de crédit et sont fondées sur l'évolution de la probabilité de défaut sur la durée de vie prévue. Etant donné que les données et les

modèles de scénarios macroéconomiques pour certains pays ne sont pas facilement disponibles, des scénarios et modèles de substitution sont déjà prévus et utilisés.

Les probabilités de défaut (PD) utilisées sont anticipatives, et le Groupe utilise les mêmes méthodologies et données que celles utilisées pour estimer la provision pour pertes pour la PCA.

Les facteurs qualitatifs qui indiquent une augmentation sensible du risque de crédit, sont reflétés dans les modèles de la probabilité de défaut en temps opportun. Cependant, le Groupe considère toujours séparément certains facteurs qualitatifs, pour apprécier si le risque de crédit a augmenté de manière significative.

Etant donné qu'une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est qu'une mesure relative, une variation donnée en termes absolus de la PD sera plus pertinente pour un instrument financier, avec une estimation de la PD initiale plus faible que par rapport à un instrument financier à une PD plus élevée.

Tous les actifs financiers sont affectés à l'étape 1 lors de la comptabilisation initiale. Toutefois, si une augmentation significative du risque de crédit est identifiée à la date de clôture par rapport à la comptabilisation initiale, alors l'actif est transféré à l'étape 2. S'il existe une indication objective de dépréciation, l'actif est déprécié et affecté à l'étape 3.

A l'exception des actifs financiers acquis ou créés et dépréciés (AAD) (qui sont examinés séparément ci-dessous), les PCA doivent être évaluées au moyen d'une provision pour pertes d'un montant égal aux :

- PCA à 12 mois, c'est-à-dire les PCA à vie qui résultent des événements de défaut sur l'instrument financier, susceptibles d'intervenir dans les 12 mois suivant la date de l'information (appelée étape 1)
- PCA sur toute la durée de vie, c'est-à-dire les PCA découlant de tous les incidents possibles de défaut sur la durée de vie de l'instrument financier (appelée étape 2).
- Comme pour les instruments classés en étape 3, la provision pour perte est quantifiée comme la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux de profit effectif (EPR) d'origine de l'instrument, le cas échéant.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est « déprécié » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur les flux futurs estimés de trésorerie de l'actif financier se sont produits. Les actifs financiers ainsi dévalorisés sont appelés actifs d'étape 3. Les preuves de dépréciation du crédit comprennent des données observables sur les événements suivants, quand :

- L'entreprise déclare faillite
- La licence d'exploitation est supprimée
- La preuve probante que l'entreprise ne sera pas en mesure d'effectuer les remboursements futurs.

Il se peut qu'il soit impossible d'identifier un seul événement en cause, dans la mesure où l'effet combiné de plusieurs événements peut avoir causé la dépréciation des actifs financiers. Le Groupe évalue si les instruments d'emprunt - qui sont des actifs financiers évalués au coût amorti - sont dépréciés à chaque date de clôture.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Actifs financiers acquis ou créés et dépréciés (AAD) :

Ces actifs financiers (AAD) sont traités différemment parce que l'Actif est déprécié lors de la comptabilisation initiale. Pour ces Actifs, le Groupe comptabilise toutes les variations des PCA à vie, depuis la comptabilisation initiale comme provisions pour pertes, et toute variation est enregistrée en résultat net. Une variation positive de ces actifs crée un gain de valeur.

Modification et décomptabilisation des actifs financiers :

Une modification d'un actif financier se produit lorsque les termes contractuels régissant les flux de trésorerie d'un actif financier sont renégociés ou autrement modifiés, et susceptibles d'intervenir entre la comptabilisation initiale et l'échéance de l'actif en question. Cette modification affecte le montant et/ou le calendrier des flux de trésorerie contractuels immédiatement, ou à une date future.

Une abstention pour un prêt est accordée dans les cas où - bien que l'emprunteur ait fait tous les efforts raisonnables pour payer, selon les conditions contractuelles initiales - il existe un risque élevé d'insolvabilité (ou bien celle-ci avait déjà eu lieu), et l'emprunteur devrait être en mesure de respecter les conditions révisées. Dans la plupart des cas, ces dernières se traduisent par une prolongation de l'échéance de l'actif financier, des modifications du calendrier des flux de trésorerie de l'actif financier (remboursement du principal et des intérêts), une réduction du montant des flux de trésorerie dus (annulation du principal et du profit).

Lorsqu'un actif financier est modifié, le Groupe évalue si ce fait pourrait entraîner une décomptabilisation. Conformément à la politique du Groupe, un tel événement survient lorsqu'il engendre des modalités substantiellement différentes. Pour déterminer si les conditions modifiées sont substantiellement différentes des conditions contractuelles originales, le Groupe prend en ligne de compte ce qui suit :

Une évaluation quantitative est effectuée pour comparer la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels restants selon les conditions initiales, aux flux de trésorerie contractuels en rapport avec les conditions révisées. Les deux montants étant actualisés au taux de profit effectif initial. Si la différence de la valeur actualisée est supérieure à 10 %, le Groupe considère que l'arrangement est substantiellement différent, ce qui entraîne la décomptabilisation. Lors de l'évaluation quantitative d'une modification ou d'une renégociation d'un actif financier déprécié - ou d'un actif financier déprécié acheté ou créé qui a fait l'objet d'une radiation - le Groupe tient compte des flux de trésorerie attendus (plutôt que contractuels) avant modification ou renégociation, et compare ceux-ci aux flux de trésorerie contractuels post modification ou renégociation.

Au cas où l'actif financier serait décomptabilisé, la provision pour perte pour la PCA est réévaluée à la date de décomptabilisation, pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif à cette date. L'écart entre cette valeur comptable révisée et la juste valeur du nouvel actif financier avec les nouvelles conditions, entraînera un gain ou une perte lors de la décomptabilisation. Le nouvel actif financier ainsi réévalué fera l'objet d'une provision pour perte constituée sur la base de la PCA sur 12 mois ; sauf dans les rares cas où le nouvel actif financier est considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit à l'origine. Ceci ne s'applique que si la juste valeur du nouvel actif financier est comptabilisée avec un escompte significatif sur son montant nominal révisé, car il subsiste un risque de défaillance élevé qui n'a pas été réduit par la modification. Le Groupe surveille le risque de crédit des actifs financiers modifiés, en évaluant les informations qualitatives et quantitatives, par exemple si le client est en défaut de solvabilité en vertu des nouvelles conditions.

Lorsque les conditions contractuelles d'un actif financier sont modifiées sans qu'elles entraînent une décomptabilisation, le Groupe détermine si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale en comparant :

- la PD restante sur la durée de vie estimée, sur la base des données à la comptabilisation initiale et des conditions contractuelles d'origine, avec
- la PD restante à la date de clôture sur la base des termes modifiés.

Pour les actifs financiers modifiés dans le cadre de la politique d'abstention du Groupe - lorsque la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation - l'estimation de la probabilité de défaut restante sur la durée de vie, reflète la capacité du Groupe à percevoir les flux de trésorerie modifiés en tenant compte de l'expérience antérieure du Groupe en matière de mesures d'abstention similaires, ainsi que de divers indicateurs comportementaux, y compris le degré de solvabilité de l'emprunteur par rapport aux conditions contractuelles modifiées. Si le risque de crédit reste nettement supérieur à ce qui était prévu lors de la comptabilisation initiale, la provision pour pertes continuera d'être évaluée à un montant égal à la durée de vie des PCA. Si un prêt faisant l'objet d'une renonciation est déprécié - en raison de l'existence d'indices de dévalorisation de crédit (voir ci-dessus) - le Groupe effectue une évaluation continue pour déterminer si les problèmes de l'exposition sont résolus, afin de déterminer si le prêt n'est plus déprécié. La provision pour pertes sur les prêts renégociés ne sera généralement constituée que sur la base des PCA à 12 mois, lorsqu'il est fait état de l'évidence d'amélioration du comportement de remboursement de l'emprunteur, à la suite d'une modification entraînant une inversion de l'augmentation significative précédente du risque de crédit.

Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, le Groupe calcule la perte de modification en comparant la valeur comptable brute, avant et après la modification (à l'exclusion de la provision PCA). Les pertes de modification, le cas échéant, pour les actifs financiers ont incluses dans le compte de Résultat en « Pertes sur modification des actifs financiers ». Ensuite, le Groupe mesure les PCA pour l'actif modifié, ou les flux de trésorerie attendus de l'actif financier modifié qui sont inclus dans le calcul des insuffisances de trésorerie attendues de l'actif initial.

Le Groupe décomptabilise un actif financier uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif expirent (y compris l'expiration découlant d'une modification dont les modalités sont substantiellement différentes), ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité. Si le Groupe ne transfère et ne conserve pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, et continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise ses intérêts conservés dans l'actif, et un passif connexe pour les montants qu'elle aurait à payer. Si en revanche le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle maintiendra la comptabilisation de l'actif financier, au même titre qu'un emprunt garanti pour le produit reçu.

Définition du défaut :

La définition du défaut est essentielle à la détermination de la PCA. Il est utilisé pour mesurer le montant de la PCA, et pour déterminer si la provision pour perte est fondée sur la PCA sur 12 mois, ou sur la durée de vie. Ainsi, le défaut est une composante de la probabilité de défaut (PD) qui affecte en même temps, et la mesure de la PCA, et l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Le Groupe considère ce qui suit comme constituant un cas de défaut :

- Tous les contrats ou débiteurs notés 21 sur l'échelle interne du Groupe (équivalent à C sur l'échelle de Moody's et D sur l'échelle de S&P et de Fitch Ratings); ou
- le Groupe envisage en sus, une présomption réfutable fondée sur la probabilité de défaut. Cette règle s'applique si les paiements contractuels sont dus depuis plus de 180 jours pour les contrats souverains, et 90 jours pour les contrats non souverains, sauf informations raisonnables et justifiables indiquant que le contrat n'est pas déprécié.

Cette définition de défaut est utilisée par le Groupe à des fins comptables ainsi qu'à des fins de gestion interne du risque du crédit. Elle est adaptée de manière appropriée pour refléter les différentes caractéristiques des divers types d'actifs.

Le Groupe utilise bon nombre de sources d'information pour évaluer le défaut, qui sont soit élaborées en interne, soit obtenues de canaux externes. Comme indiqué dans la définition des actifs financiers dépréciés ci-dessus, le défaut est la preuve qu'un actif est déprécié. Par conséquent, les actifs dépréciés incluront les actifs en défaut, mais également d'autres actifs non défaillants ; car la définition du crédit déprécié est plus large que la définition de défaut.

Radiation :

Lorsque la créance est jugée irrécouvrable, elle est déduite de la provision pour dépréciation correspondante, et toute perte excédentaire est comptabilisée dans le compte de Résultat. Ces actifs ne sont radiés qu'une fois toutes les procédures et voies de recours nécessaires accomplies, et que le montant de la perte ait été déterminé. Les recouvrements ultérieurs des montants précédemment radiés sont crédités au compte de Résultat du Groupe.

Passifs financiers :

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si - et seulement si - ses obligations contractuelles sont acquittées ou annulées, ou ont expiré. L'écart entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable, est comptabilisé dans le compte de Résultat.

Autres actifs au coût amorti :

Une évaluation est effectuée à chaque date de clôture, en vue de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif au coût amorti - ou un groupe d'actifs de ce type - puissent avoir subi une perte de valeur. Le montant des pertes de valeur pour les autres actifs est calculé, et représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable estimée. Les ajustements à la provision sont comptabilisés comme une charge ou un crédit dans le compte de Résultat Consolidé du Groupe.

Passifs financiers :

Tous les passifs Soukouks, le financement Mourabaha et d'autres passifs émis, sont initialement reconnus au coût net des frais de transaction, car étant la juste valeur de la contrepartie reçue. Par la suite, tous les passifs financiers à rendement sont évalués au coût amorti, en tenant compte de tout escompte ou prime. Les primes sont amorties et les escomptes comptabilisés selon la rentabilité effective jusqu'à l'échéance, et sont passés au « coût de financement » dans le compte de Résultat Consolidé.

Sortie du bilan des actifs financiers et des passifs financiers :

Les actifs et passifs financiers ne sont compensés que lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés, et que le Groupe a l'intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les revenus et les dépenses sont présentés sur une base nette uniquement lorsque cela est autorisé par les normes de comptabilité financière (« FAS »), publiées par l'OCAIFI, ou pour les gains et les pertes résultant d'un groupe de transactions similaires.

Dérivés financiers islamiques :

Les dérivés financiers islamiques représentent les contrats à terme en devises et les swaps de taux d'intérêt en devises. Ils sont axés sur les modèles du Marché Financier Islamique International (IIFM), et de l'association *International Swaps Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ils sont utilisés par le Groupe à titre de stratégie de couverture uniquement, afin d'atténuer le risque de fluctuation des devises et du coût du financement des placements auprès d'institutions financières, des placements Soukouks, des actifs de financement et des Soukouks émis. Ils sont initialement constatés à la juste valeur à la date de signature du contrat, puis réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de clôture. Les gains ou les pertes qui en résultent sont constatés au compte de Résultat. Les dérivés financiers islamiques présentant une juste valeur positive sont enregistrés au Bilan au titre des « Autres actifs », et ceux présentant une valeur négative le sont au titre des « Charges à payer et autres dettes ».

Comptabilité des haies (Tahawwut) :

Le Groupe désigne le risque de change et le risque de profit comme des couvertures de flux de trésorerie.

Au début de la relation de couverture (Tahawwut), le Groupe établit la relation entre l'instrument de couverture/wa'ad et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture (Tahawwut). En outre, au début de la couverture, le Groupe indique si l'instrument de couverture/wa'ad, serait fort efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément et du risque y afférent couverts.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Couvertures des flux de trésorerie :

La partie effective des variations de la juste valeur des swaps ou wa'ad, désignés et qualifiés de couvertures des flux de trésorerie, est comptabilisée dans l'état des variations des fonds propres des membres, sous la rubrique des réserves de couverture de flux de trésorerie. Le gain ou la perte relatifs à la partie inefficace, sont immédiatement imputés au compte de Résultat.

La réserve de couverture des flux de trésorerie représente la partie effective et cumulative des gains ou des pertes, découlant des variations de la juste valeur des instruments de couverture, ou des contrats conclus pour les couvertures de flux de trésorerie. Le gain ou la perte cumulés - résultant des variations de la juste valeur des instruments de couverture ou wa'ad comptabilisés et accumulés sous la rubrique des réserves de couverture des flux de trésorerie - ne sont reclassés au compte de Résultat que lorsque l'opération couverte affecte ce dernier.

Les montants précédemment comptabilisés dans l'état des variations des fonds propres des adhérents sont reclassés au compte de Résultat, durant les périodes où l'élément couvert affecte ce compte, dans la même ligne que l'élément couvert comptabilisé.

La comptabilité de couverture est arrêtée lorsque le Groupe révoque la relation de couverture (Tahawwut), quand l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou n'est plus admissible à la comptabilité de couverture.

Couvertures de juste valeur

Les variations de la juste valeur des swaps ou wa'ad qui sont désignés et qualifiés de juste valeur des variations est comptabilisé dans l'état des résultats. La valeur comptable d'un élément couvert est ajustée pour tenir compte de la variation de la juste valeur attribuable au risque couvert avec une écriture correspondante dans l'état des résultats. Lorsque des profits ou pertes de couverture sont comptabilisés dans l'état du résultat, ils sont comptabilisés à la même ligne que l'élément couvert.

La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque le Groupe révoque la relation de couverture (Tahawwut), lorsque l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'il n'est plus éligible à la comptabilité de couverture.

Actifs fiduciaires :

Les actifs détenus en fiducie ou à titre fiduciaire, ne sont pas traités comme des actifs du Groupe et ne sont donc pas inclus dans les états financiers.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût net d'amortissement accumulé et de toute dépréciation dans la valeur. Le coût moins la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles, fait l'objet d'amortissement par la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile estimée, selon la formule suivante :

- Meubles et accessoires 10% to 25%
- Équipement informatique 10% to 33%
- Automobiles 15% to 25%
- Autres équipements 10% to 20%

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour perte de valeur, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Si tel est le cas, et lorsque les valeurs comptables sont plus élevées que le montant recouvrable estimé, les actifs sont ramenés à leur montant recouvrable, soit la plus élevée de leur juste valeur minorée des coûts de vente et de leur valeur d'utilité.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont initialement comptabilisés au coût, puis réévalués à la juste valeur conformément au modèle de celle-ci, les gains latents en résultant sont comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution des fonds propres des membres sous réserve de la juste valeur.

Les pertes latentes résultant de la réévaluation de la juste valeur des placements immobiliers à la juste valeur sont ajustées en fonds propres par rapport à la réserve de juste valeur des placements immobiliers, dans la mesure du solde créditeur disponible de cette réserve. Si ces pertes dépassent le solde disponible, elles sont comptabilisées dans le compte de Résultat Consolidé. En cas de pertes latentes liées à des investissements immobiliers comptabilisées dans le compte de Résultat Consolidé d'un exercice précédent, les plus-values latentes relatives à l'exercice en cours sont comptabilisées dans la mesure où elles sont reprises dans le compte de Résultat Consolidé.

Les bénéfices ou pertes résultant de la vente de tout investissement immobilier sont déterminés par la différence entre la valeur comptable et la trésorerie nette ou le produit équivalent de la vente pour chaque investissement séparément. Le résultat ainsi que le solde disponible du compte de réserve de juste valeur de l'investissement immobilier sont imputés au compte de Résultat Consolidé de l'exercice en cours.

Toutes les propriétés faisant l'objet d'une décision de vente doivent être cédées dans les 12 mois à compter de la date de déclaration (sous réserve de la disponibilité de l'acheteur consentant identifié), et sont classées comme des placements dans des biens immobiliers détenus et destinés à la vente. L'investissement dans l'immobilier destiné à la vente est évalué à la juste valeur conformément au modèle de la juste valeur.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Goodwill

Le Goodwill acquis au moment des acquisitions de filiales est déclaré à l'actif dans l'état consolidé de la situation financière. Il est d'abord mesuré au coût évalué en tant qu'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise filiale acquise à la date d'acquisition. Par la suite, il est testé pour une dépréciation sur une base annuelle. À la fin de l'exercice, ce goodwill est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, au coût diminué des pertes cumulées de valeur.

Le Goodwill négatif résultant de l'acquisition d'une entreprise ou d'une entité est comptabilisé dans le compte de Résultat Consolidé.

L'acquisition de participations minoritaires est comptablement imputée selon la méthode de l'entité économique. D'après laquelle, l'achat d'une participation minoritaire est une transaction avec un actionnaire. Ainsi, toute contrepartie excédentaire sur la quote-part de l'actif net du Groupe, figurera dans les fonds propres des membres.

Soukouks Emis

Les actifs des Soukouks étaient comptabilisés dans les états financiers de la SID - compte tenu de son statut de prestataire de services - tout en notant qu'elle a vendu ces actifs à un prix aux détenteurs des Soukouks par l'intermédiaire du SPV, en vertu d'un contrat de vente valide transférant la propriété de ces actifs aux détenteurs des Soukouks.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation (juridique ou implicite) découlant d'un événement passé, et quand les coûts de règlement de l'obligation sont probables et peuvent être évalués de manière fiable.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera récupérée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'engager dans la vente, laquelle devrait être finalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classification. Lorsque le groupe s'engage dans un plan de vente entraînant une perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme détenus en vue de la vente dès lors que les critères décrits ci-dessus sont remplis, et ce, indépendamment du fait que le groupe conserve ou non un intérêt non contrôlant dans son ancienne filiale après la vente. Lorsque le groupe s'engage dans un plan de vente impliquant la cession d'un investissement dans une entreprise associée ou d'une partie de cet investissement, l'investissement (ou la partie de l'investissement) à céder est classé comme détenu en vue de la vente dès lors que les critères mentionnés ci-dessus sont remplis. Le groupe cesse alors d'appliquer la méthode de la mise en équivalence pour la partie classée

comme détenue en vue de la vente. Toute part résiduelle d'un investissement dans une entreprise associée qui n'a pas été classée comme détenue en vue de la vente continue d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités abandonnées

Une activité arrêtée est une composante de celles du Groupe, et dont les opérations et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste des activités du Groupe et qui, par ailleurs :

- représente un secteur d'activité important ou une zone géographique distincte;
- fait partie d'un plan coordonné unique d'aliénation d'un secteur d'activité principal ou d'une zone géographique d'exploitation distincte;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification en tant qu'exploitation abandonnée se produit lors de l'aliénation ou de l'abandon ou dès lors que l'exploitation répond au critère de son classement comme étant détenue pour la vente, le cas échéant.

Une fois classés comme détenus en vue de la vente, les actifs ne sont pas amortis.

Lorsqu'une opération est classée comme une opération abandonnée, l'état consolidé comparatif du résultat net et des autres éléments du résultat global sont retraités comme si l'opération avait été abandonnée dès le début de l'exercice comparatif.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités maintenues et sont regroupées en un montant unique en tant que revenu (perte) après paiement de la zakat des activités abandonnées dans le compte de résultat consolidé.

Passif au titre du régime de retraite du Personnel

Le Groupe gère trois régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, définis pour ses employés. En l'occurrence, le Régime de retraite du Personnel (SPP), et le Régime médical postérieur à l'emploi (SRMP), et le Plan de solidarité médicale pour la retraite (RMSP), qui exigent tous des cotisations à des fonds administrés séparément. Un plan à prestations définies est un plan qui définit le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, généralement en fonction d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le pourcentage du salaire brut final. Les actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies es sur une base annuelle en utilisant la méthode du crédit unitaire projeté pour dégager la valeur actualisée du régime à prestations définies et les coûts des services connexes. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations projetées.

Une évaluation actuarielle triennale complète est effectuée par des actuaires indépendants. Pour les années intermédiaires, l'obligation au titre des prestations déterminées, est estimée par ceux-ci à l'aide de techniques actuarielles approximatives de reconduction, qui permettent l'accumulation des prestations supplémentaires, les flux de trésorerie réels et les changements dans les hypothèses actuarielles sous-jacentes, principalement la variation du taux d'actualisation en fonction des conditions du marché à la date d'évaluation.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, exigible jusqu'à la date de la retraite est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées (relatives au service accumulé jusqu'à la date de déclaration), à l'aide des rendements disponibles sur les obligations des Sociétés notées US AA. Les échéances des obligations correspondent étroitement à celles de l'obligation à prestations définies.

Le coût des services rendus au titre du régime à prestations définies, comptabilisé dans le compte de Résultat, reflète l'augmentation de l'obligation au titre des prestations définies afférente au service des employés durant cette année. Le coût de l'obligation au titre des prestations déterminées, représente une augmentation du passif attribuable au passage du temps.

Les modifications rétrospectives apportées aux prestations, aux gains ou pertes découlant d'une réduction sont imputées - à titre de frais ou de revenus de service passé - au compte de Résultat de la période de modification du plan.

Les gains ou pertes actuariels - s'ils sont significatifs - sont enregistrés instantanément dans les réserves sous les fonds propres des membres, durant l'exercice où ils se produisent. Le passif au titre des prestations de retraite est comptabilisé comme faisant partie d'autres passifs, dans l'état de la situation financière. Ce passif représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies du Groupe, nette de la juste valeur des actifs du régime.

Le comité du régime de retraite - parallèlement à l'avis des actuaires du Groupe - définit les cotisations du Groupe au régime à prestations déterminées, et celles-ci sont transférées aux dépositaires indépendants du régime.

Comptabilisation des produits

i)) Placements en marchandises et Placements Wakala

Le revenu issu de ces deux placements est comptabilisé en fonction d'un rendement effectif durant la période du contrat fondé sur les principaux montants en suspens.

ii)) Placements en Soukouks

Les produits des placements en Soukouk sont comptabilisés en fonction du rendement effectif dans le compte de résultat. Pour le Soukouk désigné à la juste valeur par le Compte de Résultat, les gains et pertes consécutifs à la réévaluation de la juste valeur à la date de déclaration sont également constatés dans le compte de Résultat. Pour placements en Soukouk comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains et les pertes résultant de la réévaluation des justes valeurs à la date de clôture sont également comptabilisés dans l'état consolidé des autres éléments du résultat global.

iii)) Produits de financement Mourabaha, d'Istisna'a et de la vente à tempérament

Les produits tirés des Mourabaha, Istisna'a et ventes à tempérament sont comptabilisés en utilisant le rendement effectif sur la période des opérations respectives.

iv) Ijarah Muntahia Bittamleek

Les produits tirés des contrats d'Ijarah Muntahia Bittamleek sont comptabilisés en utilisant la base de rendement effectif (qui représente la location d'Ijarah nette de l'amortissement par rapport à l'actif d'Ijarah) à compter de la date à laquelle le droit d'utiliser l'actif est transféré au preneur.

v) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir un dividende est établi, en d'autres termes, à la date de déclaration du dit droit.

vi) Frais de gestion

La SID gère plusieurs fonds en leur offrant des services de gestion de portefeuille, en contrepartie desquels elle perçoit des commissions. Les frais de gestion engagés sont comptabilisés l'exercice ou les services ont été fournis.

vii) Frais d'administration et honoraires des services de conseil

La SID offre des services de conseil qui englobent l'émission de Soukook, la conversion de banques traditionnelles en banques islamiques, la création de fenêtres bancaires islamiques, la restructuration, l'élaboration de cadres réglementaires, le renforcement des capacités, etc. Elle perçoit également des commissions en remboursement des débours engagés lors de l'instruction des demandes de financement. Les revenus provenant des services administratifs et consultatifs sont comptabilisés en fonction de la prestation des services fournies conformément aux ententes contractuelles.

Zakat et taxes

En sa qualité d'institution financière multilatérale, le Groupe n'est pas assujettie à la Zakat. Le groupe est soumis à l'impôt dans les pays membres. La fiscalité applicable aux Filiales a été calculée sur la base des réglementations fiscales locales.

Information sectorielle

La direction a désigné le Conseil d'Administration comme l'organe de décision suprême, puisqu'il incombe à ce dernier de décider de l'affectation des ressources aux initiatives de développement menées dans les pays membres du Groupe. Celles-ci sont entreprises en recourant à une multitude de produits financiers islamiques - tels qu'indiqués au bilan - financés de manière centralisée par le biais des fonds propres et du financement du Groupe. La Direction n'a pas identifié de secteurs opérationnels au sens de la définition de la norme FAS 22 « Information sectorielle » puisque le Conseil d'Administration assure le suivi de la performance et de la situation financière du Groupe dans son ensemble.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

4. Estimations et jugements comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes FAS publiées par l'OCAIFI nécessite le recours à certaines estimations et hypothèses comptables critiques qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs, ainsi que des produits et des charges. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables du Groupe. Ces estimations, hypothèses et jugements sont évalués en permanence et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, notamment l'obtention de conseils professionnels et des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances. Les jugements et estimations les plus significatifs sont résumés ci-dessous.

i) Provision pour perte de valeur d'actifs financiers

L'évaluation des pertes de crédit conformément à la norme FAS 30 pour toutes les catégories d'actifs financiers nécessite un jugement, en particulier, l'estimation du montant et du calendrier des flux futurs de trésorerie et des valeurs de garantie lors de la détermination des pertes de valeur et l'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit. Ces estimations sont motivées par une multitude de facteurs, dont les changements peuvent entraîner des niveaux de quotas différents. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer en même temps le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs sont revues régulièrement afin de réduire les différences entre les estimations de pertes et les pertes réelles.

Les calculs PCA du Groupe sont les résultats de modèles complexes avec une multitude d'hypothèses sous-jacentes concernant le choix des entrées variables et leurs interdépendances. Les éléments des modèles PCA considérés comme des jugements et des estimations comptables comprennent:

- i) Le modèle interne de notation de crédit du Groupe, qui attribue les DP aux notes individuelles
- ii) Les critères du Groupe pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit nécessitant une dotation pour provision sur une base PCA de 12 mois ou à vie et l'évaluation qualitative applicable;
- iii) Le développement de modèles PCA, y compris les différentes formules et le choix des intrants
- iv) La détermination des associations entre les scénarios macroéconomiques et les intrants économiques, tels que les niveaux de chômage et les valeurs de garantie, et l'effet sur les PD, les EAD et les LGD
- v) La sélection de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leurs pondérations de probabilité, pour dériver les données économiques dans les modèles PCA.

Le Groupe émet son jugement lors de l'estimation de la provision pour perte de valeur des actifs de financement. La méthode d'estimation de cette provision est présentée à la Note 3 au paragraphe « Perte de valeur et des actifs financiers ».

ii) Détermination de la juste valeur

La juste valeur des titres de placement qui ne sont pas cotés sur les marchés actifs est mesurée à l'aide de techniques d'évaluation et d'évaluations externes, qui nécessitent un certain degré de jugement et d'estimation. Néanmoins, les montants réels qui sont réalisés dans des transactions futures peuvent différer des estimations actuelles à la juste valeur et peuvent toujours être en dehors des estimations de la direction, compte tenu de l'incertitude inhérente entourant l'évaluation des investissements non cotés.

(iii) Classification des investissements

La direction décide, lors de l'acquisition d'un investissement, s'il doit être classé comme instrument de type capitaux propres évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, instrument de type capitaux propres évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, instrument de type dette évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou dette-type instrument au coût amorti.

(iv) Obligations au titre des avantages du personnel

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses régimes à prestations définies et les coûts des services connexes. À cet égard, la Banque utilise certaines hypothèses relatives aux taux d'actualisation, au rendement prévu des actifs du régime et au taux d'augmentation des salaires, qui peuvent différer de l'expérience réelle. Ces estimations sont mises à jour chaque année.

(v) Couverture (Tahawwut)

The application of hedge accounting involves significant management judgement and estimation in the designation, documentation, and ongoing assessment of hedging relationships, as detailed in Note 3 under the heading of "Hedge (Tahawwut) accounting"

(vi) Continuité de l'exploitation

La Direction a évalué la capacité du Groupe à poursuivre ses activités, et la conviction que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour les poursuivre dans un avenir prévisible. D'autres parts, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes substantielles susceptibles de remettre en question cette capacité d'entreprendre. Ayant abouti à cette conclusion, Elle a de ce fait tenu compte de nombreux facteurs, dont le ratio de liquidité du Groupe, la tendance prévue de la rentabilité, le rendement du portefeuille existant, le ratio d'adéquation du capital, et l'aptitude du Groupe à recueillir des fonds auprès des actionnaires et du marché des capitaux. Par conséquent, les états financiers ont été aménagés et préparés en fonction de la continuité de l'exploitation.



Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

5. Espèces et quasi-espèces

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avoirs en banque	87,851	45,135
Liquidités	-	-
Placements en marchandises et Wakala (Note 6)	80,000	97,158
Produits à recevoir de placements en marchandises et Wakala	269	247
Moins : provision pour pertes de crédit (note 26)	(7)	(6)
	168,113	142,534
Solde bancaire lié au Fonds de solidarité de la SID	2,100	1,799
	170,213	144,333

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les espèces et quasi-espèces comprennent ce qui suit au 31 décembre :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Cash and Cash Equivalents from Continuing Operation	170,213	144,333
Cash and Cash Equivalents from Discontinued Operation (note 36)	176	62,798
	170,389	207,131

Certains comptes bancaires, dont le solde est 30,581 USD (31 décembre 2024 : 433,367 USD), sont au nom de la Banque islamique de développement (BID). Cependant, ces comptes bancaires sont détenus et régis/opérés au bénéfice du Groupe.

Les placements en marchandises inclus dans les espèces et quasi-espèces sont les placements dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Les placements en marchandises dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois sont décrits à la Note 6.

6. Placements en marchandises et placements wakala

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Placements en Wakala	120,050	392,638
Mourabaha en marchandises	63,000	90,158
Produits de placements en Mourabaha en marchandises et Wakala	4,537	8,788
	187,587	491,584
Moins : Placements en marchandises et placements Wakala pour une période de trois mois au maximum (Note 5)	(80,000)	(97,158)
Moins : provision pour pertes de crédit (note 26)	(27,779)	(28,134)
	79,808	366,292

- a) Les Placements en marchandises et les placements Wakala via des institutions financières internationales sont libellés en dollars américains
- b) Les Placements en marchandises et les placements Wakala comportent un montant de 0 USD (2024 : 356,164 USD) fourni à une partie liée au Groupe, à partir duquel le Groupe a réalisé un bénéfice de 0 USD (31 décembre 2024 : 0 USD)

Notes annexes aux états financiers consolidés
 POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025
 (en milliers USD sauf indication contraire)

7. Placements soukook, fonds propres *et autres titres*

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Soukooks cotés	1,259,092	1,399,556
Soukooks non cotés	79,549	79,535
	1,338,641	1,479,091

7.1 Placements soukook

	31 décembre 2025			Total
	Coût amorti	Juste valeur à moyen de fonds propres	Juste valeur à moyen de gain ou perte	
Soukooks cotés	817,433	430,797	-	1,248,230
Soukooks non cotés	10,000	13,973	-	23,973
Moins:	827,433	444,770	-	1,272,203
Pertes non réalisées à la juste valeur	-	(350)	-	(350)
Moins: Provision pour pertes de crédit (note 26)	(12,761)	-	-	(12,761)
	814,672	444,420	-	1,259,092

	31 décembre 2024			Total
	Coût amorti	Juste valeur à moyen de fonds propres	Juste valeur à moyen de gain ou perte	
Soukooks cotés	861,235	540,294	-	1,401,529
Soukooks non cotés	10,440	18,394	-	28,834
Moins:	871,675	558,688	-	1,430,363
Pertes non réalisées à la juste valeur	-	(19,108)	-	(19,108)
Moins: Provision pour pertes de crédit (note 26)	(11,699)	-	-	(11,699)
	859,976	539,580	-	1,399,556

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Bilan d'ouverture	1,399,556	1,441,356
Mouvements durant l'exercice		
Entrées	379,965	225,000
Rachat	(534,896)	(276,165)
Gains / (pertes) de change	2,561	(1,265)
Pertes non réalisées à la juste valeur en fonds propres	12,816	7,511
Prime amorti	152	(1,446)
Reprise / (charge) / reprise pour perte de valeur contre les placements soukook (note 26)	(1,062)	4,565
	1,259,092	1,399,556

En 2024, les frais de réserve de la juste valeur de 5,942 millions USD ont été comptabilisés dans l'état des résultats. En conséquence, au 31 décembre 2024, la réserve de juste valeur dans les autres éléments du résultat global, après déduction des frais de 5,942 millions USD, s'élevait à 13,166 millions USD.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Institutions financières	809,855	978,358
Gouvernements	260,968	287,004
Autres	188,269	134,194
	1,259,092	1,399,556

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
AAA	87,955	115,107
AA + to AA-	71,515	96,465
A + to A-	696,672	672,842
BBB + ou inférieur	402,950	515,142
	1,259,092	1,399,556

Les placements Soukook comprennent un montant de 87,955 mille USD (31 décembre 2024: 115,107 mille USD) investis dans des Soukook émis par la BID sur lesquels le Groupe a réalisé un bénéfice de 2,015 mille USD (31 décembre 2024: 2,042 mille USD).

Les produits des placements Soukook comptabilisés au cours de l'exercice dans le compte de résultat consolidé sont les suivants :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Revenu du coupon	46,192	43,451
Gain / (perte) réalisé	76	(1,392)
Prime amorti	152	(1,446)
Revenu total	46,420	40,613

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

7.2 Placements en fonds propres et autres titres

Les placements en actions et autres valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(pourcentage de détention)		(USD)	
Sociétés non cotées				
Zaman Bank	5%	5%	653	646
Al Hadha Silo and Mills for Investment Company (ASMIC)	16%	16%	-	1,173
Al-Muttahed	3%	3%	4,305	9,078
Berber Cement Co.	10%	10%	630	1,261
Byblos Bank Africa -Sudan	9%	9%	-	193
Caspian International Investment Company	18%	18%	555	1,052
Ibdar Bank (Elaf)	2%	2%	1,703	1,826
Al Baraka Bank	12%	12%	7,722	7,516
International Islamic Liquidity Management Corporation ("IILMC")	10%	10%	31,616	25,716
Bidaya Home Finance – KSA	11%	11%	25,696	24,638
Ijmal Limited	15%	15%	539	979
Euro Mediterranean Investment Company	34%	34%	1,219	661
Liquidity Management Center (LMC)	10%	10%	4,911	4,796
South European Investment (SEIC)	20%	20%	-	-
			79,549	79,535

Au cours de l'année, l'ASMIC et Byblos Bank Africa -Soudan ont été totalement dépréciées.

8. Créances mourabaha

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Montant brut à recevoir	982,089	556,551
Revenu différé	(121,284)	(66,850)
montant net des créances	860,80	489,701
Provision pour perte de valeur (note 26)	(36,898)	(28,265)
	823,907	461,436

Tous les biens achetés en vue de leur revente dans le cadre d'une Mourabaha sont vendus sur la base d'un achat spécifique en vue d'une revente ultérieure au client. La promesse du client est considérée comme contraignante. Par conséquent, toute perte subie par le Groupe à la suite d'un défaut de paiement du client avant la vente des biens lui est imputée.

9. Créances de la vente à tempérament

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Gross amount receivable	165,406	396,983
Deferred profit	(9,954)	(33,601)
Net amount receivable	155,452	363,382
Allowance for credit losses (note 26)	(16,091)	(28,842)
	139,361	334,540

Tous les biens achetés dans l'optique de leur revente au titre du financement par la vente à tempérament sont spécifiquement motivés par leur revente ultérieure aux clients. La promesse du client est considérée comme ayant force exécutoire. De ce fait, toute perte subie par le Groupe en raison du défaut du client avant la vente des biens est répercutée sur celui-ci.

Le financement par la vente à tempérament comprend 5,566 mille USD (31 décembre 2024: 5,566 mille USD) fournis à des entités liées du Groupe sur lesquels celle-ci a réalisé un bénéfice de 0 USD (31 décembre 2024: 0 USD)

Les loyers futurs à recevoir relatifs à l'Ijarah Muntahia Bittamleek au 31 décembre 2025 sont estimés à 497,7 millions USD (2024 : 367,7 millions USD). Le montant exact à la fin de chaque période n'est connu qu'avant le début de la période, car certains loyers sont déterminés en fonction de taux variables. Le détail des créances est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Prévu dans les 12 mois	101,016	40,787
Prévu après 12 mois et 5 ans au maximum	281,409	136,711
Prévu après 5 ans	115,261	190,229
	497,686	367,727

Les sorties de trésorerie futures liées aux contrats d'Ijarah sont résumées à la note 33 et devraient être payées dans les 12 mois.

11. Actifs d'istisna'a

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances de l'Istisna'a	9,418	10,402
Bénéfice différé	(1,192)	(1,663)
Créances de l'Istisna'a, net	8,226	8,739
Provisions pour perte de crédit (note 26)	(11)	(22)
	8,215	8,717

12. Revenu provenant des actifs financiers

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Mourabaha	43,193	38,525
Vente à tempérament	17,484	18,289
Ijarah muntahia bittamleek (IMB), net (note 25)	19,910	24,519
Actis d'Istisna'a	512	541
Revenu total des actifs financiers	81,099	81,874

Notes annexes aux états financiers consolidés
POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en milliers USD sauf indication contraire)

13. Placements dans des entreprises associées

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Au début de l'exercice	162,316	168,611
Entrées	-	16,687
Part des bénéfices des entreprises associées	18,237	20,803
Perte de valeur	(1,577)	(2,887)
Transfert détenu pour vente	-	(26,700)
Autres	(3,161)	-
Cessions	-	(482)
Dividende reçu	(6,340)	(5,718)
Gain/(perte) de conversion de devises	12,549	(7,998)
A la clôture de l'exercice	182,024	162,316

13.1 Placements dans des entreprises associées

Le pourcentage de participation effective dans des filiales et les pays d'immatriculation de celles-ci à la fin de l'exercice et la nature de l'activité se présentaient comme suit :

Nom de l'entité	Pays d'immatriculation	Nature de l'activité	% Participation effective	
			2025	2024
Al-Akhdar Bank	Maroc	Banque	49	49
Enmaa Ijara Company	Egypte	Crédit-bail	31	47
Banque islamique du Sénégal	Sénégal	Banque	45	45
Theemar Investment Fund	Tunisie	Fonds	40	40
Anfal Capital	Arabie Saoudite	Services consultatifs d'investissement	38	38
Kyrgyzstan Ijara Company	Kirghizistan	Crédit-bail	37	37
Kazakhstan Ijara Company	Kazakhstan	Crédit-bail	36	36
Albania Leasing (note 36)	Albanie	Crédit-bail	-	36
Maldives Islamic Bank	Maldives	Banque	33	33
Palestine Ijarah Company	Palestine	Crédit-bail	33	33
Al Fareeda Residential Fund	Arabie Saoudite	Immobilier	33	33
Wifack International Bank	Tunisie	Crédit-bail	30	30
Saudi SME Fund (Afaq)	Arabie Saoudite	Fonds	25	25
Al Sharkeya Sugar	Egypte	Fabrication	23	23
Saba Islamic Bank	Yémen	Banque	20	20
Arab Leasing Company	Soudan	Crédit-bail	20	20
Amana Bank Plc	Sri Lanka	Banque	25	25

- (a) Il n'existe pas d'arrangements réglementaires ou contractuels qui restreignent la capacité des associés à transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou à rembourser des financements ou des avances qui leur ont été accordés par le Groupe. Le Groupe accorde parfois une aide financière sous forme d'avances à ses associés.
- (b) Au cours de l'exercice, le Groupe a cédé sa participation dans le crédit-bail en Albanie, dont la valeur comptable s'élevait à 0,5 million USD, pour 1,435 million USD, générant ainsi un gain de 0,935 million USD (voir note 36).

La situation financière et les revenus des associés sur la base de leurs états financiers qui ont été pris en compte par le Groupe pour la fin de l'exercice sont les suivants :

31 décembre 2025	Actif Total	Passif Total	Gain / (perte) net	Part du gain / (perte)
Al-Akhdar Bank	545,622	519,719	2,256	1,105
Banque islamique du Sénégal	1,990,489	1,798,119	22,672	6,122
Enmaa Ijara Company	41,612	32,388	(1,120)	(348)
Theemar Investment Fund	9,753	305	686	274
Kyrgyzstan Ijara Company	3,505	152	42	15
Kazakhstan Ijara Company	34,991	11,642	2,527	904
Albania Leasing	-	-	-	-
Maldives Islamic Bank	1,030,796	937,107	21,851	7,211
Palestine Ijarah Company	37,869	23,695	1,110	370
Wifack International Bank	597,933	535,493	(1,905)	(572)
Al Sharkiya Sugar	201,197	118,281	2,431	554
Arab Leasing Company	32,319	4,403	2,566	-
Amana Bank Plc	655,431	575,854	10,446	2,602

31 décembre 2024	Actif Total	Passif Total	Gain / (perte) net	Part du gain / (perte)
Al-Akhdar Bank	404,618	383,419	854	418
Bank Islamic Du Senegal	1,431,087	1,281,735	2,300	1,035
Enmaa Ijara Company	39,041	32,648	135	64
Theemar Investment Fund	8,621	-	1,405	561
Kyrgyzstan Ijara Company	3,433	97	(54)	(20)
Kazakhstan Ijara Company	35,168	14,202	2,843	1,017
Albania Leasing	6,357	2,784	(217)	(77)
Maldives Islamic Bank	740,880	666,262	18,329	6,048
Palestine Ijarah Company	32,581	19,517	112	37
Halic Finansal Kiralama A.S.	-	-	29	10
Wifack International Bank	58,339	-	1,653	496
Al Sharkeya Sugar	181,895	128,478	34,306	7,815
Arab Leasing Company	28,513	5,074	10,853	2,171
Amana Bank Plc	597,423	520,589	4,929	1,228

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

13.2 Produit de placement en fonds propres:

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Part des bénéfices provenant des associées	18,237	20,803
Autres	898	-
	19,135	20,803

14. Placements dans des biens immobiliers

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Solde au début de l'exercice	78,282	79,462
Juste valeur (perte)/gain comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	549	(719)
Devises (perte) comptabilisées en autres éléments du résultat global	21	(461)
Solde à la fin de l'exercice	78,852	78,282

Les biens immobiliers ci-dessus sont détenus par Al Majmoua Al Mauritanie (une filiale) en Mauritanie. Des évaluations indépendantes par une société d'évaluation immobilière réputée ont été obtenues pour les placements immobiliers aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024. L'évaluateur a utilisé l'approche des flux de trésorerie actualisés et l'approche de la valeur résiduelle dans ses évaluations en 2025 et 2024. Les valeurs comptables du placement ont été ajustées pour tenir compte des variations de la juste valeur.

15. Autres actifs

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Juste valeur positive des instruments financiers islamiques dérivés (Note 15 a)	222	2,979
Produits à recevoir de parties liées (Note 24.3)	1,907	2,110
Revenu accumulé	13,091	12,458
Avances aux employés	12,814	11,681
Impôts	67	120
Avances pour biens et services aux fournisseurs	86	18
Biens et équipement	1,765	2,042
Autres créances	12,243	10,638
	42,195	42,046
Provision pour perte de valeur (note 26)	(8,231)	(4,894)
	33,964	37,152

(a) Les instruments financiers dérivés et de couverture islamiques représentent les contrats à terme sur devises islamiques, les swaps de taux de profit islamiques et les swaps de taux de profit croisés islamiques. Les

contrats à terme sur devises islamiques et les swaps de taux de profit en devises croisées sont utilisés comme couvertures économiques pour atténuer le risque de fluctuation des devises pour les placements auprès d'institutions financières, les investissements Soukouk, les actifs de financement et les Soukouks émis. Les swaps de taux de profit sont organisés pour atténuer les effets de la fluctuation des variations du coût du financement en faisant correspondre le financement à taux variable avec le revenu à taux variable. Le Groupe n'a pas désigné d'instruments d'échange de devises et de contrats à terme islamiques dans une relation de couverture et, par conséquent, ne respecte pas les exigences de comptabilité de couverture des normes pertinentes. Toutefois, le Groupe a désigné certains swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 396,3 millions USD (2024 : 137,6 millions USD) et des swaps de devises croisées d'une valeur nominale de 4,44 millions USD (2024 : 5 millions USD) ont été désignés dans des relations de couverture conformément aux normes comptables pertinentes. La comptabilité de couverture des flux de trésorerie a été appliquée aux swaps de taux de bénéfice s'élevant à 146,3 millions USD (2024 : 137,6 millions USD) et aux swaps de devises de 4,44 millions USD (2024 : 5 millions USD), entraînant une perte de 1,370,000 USD (2024 : gain de 1,378 mille USD) comptabilisé dans l'état consolidé des résultats et un gain de USD 387 mille (2024 : gain de USD 1584) comptabilisé dans l'état consolidé des autres éléments du résultat global. De plus, la comptabilité de couverture de juste valeur a été appliquée aux swaps de taux de profit d'une valeur nominale de 250 millions USD (2024 : néant), avec une perte correspondante de 2,480 mille USD (2024 : néant) enregistrée dans l'état consolidé des résultats. Le tableau ci-dessous inclut les justes valeurs positives et négatives des instruments financiers de couverture et dérivés islamiques, ainsi que leurs montants notionnels :

Instruments financiers dérivés et de couverture islamiques	Montant Notionnel (USD)	Juste valeur positive (USD)	Juste valeur négative (USD)
Swaps de devise croisée	6,088	171	(119)
Swaps de taux bénéficiaire	396,346	-	(4,698)
Contrats à terme	148,281	51	(2,134)
31 décembre 2025	550,715	222	(6,951)
Instruments financiers dérivés et de couverture islamiques	<i>Montant Notionnel (USD)</i>	<i>Juste valeur positive (USD)</i>	<i>Juste valeur négative (USD)</i>
Swaps de devise croisée	188,489	904	(50)
Swaps de taux bénéficiaire	137,675	-	(2,239)
Contrats à terme	95,502	2,075	-
31 décembre 2024	421,666	2,979	(2,289)

Le gain ou la perte sur les éléments couverts, représentant les placements auprès d'institutions financières, les investissements de Soukouk, les actifs de financement et les émissions de Soukouk, est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers.

De plus, le Groupe a conclu des swaps de devises pour le compte de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) par le biais d'un accord-cadre en date du 13 juin 2016. La valeur notionnelle de ces swaps s'élève à 4.2 millions USD (31 décembre 2024 : 11.1 millions USD).

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

16. Soukook emis

Date d'émission	Date de maturité	Monnaie d'émission	Montant émis USD	Taux	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Coté						
09-10-2025	09-10-2030	USD	500,000	4.39% Fixe	503,698	-
14-02-2024	14-02-2029	USD	500,000	4.95% Fixe	508,618	509,416
15-10-2020	15-10-2025	USD	600,000	1.81% Fixe	-	602,327
Non coté						
05-03-2020	05-03-2025	SAR	100,000	SIBOR+0.60%	-	98,365
21-06-2024	21-06-2028	KZT	4,490	2.468% Fixe	1,964	2,977
21-12-2024	21-12-2028	USD	100,000	4.195% Fixe	97,272	100,148
			1,804,490		1,111,552	1,313,233

Les Soukooks (certificats de fiducie) délivrés confèrent aux détenteurs du certificat le droit de recevoir des paiements (distributions périodiques) à des dates déterminées (dates de distribution périodique) sur les éléments de profit des actifs d'Ijarah, Investissements en actions, Investissements de Soukook et créances sur les contrats de Murabaha, les investissements autorisés conformes à la Charia et tous actifs remplacés (collectivement le « Portefeuille ») vendus à chaque série (émission) par le Groupe à ICDPS Soukook Limited (le Fiduciaire).

Après la vente du Portefeuille, le Groupe en tant que tiers garantit la performance du Portefeuille au Fiduciaire, à savoir que si un débiteur d'un actif relevant du Portefeuille est dans l'incapacité de payer tout montant dû, le Groupe effectuera le paiement. En outre, le Groupe s'engage à acheter le portefeuille à la date d'échéance ou à la date de dissolution anticipée pour un montant équivalent au montant nominal global (c.-à-d. le prix de la vente initiale du portefeuille à ICDPS Soukook Limited).

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Solde au début de l'exercice	1,313,233	806,457
Issus au cours de l'exercice	500,000	500,000
Rachat au cours de l'exercice	(700,896)	(998)
Charge de financement accumulée	2,202	9,312
Prime/escompte sur et coût encouru pour l'émission de soukook (net)	(3,350)	(925)
Échange (gain)/ perte	363	(613)
	1,111,552	1,313,233

17. Passif du financement mourabaha des marchandises

Le Groupe a conclu des accords d'achat et de vente de produits de base Mourabaha avec certaines institutions financières. Selon les termes des accords, le Groupe a acheté certains produits auprès de ces institutions financières sur la base de paiements différés et les a vendus simultanément à des tiers par l'intermédiaire de ces banques. Le solde impayé au 31 décembre 2025 de 780 millions USD (2024 : 806 millions USD) représente le prix d'achat au titre de ces accords. Le Groupe dispose de financements avec des échéances initiales allant de 3 à 5 ans (31 décembre 2025 : 3 à 7 ans).

18. Charges à payer et autres passifs

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Juste valeur négative des dérivés islamiques (Note 15(a))	6,951	2,289
Solde à payer aux parties liées (Note 24.4)	3,375	2,838
Impôts (TVA, impôt sur le revenu, etc.)	1,369	1,323
Avances reçues	33,109	-
Dividende payable	4,109	4,108
Comptes courants et autres comptes similaires	27,054	19,823
	75,967	30,381

Cela inclut les frais d'audit et de services connexes accumulés s'élevant à 80,35 mille USD (2024 : 76,53 mille USD) à l'égard de la Société. Les frais totaux connexes de 220,62 mille USD (2024 : 76,53 mille USD), ont été comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

19. Passif Au Titre Des Prestations Definies

Le régime de retraite du Personnel du Groupe de la BID comprend un volet à prestations définies et un second hybride. Un régime de retraite du personnel («SPP»), est un système de couverture médicale des salariés retraités (SRMP) - collectivement appelés régimes de retraite du Personnel : «SRP». Tout Agent de la Banque et ses Sociétés affiliées, employé à temps plein - tel que défini dans leurs politiques d'emploi - est éligible à participer au SRP à compter de la date de son recrutement.

Le Groupe de la BID dispose d'un plan multi-employeurs qui comprend la Société, la Banque Islamique de Développement - Ressources ordinaires en capital (BID-OCR), le Fonds spécial des ressources du compte Waqf (WAQF), la Société Islamique pour le Développement du secteur privé (SID), la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et du Crédit à l'Exportation (SIACE), et le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID).

Régime de retraite du personnel (SPP) :

Ce régime constitue une combinaison de l'ancien plan à prestations définies (pilier I), et du nouveau plan de retraite hybride (pilier II), entrés respectivement en vigueur le 1er Rajab 1399 de l'Hégire (correspondant au 27 mai 1979),

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

et le 17/05/1442H (01/01/2021G). Tout Agent embauché par la Banque et ses Sociétés affiliées à temps plein - à l'exception des employés à durée déterminée -, et tel que prévu dans les politiques d'emploi des dites Entités, est admissible au SPP, à compter de sa date d'intégration. La participation au régime de retraite hybride quant à elle, est limitée à ceux qui ont moins de cinq années de service au 31 décembre 2020, sur une base facultative. En revanche, ceux qui ont intégré la Banque à partir du 1er janvier 2021 y sont automatiquement affiliés.

Dans les deux régimes, l'employé cotise à hauteur de 11.1% (2024 : 11.1%) du salaire de base annuel, tandis que la Banque et ses Affiliés participent à hauteur de 25.9% (2024 : 25.9%).

Les principales caractéristiques des deux régimes sont les suivantes :

- (i) L'âge normal de la retraite est le 62ème anniversaire de l'Agent.
- (ii) A sa retraite, l'employé éligible a droit à 2.5% dans le cadre de l'ancien régime de retraite du Personnel, ou à 1% dans le cadre du régime hybride dans la composante à prestations définies ("DB"), de la rémunération moyenne pondérée la plus élevée ("WHAR"), tels que définis par le comité de retraite pour chaque année de service ouvrant droit à pension, assorti d'un plafond fixé à 30 années d'ancienneté du calendrier de l'Hégire).
- (iii) 10% de la contribution de la Banque et de ses Sociétés affiliées de 25.9% et 5% respectivement, ainsi que de la contribution salariale de 11.1%, sont utilisés pour financer la composante au coût défini ("DC") du plan hybride. Le fonds cumulé et ses rendements de placement seront versés sous forme de capital de retraite au bénéfice des participants au régime hybride.
- (iv) Le paiement des prestations au moment de la retraite anticipée, des prestations d'invalidité, de cessation d'emploi, de décès avant ou après la retraite est également servi dans les termes déterminés par le comité de retraite.

Régime de couverture médicale des salariés retraités (SRMP)

Effective 1st Muharram 1421H (corresponding to April 6, 2000), the Bank established the medical benefit scheme for retired employee via the BED resolution dated 18 Shawwal 1418H (corresponding to February 15, 1998). This was extended to eligible staff members of the Bank's Affiliates i.e. for SPP. The Bank and its Affiliates at rate 1% and the staff at a rate 0.5% of the basic salaries respectively fund the SRMP. The purpose of the SRMP is to pay a monthly amount to eligible retired employee towards their medical expenses.

The entitlements payable for each retired employee under the medical plan is computed according to the following formula:

WHAR (as defined by the pension committee) X contributory period (limited to a maximum of 30 Hijri years) X 0.18%.

Benefits payment upon early retirement, disability benefits, termination benefits, pre-retirement death or post retirement death benefits are also paid as determined by the pension committee.

Fonds de Solidarité Médicale des Retraités (RMSP)

En février 2019, le CDE a approuvé la création du Fonds de Solidarité Médicale des Retraités (RMSF) qui fournirait de nouvelles prestations de couverture médicale aux futurs retraités du Personnel de son Groupe. Selon la proposition, les membres actifs du Personnel qui ont au moins 10 ans de service avant l'âge normal de la retraite à compter du 1er janvier 2019 relèveront automatiquement du RMSF. Quant aux membres du Personnel qui n'atteignent pas le seuil de ladite durée minimale de service, ils se verront offrir la possibilité d'adhérer au nouveau Fonds.

En vertu du RMSF, les coûts médicaux réels des retraités seront couverts conformément au barème des prestations minimales garanties. Cela couvre principalement les hospitalisations et les soins d'urgence, le rapatriement et le transport par ambulance. L'hospitalisation et les soins ambulatoires spécialisés à l'étranger sont également couverts, mais seulement dans certains pays.

Les membres affiliés au RMSP ont commencé à recevoir des prestations à compter du 1er avril 2024 (date de début du Plan).

Les cotisations au RMSP sont financées sur une base de 4/4/4 %. Les employés versent 4 % de leur salaire ouvrant droit à pension, et l'employeur contribue à concurrence de 4 %. Les retraités cotisent également à 4 % de leur pension (avant les retraits par commutation). Les cotisations de l'employeur et des employés avaient commencé à s'accumuler dès le 1er janvier 2019 et, le 1er août 2024 ces derniers commencèrent à verser des cotisations en espèces au RMSP. Ces cotisations cumulées avant le 1er avril 2025 ont été comptabilisées dans les actifs du Plan au cours de l'exercice.

Les retraités n'avaient pas cotisé avant le 1er avril 2025, et avaient reçu des prestations en vertu du RMSP, jusqu'à cette date-là.

Administration des SRP :

The Pension Committee appointed by the President of IsDB Group, administers SRPs as separate funds on behalf of its employees. The Pension Committee is responsible for the oversight of investment and actuarial activities of the SRPs. The SRP's assets are invested in accordance with the policies set out by the Pension Committee. The Bank and its affiliates underwrite the investment and actuarial risk of the SRPs and share the administrative expenses.

Risques :

Risque d'investissement :

La valeur actualisée du passif des SRP est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux rendements des obligations d'entreprises de haute qualité. Si le rendement de l'actif des RRP est inférieur à ce taux, cela se traduira par un déficit du Régime. Actuellement, les SRP ont un investissement relativement équilibré en titres de participation et de créance, et en biens immobiliers. En raison de la nature à long terme des passifs des SRP, l'Administrateur des SRP considère comme approprié qu'une partie raisonnable des actifs des SRP soit investie dans des titres de fonds propres et dans l'immobilier, pour tirer profit du rendement généré par le fonds.

Taux d'actualisation :

Une diminution du taux de rendement des obligations augmentera le passif des SRP. Néanmoins, cela sera partiellement compensé par une augmentation du rendement des investissements de la dette des SRP.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Risque de longévité :

La valeur actualisée du passif des RAR est calculée par référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants, pendant et après leur emploi. Une augmentation de l'espérance de vie des adhérents aux SRP augmentera la responsabilité de ces derniers.

Risque salarial :

La valeur actualisée du passif des SRP est calculée sur la base des salaires futurs des affiliés. Ainsi, une augmentation de ces salaires augmentera la responsabilité du SRP.

La répartition des passifs nets de retraite du personnel est la suivante :

2025	SPP	RMSP	SRMP	Total
31 décembre 2025				
Obligation au titre des prestations définies (Note 19.1)	69,483	869	984	71,336
Moins : actifs du régime (Note 19.2)	(59,772)	(6,423)	(641)	(66,836)
Passif au titre des prestations définies nets	9,711	(5,554)	343	4,500
31 décembre 2024				
Obligation au titre des prestations définies (Note 19.1)	61,385	886	951	63,222
Moins : actifs du régime (Note 19.2)	(52,555)	(4,874)	(603)	(58,032)
Passif au titre des prestations définies nets	8,830	(3,988)	348	5,190

19.1 La valeur actuelle du passif au titre des prestations définies a évolué de la manière suivante :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Solde au 1er janvier	61,385	65,461	886	1,105	951	1,083
Coûts de services courants	3,862	4,313	238	281	10	26
Coût du passif au titre des prestations définies	3,476	3,298	67	70	53	53
Contributions de participants au régime	1,692	1,614	667	641	2	5
(Perte)/gain actuariel net	(356)	(12,210)	(970)	(1,210)	2	(175)
Décassements au titre des actifs du régime	(576)	(1,091)	(19)	(1)	(34)	(41)
	69,483	61,385	869	886	984	951

19.2 La valeur actuelle des actifs du régime a évolué de la manière suivante :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Solde au 1er janvier	52,555	47,862	4,874	3,507	603	591
Rendement des actifs du régime	3,081	2,508	243	224	34	30
Rendement des actifs du régime moins le taux d'actualisation	(1,153)	(3,435)	-	(142)	20	(6)
Contributions de participants au régime	1,692	1,614	667	641	2	5
Contributions de l'employeur	3,995	3,794	658	637	4	21
Décassements au titre des actifs du régime	(576)	(1,091)	(19)	(1)	(34)	(41)
Autres	178	1,303	-	8	12	3
	59,772	52,555	6,423	4,874	641	603

19.3 Sur la base des évaluations actuarielles, les charges de pension de retraite et de prestations maladie comprennent :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Coûts de services courants	3,862	4,313	238	281	10	26
Coût du passif au titre des prestations définies	3,476	3,298	67	70	53	53
Produits tirés des actifs du régime	(3,081)	(2,508)	(243)	(224)	(34)	(30)
Coûts constatés au compte de résultat	4,257	5,103	62	127	29	49
Gain / (Perte) actuariel résultant des hypothèses	(356)	(12,210)	(970)	(1,210)	2	(175)
Rendement des actifs du régime (inférieur)/supérieur au taux d'actualisation	1,153	3,435	-	142	(20)	6
Autres	(178)	(1,303)	-	(8)	(12)	(3)
Gain / (Perte) actuariel constaté au tableau de variations des fonds propres	619	(10,078)	(970)	(1,076)	(30)	(172)

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

19.4 Le tableau suivant présente les actifs des deux régimes par catégories principales :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Placements Soukook	15,921	16,472	362	332	35	29
Fonds gérés et vente à tempérament	24,158	15,353	-	-	-	-
Espèces et quasi-espèces et placements en marchandises	18,427	19,793	1,433	4,486	601	572
Terrains	717	650	-	-	-	-
Autres	550	287	4,628	56	6	2
	59,773	52,555	6,423	4,874	642	603

19.5 Les hypothèses utilisées pour calculer le passif au titre des régimes de retraite sont les suivantes :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation	5.50%	5.66%	5.50%	5.66%	5.50%	5.66%
Taux d'augmentation prévue des salaires	4.5-6.5%	4.5-6.5%	4.5-6.5%	4.5-6.5%	4.5-6.5%	4.5-6.5%

The discount rate used in determining the benefit obligations is selected by reference to the long-term rates on AA rated Corporate Bonds. Rate of expected salaries increase for 2025 was based on age i.e., 20-35 years – 6.5%, 35-50 years – 5.0% and above 50 years – 4.5%.

19.6 L'analyse quantitative de sensibilité pour la variation du taux d'actualisation des passifs liés aux régimes de retraite des employés est la suivante :

2025	SPP		RMSP		SRMP	
	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Taux d'actualisation	(5,550)	6,283	(179)	222	(49)	54
2024	SPP		RMSP		SRMP	
	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Taux d'actualisation	(4,988)	5,652	(161)	200	(48)	53

Le tableau suivant résume l'état du financement prévu pour la prochaine année :

	SPP	RMSP	SRMP
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	76,836	1,857	987
Juste valeur des actifs du régime	(66,586)	(8,168)	(616)
Excédent/(Déficit) du régime	10,250	(6,311)	371

SPP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 4 millions USD et les coûts prévus à comptabiliser en résultat sont de 4 millions USD.

SRMP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 4 mille USD et les coûts à comptabiliser en résultat sont de 29 mille USD.

RMSP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 650,300 USD et les coûts à comptabiliser en résultat sont de 62 mille USD

Les montants comptabilisés dans la réserve de pension et d'obligations médicales sont les suivants :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 December 2025	31 December 2024	31 December 2025	31 December 2024	31 December 2025	31 December 2024
1 Janvier	(7,007)	3,071	(4,576)	(3,500)	656	828
Effet des changements dans les hypothèses démographiques	-	183	(107)	-	-	6
Effet des changements dans les hypothèses financières	1,850	(7,620)	266	(273)	16	(71)
Effet des ajustements d'expérience	(2,206)	(4,773)	(1,129)	(937)	(14)	(110)
Rendement des actifs du régime supérieur au taux d'actualisation	1,153	3,435	-	142	(20)	6
Autres	(178)	(1,303)	-	(8)	(12)	(3)
	(6,388)	(7,007)	(5,546)	(4,576)	626	656

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

L'analyse de maturité prévue est comme suit:

	SPP	RMSP	SRMP
	2025	2025	2025
L'an 1	2,108	(7)	60
L'an 2	742	(3)	59
L'an 3	1,899	(1)	73
L'an 4	2,145	(4)	74
L'an 5	1,645	(4)	74
5 ans prochains	10,787	(53)	365
	SPP	RMSP	SRMP
	2024	2024	2024
L'an 1	1,506	5	28
L'an 2	1,215	5	75
L'an 3	737	5	76
L'an 4	1,841	6	91
L'an 5	2,067	7	95
5 ans prochains	10,120	26	632

20. Montants dus au fonds de solidarité de la SID

Le montant indiqué représente les produits nets au 31 décembre 2025 tirés de placements dans des fonds liquides réalisés auprès de banques et d'institutions financières conventionnelles et arrêtés par la SID, ainsi que des produits jugés non conformes aux principes de la charia. Conformément aux recommandations du Comité de charia du Groupe de la BID, ces produits doivent être utilisés à des fins caritatives et sont, de ce fait, comptabilisés comme un passif. L'utilisation de ce passif relève de la responsabilité du Comité des Œuvres de bienfaisance mis en place au sein du Groupe. Les sources et l'utilisation du Fonds de solidarité de la SID durant l'exercice sous revue sont présentées ci-dessous :

Description	Sources et utilisations du produit non conforme à la Charia			
	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	No. d'évènements	Montant	No. d'évènements	Montant
En début de l'exercice		1,807		1,188
<i>Produits durant l'exercice:</i>				
Produits du Fonds de solidarité de la SID		-		-
Transfert du Fonds d'investissements	-	-	1	611
Pénalité pour les clients en cas de défaut	8	180	2	8
		180		619
<i>Payé durant l'exercice:</i>				
Soutien aux orphelinats		-		-
		-		-
En fin d'exercice		1,987		1,807

21. Capital-actions

A la clôture de l'exercice, la situation du capital-actions du Groupe était la suivante :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital-actions autorisé : 400 000 actions à 10 000 USD l'unité	4,000,000	4,000,000
Capital-actions souscrit :		
Disponibles à la souscription : 200 000 actions à 10 000 USD l'unité	2,000,000	2,000,000
Capital-actions non encore souscrit	(279,665)	(279,665)
	1,720,335	1,720,335
Versements exigibles et non encore réglés	(130,823)	(130,823)
Capital libéré	1,589,512	1,589,512

En 2025, aucun fonds n'a été reçu des actionnaires. (2025: 1.95 millions USD). Le capital versé du Groupe représente les montants reçus des membres suivants :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Banque islamique de développement (BID)	659,682	659,682
Saudi Public Investment Fund	124,940	124,940
Pays membres	755,890	755,890
Iran Foreign Investment Company	40,000	40,000
Bank Keshavarzi	6,000	6,000
Bank Melli	2,000	2,000
Banque Nationale d'Algérie	1,000	1,000
Capital libéré	1,589,512	1,589,512

22. Reserves et dividendes

Conformément à la section 1 de l'article 33 de l'Accord portant création de la société, il appartient à l'Assemblée générale de déterminer, après déduction du montant à affecter aux réserves, la proportion des produits nets et des excédents devant être distribuée à titre de dividende. Dans tous les cas, aucun dividende ne peut être distribué tant que la réserve est inférieure à 12,5% du capital souscrit. Aucun dividende n'a été déclaré ou versé en 2025 et 2024.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

23. Autres revenus

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Gain sur la juste valeur des dérivés islamiques, net des pertes de change	4,468	2,290
Frais d'administration et de gestion	8,834	4,951
Perte due à la cession des opérations abandonnées (note 36)	1,077	(1,540)
Autres	4,247	4,274
	18,626	9,975

24. Transactions avec des entités liées et soldes

Les entités liées représentent les filiales, les entreprises associées, les membres, les administrateurs et le personnel de direction clé du Groupe, ainsi que les entités contrôlées, contrôlées conjointement ou fortement influencées par ces entités. Les politiques de tarification et les termes de ces transactions sont approuvés par la direction du Groupe.

24.1 Le détail des principales transactions réalisées avec des entités liées en 2025 est présenté ci-dessous :

Entité liée	Nature de la transaction	Relation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Groupe de la Banque islamique de développement	Bail et retraite	Actionnaire	6,854	1,031

24.2 Certains soldes et transactions des entités liées ont été présentés aux Notes 5 à 10.

24.3 Les dettes exigibles des entités liées se présentent de la manière suivante :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Wifack International Bank	501	501
Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC)	-	152
Autres	1,406	1,457
	1,907	2,110

24.4 Les créances exigibles des entités liées se présentent de la manière suivante :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Banque islamique de développement (BID)	2,734	1,472
Régime de retraite du personnel de la BID	468	645
Autres	173	721
	3,375	2,838

24.5 La rémunération versée ou à payer au personnel de direction clé se présente de la manière suivante :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Salaires et autres prestations à court terme	4,751	3,604
Prestations de retraite	713	487
	5,464	4,091

25. Ijarah muntahia bittamleek, net

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits tirés des contrats Ijarah muntahia bittamleek	57,572	48,411
Amortissement	(37,662)	(23,892)
	19,910	24,519

Notes annexes aux états financiers consolidés
 POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025
 (en milliers USD sauf indication contraire)

26. Provision pour perte de valeur

2025	Perte de crédit au 1 janvier 2025	Perte de crédit imputée /(reprise) pour les activités abandonnées	reclassées en activités détenues en vue de la vente	Perte de crédit facturée / (remise) pour l'exercice	Recouvrement des actifs radiés au cours de l'exercice	Perte de crédit au 31 décembre 2025
Espèces et quasi-espèces	6	-	-	1	-	7
Placements en marchandises et Wakala	28,134	-	-	1	(356)	27,779
Placements Soukouk	11,699	-	-	1,062	-	12,761
Financement Mourabaha	28,265	-	-	8,633	-	36,898
Vente à tempérament	28,842	-	-	(12,751)	-	16,091
Ijarah muntahia bittamleek	29,173	-	-	7,086	-	36,259
Actifs de contrats Istisna'a	22	-	-	(11)	-	11
Autres actifs	4,894	2,418	-	919	-	8,231
	131,035	2,418	-	4,940	(356)	138,037
Placements en fonds propres	32,028	-	-	8,280	-	40,308
Total	163,063	2,418		13,220	(356)	178,345

2024	Perte de crédit au 1 janvier 2024	Perte de crédit imputée /(reprise) pour les activités abandonnées	reclassées en activités détenues en vue de la vente	Perte de crédit facturée / (remise) pour l'exercice	Recouvrement des actifs radiés au cours de l'exercice	Perte de crédit au 31 décembre 2024
Espèces et quasi-espèces	163	-	(163)	6	-	6
Placements en marchandises et Wakala	21,193	-	-	6,941	(4,138)	28,134
Placements Soukouk	15,247	-	-	(3,548)	-	11,699
Financement Mourabaha	44,338	-	-	(11,935)	-	28,265
Vente à tempérament	28,525	-	-	317	-	28,842
Ijarah muntahia bittamleek	23,955	-	-	5,218	-	29,173
Actifs de contrats Istisna'a	33	-	-	(11)	-	22
Autres actifs	7,588	(206)	(1,266)	(1,222)	-	4,894
	141,042	(206)	(1,429)	(4,234)	(4,138)	131,035
Placements en fonds propres	22,597	-	-	9,431	-	32,028
Placements Soukouks	1,017	-	-	(1,017)	-	-
Reclassement de la perte de la juste valeur des soukouks	-	-	-	5,942	-	-
Total	164,656	(206)	(1,429)	10,122	(4,138)	163,063

27. Montant net des avoirs en devises étrangères

Ci-après la répartition de ces actifs nets par devises, en montants équivalents en USD à la clôture de l'exercice considéré :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Manat d'Azerbaïdjan	555	960
CFA Franc (XOF)	139,113	106,200
Pound Egyptien	16,326	15,061
Euro	140,376	77,998
Rupiah d'Indonésie	41	48
Dinar Islamique	589	229
LEK Albanienne	-	574
Ringgit Malaysienne	(76)	(67)
Dirham Marocain	15,546	12,955
Ouguiya Mauritanienne	38,537	38,815
Rupée Pakistanaise	7,722	7,516
Livre Sterling	(50)	193
Rufiyaa des Maldives	33,683	30,022
Riyal Saoudien	36,417	(157,786)
Som de Kirghizistan	813	1,152
Somoni du Tadjikistan	-	433
Dinar Algérien	131	-
Rupée Sri Lankaise	19,502	17,090
Pound soudanais	1,551	3,292
Tenge de Kazakhstan	14,483	13,319
Lira Turque	(17)	(20)
Dinar Tunisien	28,547	26,873
Dirham Emirati	22	22
Sum d'Ouzbékistan	4,634	4,043
	498,445	198,922

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

28. Concentration des actifs

28.1 La concentration des actifs par zone géographique à la clôture de l'exercice est comme suit :

31 décembre 2025	Afrique	Asie	Australie	Europe	Total
Espèces et quasi-espèces	33,102	110,198	-	-	170,213
Placements Mourabaha et Wakala	-	79,808	-	-	79,808
Placements Soukook, de fonds propres et d'autres	13,937	1,324,704	-	-	1,338,641
Financement Mourabaha	267,742	556,165	-	-	823,907
Vente à tempérament	73,859	65,502	-	-	139,361
Ijarah muntahia bittamleek, net	32,589	297,988	-	-	330,577
Actifs de contrats Istisna'a	-	8,215	-	-	8,215
Placements en sociétés associées	114,667	67,357	-	-	182,024
Investissement immobiliers	78,852	-	-	-	78,852
Autres actifs	6,011	27,953	-	-	33,964
Actifs détenus en vue de la vente	64,049	-	-	-	64,049
	684,808	2,537,890		26,913	3,249,611
31 décembre 2024	Afrique	Asie	Australie	Europe	Total
Espèces et quasi-espèces	12,350	95,125	-	36,858	144,333
Placements Mourabaha et Wakala	-	366,292	-	-	366,292
Placements Soukook, de fonds propres et d'autres titres	98,334	1,380,757	-	-	1,479,091
Financement Mourabaha	167,003	294,433	-	-	461,436
Vente à tempérament	185,760	148,780	-	-	334,540
Ijarah muntahia bittamleek, net	66,222	174,843	-	-	241,065
Actifs de contrats Istisna'a	-	8,717	-	-	8,717
Placements en sociétés associées	118,191	44,125	-	-	162,316
Investissement immobiliers	78,282	-	-	-	78,282
Autres actifs	32,034	5,118	-	-	37,152
Actifs détenus en vue de la vente	311,429	-	-	-	311,429
	1,069,605	2,518,190	-	36,858	3,624,653

28.2 La concentration des actifs par le secteur économique à la clôture de l'exercice est analysée ci-après:

31 décembre 2025	Services financiers	Industrie et mine	Services Sociaux	Autres	Total
Espèces et quasi-espèces	170,213	-	-	-	170,213
Placements Mourabaha et Wakala	79,808	-	-	-	79,808
Placements Soukouk, de fonds propres et d'autres titres	889,403	84,052	260,968	104,218	1,338,641
Financement Mourabaha	641,215	101,026	43,086	38,580	823,907
Vente à tempérament	139,128	233	-	-	139,361
Ijarah muntahia bittamleek, net	-	330,577	-	-	330,577
Actifs de contrats Istisna'a	-	-	8,215	-	8,215
Placements en sociétés associées	182,024	-	-	-	182,024
Investissement immobiliers	-	-	-	78,852	78,852
Autres actifs	13,091	-	-	20,873	33,964
Actifs détenus en vue de la vente	64,049	-	-	-	64,049
	2,178,931	515,888	312,269	242,523	3,249,611

31 décembre 2024	Services financiers	Industrie et mine	Services Sociaux	Autres	Total
Espèces et quasi-espèces	144,333	-	-	-	144,333
Placements Mourabaha et Wakala	366,292	-	-	-	366,292
Placements Soukouk, de fonds propres et d'autres titres	1,115,749	-	290,022	73,320	1,479,091
Financement Mourabaha	351,850	109,586	-	-	461,436
Vente à tempérament	334,540	-	-	-	334,540
Ijarah muntahia bittamleek, net	-	241,065	-	-	241,065
Actifs de contrats Istisna'a	-	-	8,717	-	8,717
Placements en sociétés associées	162,316	-	-	-	162,316
Investissement immobiliers	-	-	-	78,282	78,282
Autres actifs	37,134	18	-	-	37,152
Actifs détenus en vue de la vente	311,429	-	-	-	311,429
	2,823,643	350,669	298,739	151,602	3,624,653

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

29. Echéances contractuelles de l'actif et du passif

Les échéances contractuelles des éléments de l'actif et du passif du Groupe, en fonction de leur durée respective ou de la période prévue pour leur conversion en espèces, étaient comme suit à la clôture de l'exercice :

31 décembre 2025	Moins de 3 moi	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Pas de maturité fixe	Total
Actifs						
Espèces et quasi-espèces	170,213	-	-	-	-	170,213
Placements Mourabaha et Wakala	79,808	-	-	-	-	79,808
Placements Soukook, fonds propres et autres titres	72,436	341,659	773,296	71,702	79,548	1,338,641
Financement Mourabaha	46,741	238,277	501,183	37,706	-	823,907
Vente à tempérament	34,213	45,435	56,808	2,905	-	139,361
Ijarah muntahia bittamleek	7,840	34,873	194,827	93,037	-	330,577
Actifs de contrats Istisna'a	374	955	6,886	-	-	8,215
Placements en sociétés associées	-	-	-	-	182,024	182,024
Placements en fonds propres	-	-	-	-	78,852	78,852
Autres actifs	-	33,964	-	-	-	33,964
Actifs détenus en vue de la vente	-	64,049	-	-	-	64,049
	411,625	759,212	1,533,000	205,350	340,424	3,249,611
Soukooks émis	4,135	6,101	1,101,316	-	-	1,111,552
Financement Mourabaha en marchandises	47,660	-	731,892	-	-	779,552
Charges à payer et autres passifs	-	71,129	4,838	-	-	75,967
Passifs au titre du régime de retraite du personnel	-	-	-	-	4,500	4,500
Montants dus au Fonds de solidarité de la SID	1,987	-	-	-	-	1,987
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	3,790	-	-	-	3,790
	53,782	81,020	1,838,046	-	4,500	1,977,348

31 décembre 2024	Moins de 3 moi	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Pas de maturité fixe	Total
Actifs						
Espèces et quasi-espèces	132,175	12,158	-	-	-	144,333
Placements Mourabaha et Wakala	366,292	-	-	-	-	366,292
Placements Soukook, fonds propres et autres titres	45,697	198,218	1,113,098	48,000	74,078	1,479,091
Financement Mourabaha	94,188	125,116	233,745	8,387	-	461,436
Vente à tempérament	16,603	172,436	142,209	3,292	-	334,540
Ijarah muntahia bittamleek	26,297	14,490	136,711	63,567	-	241,065
Actifs de contrats Istisna'a	-	-	-	8,717	-	8,717
Placements en sociétés associées	-	-	-	-	162,316	162,316
Placements en fonds propres	-	-	-	-	78,282	78,282
Autres actifs	-	37,152	-	-	-	37,152
Actifs détenus en vue de la vente	-	311,429	-	-	-	311,429
	681,252	870,999	1,625,763	131,963	314,676	3,624,653
Soukouks émis	-	-	1,313,233	-	-	1,313,233
Financement Mourabaha en marchandises	10,143	124,970	670,405	-	-	805,518
Charges à payer et autres passifs	-	25,480	4,901	-	-	30,381
Passifs au titre du régime de retraite du personnel	-	-	-	-	5,190	5,190
Montants dus au Fonds de solidarité de la SID	1,807	-	-	-	-	1,807
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	267,328	-	-	1,060	268,388
	11,950	417,778	1,988,539	-	6,250	2,424,517

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

30. Supervision par le Conseil de la Charia

Aux termes de l'article 29 (1) de l'Accord portant création de la SID, le Groupe est tenue de se doter d'un Comité de la Charia. En qualité de membre affilié au Groupe de la BID, elle s'adjoit les services du Conseil de la Charia du Groupe. Lequel fut créé en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration de la BID. Les membres du Conseil sont nommés pour 3 ans, et peuvent être désignés derechef.

Le Conseil de la Charia du Groupe est chargé des fonctions suivantes :

- Examiner tous les produits introduits par la BID, ses affiliés et les fonds fiduciaires, pour une première utilisation, statuer sur leur conformité aux principes de la Charia Islamique, et établir les principes de base pour la rédaction des contrats et autres documents connexes.
- Donner son avis sur les alternatives de la Charia quant aux produits conventionnels que la BID - ses affiliés et ses fonds fiduciaires - entendent utiliser, établir les principes de base pour la rédaction des contrats et autres documents y afférents, et contribuer à leur développement en vue d'améliorer l'expérience de la BID, de ses affiliés et de ses fonds fiduciaires à cet égard.
- Répondre aux questions, demandes de renseignements et explications liées à la Charia, à lui soumises par les Directeurs Exécutifs ou la Direction de la BID, ses affiliés et ses fonds fiduciaires
- Contribuer au programme de la BID, de ses affiliés et de ses fonds fiduciaires, afin d'accroître la sensibilisation de son Personnel aux services bancaires islamiques, et approfondir leur compréhension des fondamentaux, principes, règles et valeurs relatifs aux transactions financières islamiques.
- Soumettre aux Directeurs Exécutifs de la BID - de ses affiliés et des fonds fiduciaires - un rapport complet montrant la mesure de leur engagement envers les principes de la Charia, à la lumière des opinions et des orientations données et des transactions examinées.

31. Gestion des risques

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques (risque de crédit, de marché et de liquidité) liés à l'utilisation des instruments financiers. La Direction, sous la houlette du Conseil d'Administration, supervise et gère ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit se traduit par l'éventuel manquement de l'une des parties à un instrument financier, à l'une de ses obligations, risquant de faire subir une perte financière à l'autre.

Cette exposition au risque de crédit pourrait survenir, tant lors de ses opérations de financement que de ses activités de trésorerie. L'existence du risque subsiste, car les bénéficiaires et les contreparties de trésorerie sont susceptibles de faillir à leurs obligations contractuelles, ou bien les actifs financiers du Groupe pourraient subir une perte de valeur.

Pour toutes les catégories d'actifs financiers détenus par le Groupe, l'exposition au risque de crédit est plafonnée à leur valeur comptable portée au bilan. Les actifs qui peuvent soumettre le Groupe à un tel risque de crédit sont essentiellement les soldes bancaires, les placements en marchandises via des institutions financières, les

placements Soukouks, le financement Mourabaha, le financement par la vente à tempérament, les contrats Ijarah muntahia bittamleek (location avec option finale de propriété), les actifs de contrats Istisna'a (exception), et d'autres actifs...

Ce risque est par ailleurs atténué de la manière suivante :

- Les placements en marchandises, via des institutions financières, et les placements en Soukouks sont gérés par le Département de la Trésorerie du Groupe qui a effectué des placements auprès d'institutions financières, dans le cadre d'un financement Mourabaha. Une approche raisonnable est exercée avant la réalisation des investissements et, à la clôture de l'exercice, la Direction estime qu'aucun risque de crédit substantiel ne pèse sur ces investissements.
- Le Groupe évalue le financement Mourabaha, la vente à tempérament, les contrats Ijarah muntahia bittamleek et le financement Istisna'a (actifs de financement). L'évaluation du crédit est effectuée en interne, et il est fait appel à une expertise extérieure si nécessaire. Le Comité Exécutif du Conseil d'Administration du Groupe approuve l'ensemble des financements, lesquels sont assortis généralement de garanties de financement adaptées. Au titre des contrats Ijarah muntahia bittamleek, le Groupe garde la propriété de l'actif concerné, lequel sera transféré au bénéficiaire à l'expiration de la période de crédit-bail, sous réserve du paiement de toutes les tranches dues. La Direction du Groupe estime que la valeur comptable nette des actifs Ijarah muntahia bittamleek - après déduction de la provision pour perte de valeur telle que portée au bilan - est intégralement recouvrable.

Le Groupe applique une approche en trois étapes pour mesurer les pertes de crédit attendues (PCA);

i. Détermination de l'étape de la perte de valeur

Le modèle de staging (évaluation par étapes) du Groupe repose sur une évaluation relative du risque de crédit, vu qu'il en reflète l'augmentation sensible (ASRC) depuis la comptabilisation initiale d'un actif. L'évaluation par étapes est effectuée au niveau du contrat plutôt qu'au niveau de la contrepartie, étant donné que le niveau de variation du risque de crédit peut être différent pour différents contrats appartenant au même débiteur. En outre, différents contrats de la même contrepartie peuvent présenter un risque de crédit différent lors de la comptabilisation initiale.

L'étape 1 comprend les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. Le Groupe considère qu'un actif financier présente un faible risque de crédit s'il a une cote de crédit interne ou externe de «qualité investissement» selon la définition admise dans le monde entier, et n'a pas subi de révision importante à la baisse.

L'étape 2 englobe les actifs financiers qui font l'objet d'un ASRC. Pour déterminer si le risque par défaut a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe tient compte des informations et analyses quantitatives et qualitatives fondées sur son expérience historique et de l'évaluation du risque de crédit par des experts, y compris les informations prospectives disponibles sans coûts ni efforts excessifs. Indépendamment du résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe estime que le risque de crédit sur ses expositions souveraines et non souveraines a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour les financements souverains et plus de 30 jours pour les financements non souverains, sur un montant de remboursement significatif. Lorsqu'un instrument de l'étape 2 montre une amélioration notable de la qualité du crédit à la date d'évaluation, il peut réintégrer l'étape 1.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Lorsqu'il existe une indication objective qu'un actif financier identifié a perdu de sa valeur, des provisions spécifiques pour dépréciation sont constituées et comptabilisées dans le compte de Résultat, et selon FAS 30, l'actif est classé dans l'étape 3. Le Groupe juge que les actifs ont perdu leur valeur, lorsque les paiements contractuels sont en souffrance durant plus de 180 jours pour les financements souverains, et plus de 90 jours pour les financements non souverains, pour un montant de remboursement conséquent. En outre, le Groupe peut aussi considérer la dépréciation d'un actif, si elle estime que le débiteur est peu susceptible de s'acquitter de ses créances en entier, sans qu'elle ait recours à des actions telles que la réalisation d'une garantie.

Un actif financier n'est en revanche plus considéré comme déprécié, dès lors que tous les montants en souffrance ont été recouverts, ou qu'il est déterminé que les créances en souffrance seront entièrement recouvrées par des revenus futurs attendus - conformément aux conditions contractuelles d'origine, ou aux conditions révisées de l'instrument financier - avec revue et correction des critères de la classification inter-étapes. L'actif financier sera transféré à l'étape 2 après une période de rétablissement.

Le Groupe surveille régulièrement l'efficacité des critères utilisés pour déceler une augmentation notable du risque de crédit - et les révisé le cas échéant - pour s'assurer de leur capacité d'identification d'une telle hausse, avant que le montant ne soit échu.

ii. Mesure des pertes de crédit attendues (PCA) :

La PCA représente les pertes de crédit moyennes pondérées par les probabilités par défaut (PD) ; ces pertes étant définies comme la valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie. LA PCA est calculée en fonction des instruments de l'étape 1 et de l'étape 2, en associant trois composantes principales, à savoir la probabilité par défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD), tout en actualisant la provision résultante à l'aide du taux de profit effectif de l'instrument (EPR).

Ces paramètres PCA sont généralement dérivés de modèles développés en interne et d'autres données historiques. Ils sont ajustés pour refléter les informations prévisionnelles décrites ci-dessous.

La PD représente la probabilité qu'une contrepartie faillit à ses obligations financières sur un laps de temps différent (par exemple, 1 an ou à vie). Les estimations des PD sont établies à l'aide d'outils de notation interne adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ils sont fondés sur des données compilées en interne et en externe comprenant à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Ils produisent une notation relative du risque de crédit, qui est à son tour associée à une probabilité par défaut (PD) sur un horizon d'un an, et calibrée pour refléter les estimations du taux moyen par défaut à long terme du Groupe (PD tout au long du cycle (TTC)). Le Groupe utilise de ce fait un modèle spécifique fondé sur la paramétrisation du pays et de l'industrie pour convertir ses PD TTC en PD ponctuelles (PIT), et en dérive une structure par terme PD PIT.

La LGD est l'ampleur de la perte potentielle en cas de défaut. Ce montant est généralement estimé, en tant que valeur perdue plus les coûts nets de recouvrement (le cas échéant), en pourcentage du montant impayé. Le Groupe utilise des modèles d'estimation internes de LGD qui tiennent compte de la structure, de la garantie et de l'ancienneté de la réclamation, ainsi que de la notation et de la juridiction de la contrepartie. Les estimations de LGD sont calibrées pour refléter l'expérience de rétablissement du Groupe ainsi que les données du consortium des banques multilatérales de développement.

L'EAD représente l'exposition attendue en cas de défaut. Le Groupe dérive l'EAD de l'exposition actuelle à la contrepartie et des changements potentiels du montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement. L'EAD d'un instrument financier est sa valeur comptable brute. Pour les contrats en cours de décaissement et les engagements financiers telles que les garanties, et la lettre de crédit, l'EAD comprend le montant tiré, ainsi que les montants futurs potentiels qui pourraient être prélevés au titre des termes du contrat.

La norme FAS 30 exige que les PCA soient prospectives. Le Groupe utilise un modèle statistique qui relie le rendement futur de ses contreparties à l'état actuel et futur de l'environnement macroéconomique. Le modèle relie les scénarios macroéconomiques au risque de défaut de la contrepartie. Les facteurs macroéconomiques pris en considération comprennent, mais sans s'y limiter, le produit intérieur brut, les prix des marchés boursiers, les taux de chômage et les prix des marchandises; ceux-ci nécessitant une évaluation de la tendance actuelle et prévue du cycle macro-économique. Le Groupe estime ses PCA en calculant la moyenne pondérée des PCA de ses expositions dans trois (3) ensembles de scénarios macroéconomiques prospectifs.

iii. Montants d'exposition et couverture de la PCA

Le Groupe identifie une PCA de 12 mois pour les instruments relevant de l'étape 1 et une PCA à vie pour les instruments de l'étape 2. Pour les instruments de l'étape 3, il est calculé un montant de provision pour pertes fondé sur la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux de profit effectif (TPE) initial de l'instrument, le cas échéant.

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation du montant brut de l'exposition et de la PCA par mode de financement, pour les instruments financiers évalués au coût amorti aux 31 décembre 2025 et 2024.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Une analyse des variations des actifs financiers avant la constitution de la provision pour la PCA et la provision de la PCA correspondante est établie comme suit :

Description	31 décembre 2025			Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Valeur comptable brute avant la PCA				
Espèces et quasi-espèces	137,282	32,938	-	170,220
Placements Mourabaha et Wakala	79,809	-	27,778	107,587
Placements Soukook	1,245,593	15,675	10,585	1,271,853
Financement Mourabaha	836,310	593	23,902	860,805
Vente à tempérament	112,989	30,245	12,218	155,452
Ijarah muntahia bittamleek	257,000	77,772	32,064	366,836
Actifs de contrats Istisna'a	8,226	-	-	8,226
Autres actifs	-	134	8,377	8,511
	2,677,209	157,357	114,924	2,949,490
Placements en fonds propres				222,334
	2,677,209	157,357	114,924	3,171,824

Description	31 décembre 2025			Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
PCA:				
Espèces et quasi-espèces	-	7	-	7
Placements Mourabaha et Wakala	1	-	27,778	27,779
Placements Soukook	961	1,215	10,585	12,761
Financement Mourabaha	12,995	1	23,902	36,898
Vente à tempérament	2,432	1,441	12,218	16,091
Ijarah muntahia bittamleek	2,361	1,834	32,064	36,259
Actifs de contrats Istisna'a	11	-	-	11
Autres actifs	-	-	8,231	8,231
	18,761	4,498	114,778	138,037
Equity Investments	-	-	-	40,308
	18,761	4,498	114,778	178,345

Description	31 décembre 2024			Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Valeur comptable brute avant la PCA				
Espèces et quasi-espèces	141,704	2,635	-	144,339
Placements Mourabaha et Wakala	366,292	-	28,134	
Placements Soukook	1,363,252	38,003	10,000	1,411,255
Financement Mourabaha	461,558	2,858	25,285	489,701
Vente à tempérament	294,445	56,107	12,830	363,382
Ijarah muntahia bittamleek	150,612	101,637	17,989	270,238
Actifs de contrats Istisna'a	8,739	-	-	8,739
Autres actifs	-	-	9,604	9,604
	2,786,602	201,240	103,842	3,091,684
Placements en fonds propres				194,344
	2,786,602	201,240	103,842	3,286,028
Description	31 décembre 2024			Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
PCA:				
Espèces et quasi-espèces	5	1	-	6
Placements Mourabaha et Wakala	-	-	28,134	
Placements Soukook	840	859	10,000	11,699
Financement Mourabaha	2,941	39	25,285	28,265
Vente à tempérament	14,103	2,427	12,312	28,842
Ijarah muntahia bittamleek	2,377	8,807	17,989	29,173
Actifs de contrats Istisna'a	22	-	-	22
Autres actifs	-	-	4,894	4,894
	20,288	12,133	98,614	131,035
Placements en fonds propres	-	-	-	32,028
	20,288	12,133	98,614	163,063

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

Une analyse des changements dans les provisions PCA par rapport aux actifs financiers du Groupe se présentait comme suit:

	31 décembre 2025			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Provisions au 1 Jan 2025	20,288	12,133	98,614	131,035
Nouveaux actifs créés ou achetés	763	-	-	763
Actifs remboursés	-	-	(1,477)	(1,477)
Radiation	-	-	(356)	(356)
Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 2	(106)	106	-	-
Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 3	-	-	-	-
Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 1	848	(848)	-	-
Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 3	-	(6,238)	6,238	-
Provision (hausse/baisse)	(3,032)	(655)	11,759	8,072
	18,761	4,498	114,778	138,037
Placements en fonds propres				40,308
Provisions au 31 décembre 2025				178,345

	31 décembre 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Provisions au 1 Jan 2024	18,926	10,049	112,066	141,041
Nouveaux actifs créés ou achetés	9,143	-	-	9,143
Actifs remboursés	(5,486)	-	(15,970)	(21,456)
Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 2	-	-	(4,138)	(4,138)
Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 3	(110)	118	-	8
Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 1	-	-	-	-
Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 3	-	-	-	-
Hausse/baisse de provision	-	-	-	-
	20,288	12,133	98,614	131,035
Placements en fonds propres				32,028
Provisions as at 31 décembre 2024				163,063

Le Groupe exige des garanties adéquates, et emploie d'autres méthodes de rehaussement de crédit qui préserveront la valeur de ses investissements. Les garanties et sûretés obtenues par le Groupe comprennent notamment des garanties bancaires, des garanties d'entreprise, le nantissement d'actifs, la conservation de la propriété du bien financé, etc... Dans l'ensemble, la valeur des garanties ou des autres instruments de rehaussement de crédit, détenus par le Groupe quant à ces actifs à la date de clôture, est jugée suffisante pour couvrir l'encours des risques. Une provision adéquate pour perte de valeur est constituée, chaque fois que la Direction du Groupe et son Comité chargé des provisions jugent que le montant d'une créance risque de ne pas

être intégralement recouverte. La politique suivie par le Groupe - en ce qui concerne les garanties et sûretés pour les opérations de financement à terme - est fondée sur l'impératif que le montant des garanties prises, soit égal ou supérieur à 125% de la valeur des actifs financés.

Risque de marché :

Le Groupe - du fait de la nature des instruments objets de ses financements - reste exposé aux risques divers de marché et plus spécifiquement, au risque monétaire, de taux de marge bénéficiaire et à certains autres risques liés aux coûts des fonds propres.

Risque de change :

Le risque de change découle de la possibilité de variation des cours des monnaies étrangères, susceptibles d'affecter la valeur des actifs et passifs financiers libellés dans ces devises, dans le cas où l'entité concernée n'aurait pas recouru à des instruments de couverture pour se protéger contre ce risque.

Le Groupe est exposé à un risque de change, puisqu'une partie de son portefeuille de liquidités et certains de ses placements en capital sont exprimés dans des devises autres que le Dollar des États-Unis - monnaie de référence pour la présentation de ses états financiers. Le Groupe a minimisé ce risque lié aux liquidités, en faisant en sorte que toutes ses opérations correspondantes soient effectuées sur la base du Dollar des États-Unis, ou de monnaies indexées sur le Dollar. Pour les actifs et passifs monétaires, le risque de change est géré par le biais d'un alignement approprié des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

Le Groupe est aussi confronté à des risques de marché, liés à des fluctuations défavorables du taux de change concernant une opération de Soukook libellée en devises. Il gère ces risques en ayant recours à diverses stratégies, y compris celle concernant les contrats de change à terme.

Risque de taux de marge bénéficiaire

Le risque de taux de marge bénéficiaire résulte de la possibilité que des variations des taux de marges aient un effet négatif sur la valeur des instruments financiers (risque lié au taux de marge bénéficiaire de la juste valeur) ou aux flux futurs de trésorerie (risque lié au taux de marge bénéficiaire des flux de trésorerie) et les revenus ou pertes déclarés en résultant. La SID est principalement exposée à des variations de taux de marge bénéficiaire sur ses investissements Soukook, ses opérations de Mourabaha, ses ventes à tempérament, le financement Ijarah Muntahia Bittamleek le financement Istisna'a, les passifs Soukook et le financement Wakala en raison de la variation des taux de marge sur les marchés.

Afin de gérer le taux de trésorerie, « la politique de gestion de l'actif et du passif » approuvée par le Conseil a instauré que le Groupe suive le principe du financement par contrepartie pour gérer ses actifs et ses passifs ainsi que ses swaps de taux de profit. Ainsi, le Groupe s'assure que le taux de marge bénéficiaire et les devises de tous les actifs financés par emprunt correspondent à ceux des passifs sous-jacents. Une telle approche garantit que l'écart de revenu de placement du Groupe demeure largement constant, peu importe le taux de marge bénéficiaire et les fluctuations du taux de change.

La majorité des actifs et des passifs financiers du Groupe sont à court terme. Cependant, certains produits de financement, placements Soukook et passifs Soukook sont à taux fixe et à long terme et exposent le Groupe au

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

risque de taux de marge bénéficiaire à la juste valeur. La Direction évalue périodiquement les taux applicables au marché et évalue la valeur comptable de ces produits de financement.

A la date de l'établissement de la situation financière, la Direction estime qu'un décalage estimatif de 25 points de base des taux de marge bénéficiaire du marché n'exposerait pas de façon importante le Groupe à des risques de flux de trésorerie ou de marge bénéficiaire à la juste valeur.

Risque de cours des actions

Le Groupe est exposé au risque de variation du cours des actions sur ses investissements détenus à la juste valeur. Seuls trois de ses investissements sont cotés en bourse et, de ce fait, elle est peu exposée à un risque de cours important.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte à la non-disponibilité de fonds suffisants pour faire face à l'échéance, aux décaissements et aux autres engagements financiers.

Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe suit une démarche prudente, en maintenant à un niveau élevé ses liquidités investies sous forme d'espèces et de quasi-espèces, de placements en marchandises via des institutions financières, et de financement Mourabaha avec une échéance à court terme de trois à douze mois. Plus de détails sur les dates d'échéance des actifs, sont fournis à la Note 30.

Risque de non-conformité à la Charia :

Le Groupe définit le risque de non-conformité à la Charia, comme l'éventualité de pertes résultant du non-respect des règles et principes de la Charia, tel qu'institué par le Conseil de la Charia du GBID. Le Groupe attache de l'importance à protéger ses activités contre le risque de non-conformité à la Charia (SNCR), dont Le respect fait partie intégrante de ses objectifs et conformément à ses statuts. Par conséquent, elle gère efficacement le SNCR, en tirant parti du cadre solide des procédures et des politiques du GBID. L'unité du business ou de prise de risque - en tant que première ligne de défense - incorpore une culture de conformité à la Charia, tandis que cette conformité observée par le GBID, sert de deuxième ligne de défense pour gérer et superviser de manière stratégique le SNCR lors de la pré-exécution des transactions / opérations.

32. Juste Valeur

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes, dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions normales de concurrence. Par conséquent, des différences peuvent apparaître entre les estimations de la valeur comptable et de la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur des placements est présentée à la Note 7.

Tous les produits islamiques dérivés du Groupe ne sont pas cotés. Leurs justes valeurs sont estimées en utilisant une technique d'évaluation, et partant sont de niveau 3.

La valeur comptable de tous les autres actifs et passifs financiers du Groupe se rapproche de leur juste Valeur.

33. Engagements

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe intègre des outils financiers regroupés dans un état de risque distinct de la situation financière. Ces instruments comprennent des engagements à effectuer, des décaissements liés à des projets, des engagements de participation au capital et d'autres éléments, non reflétés dans l'état de la situation financière.

Le Groupe utilise les mêmes politiques de contrôle et de gestion du crédit pour entreprendre des engagements hors Etat de la situation financière que pour les opérations sur l'état de la situation financière.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Financement Mourabaha	85,469	77,700
Financement des ventes à tempérament	71,821	39,114
Ijarah Muntahia Bittamleek	38,959	60,742
	196,249	177,556

34. Effets des normes nouvelles et révisées de comptabilité financière

Les nouvelles normes comptables financières (« FAS ») suivantes de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (« AAOIFI »), entrées en vigueur pour des périodes annuelles à compter du 1er janvier 2025, ont été adoptées dans les présents états financiers si elles sont jugées applicables.

(i) Norme comptable financière 43 – «Comptabilisation et mesure du Takaful»

La présente norme énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de déclaration des arrangements du Takaful et des opérations annexes par les soins des entités concernées. Elle veille notamment à la production fidèle par ces dernières, des informations relatives aux arrangements conclus entre les parties prenantes en cause, conformément à leur relation contractuelle et au modèle économique de l'activité du Takaful, et tout en obéissant aux principes et règles de la Charia.

Après analyse des dispositions de cette norme, le Groupe a conclu qu'elle ne s'applique pas à ses activités, n'étant pas une institution takaful.

35. Normes publiées mais non encore en vigueur

Les nouvelles normes FAS récemment publiées seront adoptées par le Groupe dès leur entrée en vigueur. Le Groupe en évalue actuellement l'impact potentiel sur ses états financiers ainsi que sur ses systèmes internes

(i) Norme de comptabilité financière - 45 «quasi-fonds propres (y compris les comptes de d'investissement)»

Règle prescrivant les principes d'information financière, liés aux mécanismes d'investissement participatif (y compris les comptes d'investissement) dans lesquels une institution financière islamique contrôle les actifs sous-

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

jacents (principalement en tant que partenaire de travail), au nom des parties prenantes autres que les fonds propres des propriétaires. Ces instruments (y compris en particulier, les comptes d'investissement sans restriction) sont normalement admissibles à la comptabilisation au bilan, et sont déclarés comme des quasi-fonds propres.

Elle énumère les critères généraux pour la comptabilisation au bilan des instruments d'investissement participatif et des quasi-fonds propres, ainsi que pour la mise en commun, la comptabilisation, la décomptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des quasi-fonds propres. Elle traite également des rapports financiers liés à d'autres instruments de quasi-fonds propres, et de certaines questions spécifiques.

Son entrée en vigueur pour la période de déclaration financière débutera le 1er janvier 2026, ou après cette date, l'adoption anticipée étant autorisée. Le Groupe évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses comptes.

(ii) Norme comptable financière 46 « Actifs hors bilan sous gestion » :

Cette norme prescrit les critères de caractérisation des actifs hors bilan sous gestion, et les principes connexes de l'information financière conformément au « cadre conceptuel de l'OCAIFI pour l'information financière ».

Elle englobe les aspects de la comptabilisation, la décomptabilisation, l'évaluation, la sélection et l'adoption des méthodes comptables, etc..., relatifs aux actifs hors bilan gérés ; ainsi que certaines données spécifiques de l'information financière, comme à titre d'exemple les dépréciation et engagements onéreux de l'institution. La norme comprend également les exigences en matière de présentation et d'information, en particulier celles de la FAS 1 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » concernant l'état de l'évolution des actifs hors bilan sous gestion.

Elle sera applicable pour la période de déclaration financière commençant le 1er janvier 2026, ou postérieurement à cette date, l'adoption anticipée étant autorisée. Par ailleurs, elle sera adoptée simultanément avec la FAS 45 « Quasi-fonds propres (y compris les comptes de d'investissement) ».

Le Groupe en évalue actuellement l'impact sur ses comptes.

(iii) Norme comptable financière 47 « Transfert d'actifs entre fonds de placement » :

Elle recense les règles et exigences d'information financière, applicables à tous les transferts d'actifs entre des fonds communs de placement liés (et le cas échéant, entre des catégories importantes de fonds propres, quasi-fonds propres et actifs hors bilan gérés par une institution). Elle exige l'adoption et l'application cohérente de méthodes comptables pour ces transferts, conformément aux principes et règles de la Charia, et décrit les exigences générales en matière d'information en l'espèce.

Son entrée en vigueur, pour la période de déclaration financière, prendra effet à compter du 1er janvier 2026 ou ultérieurement, l'adoption anticipée étant autorisée. Le Groupe est non concerné par la norme en question, car il ne dispose pas de fonds communs de placement.

(iv) Norme comptable financière n° 48 « Cadeaux et prix promotionnels »

Cette norme prescrit les principes comptables et l'exigence d'information financière applicables à la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et aux informations à fournir relatives aux cadeaux et prix promotionnels offerts par les institutions financières islamiques à leurs clients, y compris les titulaires de comptes quasi-fonds propres et autres comptes d'investissement.

Cette norme s'applique à l'exercice financier commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date, son application

anticipée étant autorisée. Cette norme n'est pas applicable au Groupe, qui n'offre pas de cadeaux ou de prix promotionnels à ses pays membres.

(v) Norme comptable financière n° 49 « Information financière des institutions opérant dans des économies hyperinflationnistes »

Cette norme définit les principes régissant l'information financière, notamment le traitement comptable, la présentation des états financiers et les informations à fournir par les institutions appliquant les normes comptables de l'AAOIFI (FAS) et opérant dans des économies hyperinflationnistes.

Cette norme s'applique à l'exercice financier commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Le Groupe évalue actuellement l'impact de cette norme sur ses états financiers.

(vi) Norme comptable n° 50 « Information financière des institutions d'investissement islamiques (y compris les fonds d'investissement) »

Cette norme définit les principes d'information financière applicables aux institutions d'investissement islamiques. Elle met notamment l'accent sur la normalisation de la forme et du contenu des états financiers de ces institutions.

Cette norme définit le cadre de présentation de l'information financière applicable aux institutions d'investissement islamiques, en harmonisant la forme, le contenu et la structure de leurs états financiers afin d'assurer une présentation fidèle, conforme aux principes et règles de la charia.

Cette norme s'applique aux exercices comptables commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date, une application anticipée étant autorisée. Le Groupe n'est ni une institution d'investissement ni un fonds d'investissement.

((vii) Norme comptable n° 51 « Entreprises participatives »

Cette norme définit les principes comptables et d'information financière relatifs à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir pour les entreprises participatives (y compris la plupart des structures et produits courants fondés sur la moudharaba et la moucharaka). La présente norme s'applique à la comptabilité et à l'information financière des investisseurs, des partenaires opérationnels et des coentreprises, pour toutes les coentreprises entrant dans son champ d'application, y compris celles comportant des participations fixes et variables ou des participations assimilables.

Cette norme entre en vigueur pour l'exercice financier commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Le Groupe évalue actuellement l'impact de cette norme sur ses états financiers.

((viii) Norme comptable financière n° 52 « Ventes à livraison différée : Salam et Istisna'a »

Cette norme définit les principes comptables et d'information financière relatifs à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir concernant les opérations de vente à livraison différée, applicables aux acheteurs et vendeurs respectifs. Ces opérations comprennent les ventes à livraison différée de type Salam et Istisna'a, mais excluent les contrats de développement de type Istisna'a, qui font l'objet d'une autre norme publiée simultanément.

Cette norme sera applicable à l'exercice financier commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Le Groupe évalue actuellement l'impact de cette norme sur ses états financiers.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

36. Actifs détenus en vue de la vente, et activités abandonnées

Au cours des exercices 2024 et 2025, le Groupe avait décidé de vendre certaines entités classées comme détenues en vue de la vente. Les activités de ces entités avaient également figuré comme abandonnées dans le compte de Résultat Consolidé. Les comparaisons pour 2024 ayant été également représentées de nouveau.

a) Tamweel Africa Holding ("TAH")

En 2024, le Groupe a conclu un accord portant sur la cession de sa participation de 100 % dans Tamweel Africa Holding (TAH). En conséquence, au 31 décembre 2024, l'investissement dans TAH — y compris celui dans BIG (voir note b) — a été classé comme actif détenu en vue de la vente. Le prix de cession convenu s'élève à 47,7 millions USD, hors liquidités et soldes bancaires détenus par TAH à la date de la transaction. Au 31 décembre 2025, les procédures juridiques relatives à la finalisation de la cession demeuraient en cours.

Au cours de l'exercice, le Groupe a encaissé un acompte de 33,1 millions USD au titre de la cession de TAH, montant comptabilisé dans les "charges à payer et autres passifs". Après la clôture de l'exercice, un acompte additionnel de 14,6 millions USD a été perçu.

Les résultats des activités abandonnées de TAH (y compris BIG), inclus dans le résultat de l'exercice, sont les suivants :

	2025	2024
PRODUIT NET		
Mourabaha en marchandises et placements Wakala	358	230
Produit provenant des associées	4,648	339
Autres revenus*	4,188	878
Produit Net	9,194	1,447
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de personnel	(103)	(95)
Autres charges administratives	(655)	(551)
Amortissement	(9)	(149)
Charges d'exploitation, total	(767)	(795)
Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur	8,427	652
Reprise de perte de valeur (perte)	141	206
Gain net pour l'exercice avant impôts	8,568	858
Impôts sur le revenu	(1,478)	(9)
Résultat net pour l'exercice après impôts	7,090	849
Produit provenant des opérations abandonnées	2,315	(1,549)
(Perte)/gain pour l'exercice, net	9,405	(700)
* Les autres revenus en 2025 relatifs au sur la cession de BIG (note b).		

Les principales catégories d'actifs et de passifs comprenant les opérations classées comme détenues en vue de la vente sont les suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif		
Espèces et quasi-espèces	176	441
Placements en sociétés associées	35,674	26,262
Actifs détenus en vue de la vente (note b)	-	268,507
Autres actifs	28,199	14,332
Total des actifs détenus en vue de la vente	64,049	309,542
Passifs associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente (note b)	-	(258,319)
Charges à payer et autres passifs	(3,790)	(9,314)
Total des passifs associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	(3,790)	(267,633)
Actifs nets	60,259	41,909

Les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées sont les suivants :

	2025	2024
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation	(62,330)	14,035

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

b) Banque Islamique de Guinee (BIG)

TAH détenait 68,4 % de la Banque Islamique de Guinée (BIG), qui est finalement détenue par le Groupe. En 2023, le Groupe a conclu un accord séparé pour céder sa participation de 68,4 % dans BIG. Par conséquent, au 31 décembre 2024 et 2023, BIG a été classé comme détenue en vue de la vente. En 30 septembre 2025, le Groupe a cédé toute sa participation dans BIG, dont la valeur comptable était de 12,6 millions USD, pour 16,8 millions USD, générant un gain de 4,2 millions USD.

Les résultats des activités abandonnées liées au BIG, inclus dans le compte de résultat consolidé pour la période jusqu'à la date de cession, étaient les suivants :

	2025	2024
PRODUIT NET		
Produit provenant du financement d'actifs	20,654	15,283
Autres revenus	8,333	9,117
Produit Net	28,987	24,400
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de personnel	(6,664)	(7,088)
Autres charges administratives	(7,670)	(7,372)
Amortissement	(2,540)	(2,609)
Charges d'exploitation, total	(16,874)	(17,069)
Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur	12,113	7,331
Perte de valeur	(7,859)	(8,081)
Gain / (perte) net pour l'exercice avant impôts	4,254	(750)
Impôts sur le revenu	(1,939)	(799)
(Perte)/gain pour l'exercice, net	2,315	(1,549)

Les principales catégories d'actifs et de passifs classés comme détenus en vue de la vente liés à BIG au 31 décembre 2024 étaient les suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif		
Espèces et quasi-espèces	-	62,065
Créances de vente à tempérament	-	103,170
Autres actifs	-	103,272
Total des actifs détenus en vue de la vente	-	268,507
Passifs associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	(258,319)
Total d'actifs nets	-	10,188

Les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées sont les suivants :

	2025	2024
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation	342,077	16,658

Les actifs nets de BIG à la date de cession étaient les suivants :

	Montant
Espèces et quasi-espèces	404,142
Créances de vente à tempérament	155,323
Autres actifs	39,069
Total des actifs classés comme détenus en vue de la vente	598,534
Total des passifs associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	(585,237)
Total des actifs nets	13,297
Moins : participation sans contrôle	(4,202)
Plus : autres réserves	3,491
Gain sur cession	4,198
Contrepartie totale	16,784
Couvert par	
Cash	16,784
Contrepartie totale transférée	16,784
Sortie de trésorerie nette liée à la cession	
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	16,784
Moins : espèces et équivalents de trésorerie	(404,142)
	(387,359)

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

c) ASR Leasing LLC ("ALL")

En 2024, le Groupe a conclu un accord pour céder sa participation de 66.67 % dans ASR Leasing LLC (ALL). Le prix de vente convenu s'élève à 0.43 million USD. Par conséquent, la participation a été classée comme détenue en vue de la vente au 31 décembre 2024. En 2025, le Groupe a cédé sa participation dans ALL, dont la valeur comptable est de 0,39 million USD, pour un gain de 0,43 million USD, soit un gain de 0,04 million USD.

ALL n'a pas eu de résultats opérationnels en 2024 et 2025; par conséquent, aucun revenu ou perte lié aux activités abandonnées n'a été inclus dans l'état des résultats, à l'exception du gain sur cession divulgué dans la note 2.

Les principales catégories d'actifs et de passifs classés comme détenus en vue de la vente liés à ALL au 31 décembre 2024 étaient les suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Espèces et quasi-espèces	-	286
Autres actifs	-	687
Total des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	973
Total des passifs associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	(323)
Total d'actifs nets	-	650

Les actifs nets d'ALL à la date de cession étaient les suivants :

	2025	2024
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation	-	(437)

Les actifs nets d'ALL à la date de cession étaient les suivants :

	Montant
Espèces et quasi-espèces	286
Autres actifs	687
Total des actifs classés comme détenus en vue de la vente	973
Total des passifs associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	(323)
Total d'actifs nets	650
Moins : participation sans contrôle	(210)
Plus : autres réserves	(50)
Gain sur cession	44
Contrepartie totale	433
Couvert par	
Cash	433
Contrepartie totale transférée	433
Sortie de trésorerie nette liée à la cession	
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	433
Moins : espèces et équivalents de trésorerie	(286)
	148

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

d) Azerbaijan Leasing ("AZL")

En 2024, le Groupe a conclu un accord pour céder son investissement à 100 % dans AZL pour 6,340 USD. Par conséquent, en 31 décembre 2024, AZL a été classé comme détenu en vue de la vente. En 2025, le Groupe a cédé sa participation dans AZL, dont la valeur comptable négative de 91,971 USD, pour 6,340 USD, soit un gain de 98,311 USD.

AZL n'a pas eu de résultats d'exploitation en 2024 et 2025; par conséquent, aucun revenu ou perte lié aux activités abandonnées n'a été inclus dans l'état des résultats, sauf pour le gain sur la cession divulgué à la note 23.

Les principales catégories d'actifs et de passifs qui ont été classées comme détenues en vue de la vente liées à AZL au 31 décembre 2024 étaient les suivants :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Espèces et quasi-espèces	-	6
Autres actifs	-	334
Total des actifs détenus en vue de la vente	-	340
Total des passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	(432)
Passifs nets	-	(92)
	2025	2024
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation	-	-

Les actifs nets d'AZL à la date de cession étaient les suivants :

	Amount
Espèces et quasi-espèces	6
Autres actifs	334
Total des actifs classés comme détenus en vue de la vente	340
Total des passifs associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	(432)
Total de passifs nets	(92)
Gain sur cession	98
Contrepartie totale	6
Couvert par	
Cash	6
Contrepartie totale transférée	6
Flux de la trésorerie nette provenant de la cession	
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	6
Moins : espèces et équivalents de trésorerie	(6)
	-

e) Albania Leasing (“AL”)

En 2024, le Groupe a conclu un accord pour céder 36% de son investissement dans AL pour 1,435 millions USD. Comme les formalités légales pour le transfert étaient encore en cours, l’investissement a été classé comme détenu à la vente en 2024.

Au cours de l’année, le Groupe a cédé sa participation dans AL, dont la valeur comptable était de 0,5 million USD, pour 1,435 million USD, générant ainsi un gain de 0,935 million USD.

La part des produits / (pertes) provenant des opérations abandonnées d’AL incluse dans l’état des résultats s’élevait à 11,154 USD (2023 : 77,187 USD)

f) Taha Alam Sdn Bhd

Au cours de l’exercice, le Groupe a déposé auprès de la Commission des sociétés de Malaisie (SSM) une demande de radiation de sa filiale, Taha Alam Sdn Bhd. Cette demande a été approuvée le 19 avril 2025. En conséquence, Taha Alam Sdn Bhd a été officiellement radiée et a cessé d’exister en tant qu’entité juridique ; elle ne faisait donc plus partie du Groupe à la clôture de l’exercice.



Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers USD sauf indication contraire)

37. Événement postérieur

Après la date de clôture et avant l'autorisation de publication des présents états financiers, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont accrues à la suite des développements militaires récents dans la région. La direction surveille la situation de manière continue et a évalué les implications potentielles de ces évolutions sur la situation financière, les opérations, la liquidité et le portefeuille d'investissement du Groupe à la date d'autorisation de publication des états financiers.

L'exposition directe du Groupe aux opérations de financement dans la région demeure limitée et, par conséquent, la direction ne s'attend pas à un impact matériel immédiat sur la performance ou la qualité de son portefeuille de financement. Le Groupe conserve toutefois une exposition aux institutions financières de la région par le biais de placements de trésorerie et d'investissements en Soukook émis par des entités souveraines et quasi-souveraines. Une part significative de ces investissements en Soukook est détenue jusqu'à l'échéance et n'est, de ce fait, pas exposée à la volatilité des marchés à court terme. À la date d'autorisation de publication des présents états financiers, la direction n'a identifié aucun indicateur de défaut de contrepartie, de dépréciation des actifs, ni de nécessité de comptabiliser des pertes de crédit attendues supplémentaires.

Le Groupe maintient une position de liquidité solide, soutenue par des soldes de trésorerie adéquats, des placements de trésorerie diversifiés et des instruments Soukook liquides de haute qualité. Bien que la volatilité des marchés et les risques régionaux puissent persister, les tests de résistance et les analyses de scénarios réalisés par la direction indiquent que le Groupe est en mesure de faire face à l'ensemble de ses obligations, tant dans des conditions normales que dans des scénarios de tension.

Sur la base des informations disponibles à la date d'autorisation de publication, la direction a conclu que ces événements ne nécessitent aucun ajustement des valeurs comptables des actifs et des passifs au 31 décembre 2025. Néanmoins, compte tenu du caractère évolutif de la situation, la direction continuera à en suivre attentivement l'évolution.

38. Autorisation de publication

La publication des états financiers a été autorisée conformément à la résolution du Conseil d'administration en date du 08-04-2026 (correspondant au 20-10-1447H).



ANNEXE 5 Le rapport du Conseil de la Charia du Groupe de la Banque islamique de Développement

POUR 1446/1447H

L'audit de Charia pour 1446H/1447H

Louanges à Allah, Prière et bénédiction sur le Prophète, sa famille et ses compagnons.

Excellence Monsieur le Président du Conseil des Gouverneurs, Excellences les membres du Conseil des Gouverneurs,

Assalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuh

Conformément au règlement du Conseil de Charia du Groupe de la Banque islamique de développement (Groupe de la BID), nous sommes tenus à vous soumettre un rapport d'audit de Charia annuel sur la mesure dans laquelle les transactions et les activités menées par le Groupe de la BID sont conformes à la Charia, à la lumière des fatwas et des décisions prises par le Conseil de Charia et son sous-comité. Nous avons passé en revue les activités du Groupe pour l'année 1446/1447 par l'intermédiaire du sous-comité – conformément à l'approche pratiquée par le Conseil de Charia du Groupe de la BID, - qui a effectué un audit global des principes appliqués ainsi que des contrats relatifs aux utilisés dans les transactions ainsi que leurs applications, lesquels contrats nous ont été présentés par le Groupe de la BID.

Le rapport couvre ce qui suit :

- Les ressources ordinaires en capital de la BID (ressources ordinaires en capital),
- Le Fonds waqf des ressources du compte spécial (le Fonds waqf),
- La Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation,
- La Société islamique pour le développement du secteur privé,
- La Société internationale islamique de financement du commerce,
- Le Fonds de solidarité islamique pour le développement,
- Le Fonds d'investissement des biens awqaf,
- La Fondation mondiale du waqf
- et tous les fonds gérés par la BID au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (11 Rajab 1447H).

Nous avons exercé le contrôle et mené l'audit requis – avec l'assistance de la Division des affaires de Charia – pour exprimer notre opinion quant au degré de conformité du Groupe de la BID aux règles et principes de Charia, aux fatwas, arrêts et directives rendus par le Conseil de Charia.

La responsabilité de s'assurer que le Groupe de la BID mène ses activités conformément aux règles et principes de Charia relève de la Direction du Groupe de la BID. Quant à notre responsabilité, elle se limite à exprimer une opinion de Charia indépendante, fondée sur notre audit des activités du Groupe de la BID.

Nous avons préparé notre examen de la charia en examinant et en vérifiant les procédures suivies par le groupe de la BID, en inspectant chaque type d'opération. Nous avons planifié et effectué notre audit afin d'obtenir tous les faits et explications que nous avons jugés nécessaires pour nous fournir suffisamment de preuves pour confirmer raisonnablement que le groupe de la BID n'a pas enfreint les règles et les principes de Charia.

Par conséquent, à notre avis

1. Le groupe de la BID a suivi les procédures requises pour se conformer aux contrats que nous avons préparés et vérifiés.
2. Les dividendes versés et les pertes subies sur les comptes d'investissement sont conformes à la base que nous avons adoptée conformément aux règles et aux principes de Charia.
3. Tous les gains réalisés à partir de transactions ou de méthodes interdites par la charia ont été annulés conformément aux décisions que nous avons rendues en vue de les dépenser à des fins caritatives avec notre autorisation.
- 4 Le Groupe de la BID n'est pas obligé de payer la zakat car ses actifs proviennent soit de fonds publics, soit de fonds du Waqf. Concernant les fonds d'autres institutions, le Groupe de la BID ne verse pas de Zakat au nom de leurs propriétaires sans leur autorisation. En conséquence, le paiement de Zakat de ces fonds est de la responsabilité de leurs propriétaires.

Nous prions qu'Allah le Tout-Puissant permette au Groupe de la BID de suivre le droit chemin dans l'intérêt de la Oumma.

Wassalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuh

Djeddah, 22 Chaaban 1447H
(10 février 2026)



S.E. Dr. Mohamed Ali Elgari
Président du Conseil de Charia



S.E. Dr. Nizam Yaqoobi
Vice-président du Conseil de Charia



S.E. Dr. Aznan Hasan
Membre du Conseil de Charia



S.E. Dr. Sa'id Adekunle Mikail
Membre du Conseil de Charia



S.E. Dr. Mufti Muhammad Hassaan Kaleem
Membre du Conseil de Charia



Dr. Abdallahi Mohamed
Chef de la Division des affaires de Charia

99 Pour la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), l'année 2025 s'est distinguée par des avancées significatives, une transition menée avec discernement et le renforcement de notre conviction quant au rôle central du secteur privé dans la construction d'économies résilientes et inclusives au sein de nos pays membres.

Dr. Khalid Khalafalla

Président Directeur général par Intérim, Société islamique pour le développement du secteur privé

Rapport Annuel de la SID

© La Société islamique pour le développement du secteur privé

Tous les droits sont réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris la photocopie et l'enregistrement, sans l'autorisation écrite du titulaire du droit d'auteur. Une telle autorisation écrite doit également être obtenue avant qu'une partie de cette publication ne soit stockée dans un système de récupération de quelque nature que ce soit.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à icd@isdb.org



Conçu et produit
par Blackwood
(weareblackwood.com)
et la SID.





IsDB 
البنك الإسلامي للتنمية
Banque Islamique de Développement






La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) est la branche du secteur privé du Groupe de la Banque islamique de développement (GBID). Elle promeut le développement économique des pays membres du GBID en fournissant une assistance financière et des solutions consultatives aux projets du secteur privé conformément aux principes de la Charî'a.

La Société islamique
pour le développement
du secteur privé

PO Box 54069
Djeddah 21514
Royaume d'Arabie saoudite

 +966 12 644 1644
 +966 12 644 4427
 icd@isdb.org



 [@icd_ps](https://twitter.com/icd_ps)
 [icdps](https://www.linkedin.com/company/icdps)
 www.icd-ps.org
 [icdps](https://www.facebook.com/icdps)
 [icdpstv](https://www.youtube.com/channel/UCpStv)